dans ce numéro

- Un éditorial de Claude Lemelin sur la nouvelle "insurrection" du secrétaire d'État. (page 4)
- Un bloc-notes de Laurent Laplante portant sur l'indemnisation des victimes de crimes. (page 4)
- L'égalité raciale aux USA: trouées politiques des Noirs dans le Sud. (page 8)

la météo

Généralement nuageux. Risque d'une averse. Frais. Max. 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Martin de Porrès | VOL. LXII - NO 253 | Montréal, mercredi 3 novembre 1971 | 15 CENTS

14,000 hommes en colère au Forum

Un grand meeting proclame l'impérieuse nécessité de transformer la société

par Michel Roy

Près de 14,000 personnes – en grande majorité des moins de 30 ans – ont répondu hier soir à l'appel du Conseil central des syndicats nationaux au Forum de Montréal.

Vaste rassemblement des syndiqués de toutes les centrales, d'étudiants, d'enseignants, de professeurs, d'universitaires et d'intellectuels, ce grand et très long meeting s'est déroulé dans un ordre impeccable et dans la bonne humeur et sous le signe d'un slogan qui a valeur de conclusion; unité syndicale dont tous les orateurs ont souligné l'impérieuse nécessité en vue, non seulement de changer les régimes politiques à Montréal et à Québec, mais plus encore de transformer la société.

Fête de l'unité syndicale – pour laquelle Louis Laberge, président de la FTQ, a fait en fin de soirée un long plaidoyer – ce ralliement a également été marqué par l'insistance avec laquelle les représentants de tous les groupes réunis ont dénoncé, avec colère, parfois avec rage, le comportement des policiers de Montréal.

Vers 11h.30 après l'intervention de M. Laberge qui a mis les syndiqués en garde contre toute velléité de recours à la violence, la plupart des personnes encore présentes ont quitté le Forum, gagnant le métro, le quai des autobus et les terrains de stationnement.

Mais vers 11h.40 une centaine d'individus se sont regroupés rue Sainte-Catherine et ont marché en direction de l'Est. Toutefois, le mouvement n'a pas été suivi. La circulation des voitures, d'abord ralentie, a été presque interrompue entre Atwater et Peel. Soudain, des vitres ont volé en éclats: à la Banque Canadienne Nationale, coin Saint-Marc; à la Banque Royale, coin McGill. A la rue Mansfield, la police – qui surveillait mais n'était pas encore intervenue à minuit – a établi un barrage à l'aide chevalets. Mais là, encore, le nombre des "marcheurs" ne dépassait pas la centaine.

Dans la première partie de son discours, le président de la FTQ – manifestement ébranlé par les événements des jours derniers – s'est employer à fustiger, dans des termes violents, les policiers et le régime du maire Drapeau: "armée hitlérienne", "gestapo", "chiens à deux pattes", "sauvagerie", "écoeuranterie", tels sont les mots

Voir page 2: 14,000 hommes

■ Autres informations, page 6, sur la soirée au Forum et sur le conflit de La Presse.

La minute de silence à la tribune que préside Michel Chartrand, du Conseil de Montréal. Cette minute est observée à la mémoire de Michèle Gauthier et de tous ceux qui sont morts pour la cause syndicaliste.

(Photos Le Devoir, par Bernard Lauzé)

Les policiers de Laval en grève

Les polciers de Laval ont à leur tour quitté le travail hier soir, se mettant en "session d'étude" pour 24 heures afin d'appuyer leur demande de parité salarial avec leurs confrères de Montréal. Une assemblée avait été tenue précédemment pour étudier les offres faites aux 250 policiers de cette banlieue de Mor réal par un comité d'arbitrage.

M. André Nadon, président du syndicat des policiers de Laval, a déclaré rejeter quant à lui le traitement de $10,084 offert, celui-ci étant inférieur de $536 à l'échelle de salaire obtenue par les

Voir page 2: Policiers

Ottawa consent à un meilleur partage de la recette fiscale

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Les ministres des finances des onze gouvernements du pays et les nombreux haut fonctionnaires qui les accompagnaient sont sortis relativement satisfaits de leur rencontre de deux jours, hier, où ils ont passé en revue l'ensemble des questions économiques et fiscales.

Le ministre des finances du Québec, M. Raymond Garneau, a pour sa part affirmé, à l'issue des travaux, que la rencontre fédérale-provinciale avait été l'une des mieux réussies, notamment en ce qui touche la fiscalité.

De fait, le ministre fédéral, M. Edgar Benson, a annoncé au cours de la journée, hier, qu'il avait consenti à assouplir les dispositions de la nouvelle législation fiscale, qui est présentement à l'étude aux Communes, pour mieux répartir la recette fiscale. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement fédéral est maintenant disposé à partager avec les provinces 20 pour cent du rendement de l'impôt spécial de 15 pour cent sur les répartitions des corporations et qu'il consent à porter de trois à cinq ans la garantie de rendement fiscal aux provinces.

Les provinces, dont le Québec, avaient réclamé des assouplissements de cette nature. Le ministre québécois, quant à lui a affirmé hier midi que les nouveaux arrangements donneront une sécurité accrue au Québec.

Le gouvernement fédéral a toutefois maintenu jusqu'à la fin son opposition à la demande du Québec de reporter d'un an la mise en application de la réforme fiscale. On prévoit que la nouvelle loi prendra effet le 1er janvier 1972.

Hier soir, M. Garneau a déclaré que le premier ministre, Robert Bourassa, soulèvera vraisemblablement cette question de nouveau à la conférence des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa le 15 novembre et il a de nouveau justifié sa demande en soulignant les difficultés qu'il y aura à harmoniser les deux législations.

Le ministre Benson, par ailleurs, ne s'est pas rendu sur le champ à certaines demandes concrètes du gouvernement du Québec, notamment en ce qui concerne les mines et les coopératives.

Le gouvernement québécois, voulait en effet que l'on accorde des dégrèvements d'impôt aux compagnies minières relativement à la construction des chemins de fer. Le ministre Garneau a dit que le gouvernement fédéral a consenti à entreprendre des discussions bilatérales avec le Québec sur cette question et a noté que le gouvernement fédéral avait déjà accepté d'adoucir certaines dispositions fiscales relativement aux mines.

M. Garneau a dit aussi que son homologue fédéral s'était engagé à prendre en bonne considération les adoucis-

Voir page 2: Ottawa consent

Huang Hua représentera Pékin aux Nations unies

OTTAWA (CP et AFP) – C'est M. Huang Hua, premier ambassadeur de Pékin à Ottawa, qui a été désigné représentant permanent de la Chine aux Nations unies.

M. Huang Hua sera également délégué de Pékin au Conseil de sécurité, en qualité de chef adjoint de la délégation que dirigera M. Chiao Kuan-hua, vice-ministre des affaires étrangères.

La désignation de M. Hua met fin à un long suspense; pour sa part, l'ambassadeur chinois a affirmé hier aux journalistes à Ottawa qu'il avait appris la nouvelle de sa nomination par les journalistes eux-mêmes...

La composition de la délégation chinoise a été annoncée hier par le secrétariat général de l'ONU après réception par U Thant d'un télégramme signé par M. Chi Peng-fei, ministre par intérim des affaires étrangères.

Bien que Pékin n'ait pas indiqué dans son télégramme la date à laquelle cette délégation arriverait à New York, le bruit courait hier dans les milieux du secrétariat à l'ONU que cette arrivée pourrait avoir lieu demain ou vendredi.

Le cumul de la représentation à Ottawa et aux Nations unies s'est pas une nouveauté. Le prédécesseur nationaliste de M. Huang Kua lui-même, Yu Chi Hsuch a participé aux travaux de plusieurs assemblées générales aux côtés de la délégation de son pays. Le problème diplomatique à trancher serait le caractère "permanent" de la nomination de l'ambassadeur de Pékin. Les nouvelles activités de M. Huang Hua lui imposeront de très longues absences d'Ottawa et certains observateurs se demandent si la question de sa succession dans la capitale canadienne ne se pose pas aujourd'hui.

M. Huang Hua est arrivé à Ottawa le 23 juillet neuf mois après l'établisse-

Voir page 2: Huang Hua

Le Dr Gerhard Herzberg, lauréat du prix Nobel 71 de chimie, à son laboratoire du Conseil de la recherche scientifique à Ottawa. Le Dr Herzberg est le premier canadien au palmarès du Nobel pour les sciences. (Téléphoto AP)

— Nos informations en page 6.

Les désordres de vendredi

Le ministre Choquette a demandé un rapport au maire Jean Drapeau

QUEBEC (par G.L.) – Dans le dessein d'obtenir "tous les faits pertinents", le ministre de la justice a demandé hier au maire Drapeau de lui faire tenir un rapport sur la manifestation violente de vendredi dernier à Montréal.

Répondant à une question à l'Assemblée nationale, M. Jérôme Choquette a d'autre part invité les autres groupes intéressés à lui faire part de leur point de vue. Et ce n'est qu'à la lumière de ces renseignements qu'il sera en mesure de faire une déclaration ou de décréter une enquête. "Une décision à l'heure actuelle serait à mon sens prématurée."

Quant au conflit même de La Presse, le premier ministre a dit que le sous-ministre du travail, M. Réal Mireault, avait eu des rencontres avec les parties dès hier et qu'il espérait "un dénouement aussi rapidement que possible."

A M. Gabriel Loubier qui évoquait la possibilité que d'autres propriétaires puissent ressusciter La Presse. M. Bourassa répondit que la question était prématurée.

De même, il juge inopportun, alors même que la médiation est en cours, de faire étudier le problème de La Presse par la commission parlementaire de la liberté de presse.

Puis, comme le Dr Camille Laurin, porte-parole parlementaire du PQ posait des questions, le député libéral des Iles-de-la-Madeleine, M. Lacroix, lui suggéra de s'adresser au député de Maisonneuve, M. Robert Burns, qui était à la manifestation. Et il ajouta: "Bande d'hypocrites!" Ce sur quoi M. Laurin demanda au président "de faire taire ces roquets qui, au lieu d'aboyer dans leur salon, viennent aboyer en Chambre."

M. Laurin rappela au ministre le passage suivant de son livre blanc: "Que sous l'autorité du ministre de la justice et du ministre des affaires municipales soit adopté un règlement uniforme relatif au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans les municipalités et que, sur approbation de tels

Voir page 2: Choquette

Il a coûté $52.2 millions

Le Bras d'Or aux oubliettes pour 5 ans!

OTTAWA (CP) – L'hydroglisseur expérimental canadien Bras d'Or, mis au point au coût de $52.2 millions, sera relégué aux oubliettes pour une période de cinq ans.

Le ministre de la défense, M. Donald Macdonald, qui a annoncé la nouvelle hier aux Communes, a expliqué que la nouvelle politique de défense du Canada ne comptait plus de Bras d'Or parmi ses priorités.

Si le gouvernement avait opté pour la continuation immédiate du programme de développement du Bras d'Or, a ajouté le ministre, il en aurait coûté près de $25 millions.

Une fois la prototype d'hydroglisseur mis au point, la construction de chaque nouvelle unité aurait coûté $20 millions aux contribuables.

L'hydroglisseur Bras d'Or est un appareil qui plane sur l'eau grâce à des extensions métalliques qui font office de sustentateurs de la coque quand celle-ci a atteint une vitesse déterminée. Le Bras d'Or peut ainsi se déplacer à des vitesses assez élevées et ce type d'appareil est particulièrement adapté à la chasse aux sous-marins.

Les travaux de recherche et de développement du Bras d'Or se poursuivront, a indiqué le ministre de la défense, et si les circonstances qui ont entouré la décision annoncée hier venaient à changer, l'hydroglisseur pourrait être remis en service.

Il en coûtera près d'un million au gouvernement pendant les cinq prochaines années pour entreposer le Bras d'Or à Halifax.

Le Bras d'Or, a expliqué hier M. MacDonald, est un navire qui, dans sa forme actuelle, ne se prête guère à un usage général au sein du commandement maritime, et c'est pourquoi il faut écarter la possibilité de s'en servir à des fins de patrouille ou de recherche et de sauvetage.

Les trois partis d'opposition ont reproché au gouvernement d'avoir englouti des dizaines de millions de dollars dans un projet pour ensuite l'écarter des revers de la main.

Le député conservateur de Dartmouth-Halifax est M. Michael Forestall, a soutenu que les raisons invo-

Voir page 2: Le Bras d'Or

suites de la première page

14,000 HOMMES

et les épithètes employés par le chef syndical pour résumer sa pensée sur la conduite des policiers au cours de la manifestation de vendredi soir dernier.

M. Laberge devait ensuite saluer la mémoire de Mme Michèle Gauthier et insister sur la dignité dans laquelle se sont déroulées les funérailles de Sainte-Rosalie, où le fossé "entre étudiants et travailleurs a été comblé, a-t-il dit.

Le mouvement syndical, a-t-il poursuivi, a certes rendu un bel hommage à cette jeune femme (qu'il eût été possible de sauver, selon lui, si "nous avions eu l'aide des policiers"), mais il a aussi donné un avertissement sérieux" aux bien nantis et au Pouvoir.

"Nous avons dit que nous sommes écoeuré et que cette première victime sera peut-être suivie d'autres victimes. Mais, à l'avenir, les victimes ne seront plus seulement du notre bord".

On a déjà dit, reconnaît M. Laberge (dont les propos sont parfois interrompus par des interpellateurs hostiles à cette centrale), que la FTQ "était en arrière des autres". Mais, vendredi soir, dit-il, elle n'était pas en arrière...

En 10 ans, il n'avait pas été possible de faire l'unité des travailleurs de toutes les centrales, lance M. Laberge. Mais en une soirée, M. Drapeau y est parvenu. "Il a créé une unité que rien ne pourra plus jamais ébranler."

"A la FTQ, ce soir-là, on a fait pas mal de chemin... On en a encore beaucoup à faire, mais il s'agit de choisir nos moyens de le faire. La FTQ ne sera jamais plus la même après les événements de vendredi.

En terminant, le président de la centrale invite les syndiqués à ne pas "faire le jeu des matraqueurs". Car "on ne nous enverra pas à la boucherie..."

"Ce ne sont pas des vitres que nous voulons casser, c'est le régime que nous voulons casser!"

CHOQUETTE

règlements par le lieutenant-gouverneur en conseil, les dispositions réglementaires des divers règlements municipaux sur le sujet cessent d'avoir force de loi."

M. Choquette répondit qu'il était toujours d'accord avec ce texte, mais qu'avant de modifier les lois actuelles, qu'il faut accepter, il faut soumettre le livre blanc à "un minimum d'étude".

Ainsi qu'il l'avait déjà fait la semaine dernière, avant la manifestation violente de vendredi, le ministre de la justice a repoussé une suggestion péquiste voulant que la police de la ville de Montréal soit placée sous la direction de la Sûreté du Québec pour le grand meeting d'hier soir au Forum.

A une question de M. Camil Samson portant sur une manifestation qui doit avoir lieu demain à Québec, M. Choquette a répondu: "Il n'appartient pas au gouvernement du Québec d'intervenir dans toutes les municipalités pour réglementer l'attitude des gouvernements municipaux, qui gardent quand même une autonomie par rapport au gouvernement du Québec."

Puis, M. Laurin demandant quand sera soumis le projet de loi sur les libertés fondamentales, M. Choquette répondit qu'il ne le savait pas, ajoutant ceci: "Ce n'est pas tout règlement municipal qui constitue en soi une atteinte aux libertés fondamentales... qui doivent s'exercer dans un minimum d'ordre et de légalité. Il me semble qu'on ne peut pas suspendre les libertés fondamentales sans, en somme, avoir des mécanismes pour les exprimer concrètement et faire en sorte qu'elles se traduisent par un comportement général conforme à un sain exercice de la liberté."

Ce fut, par la suite, au tour de M. Rémi Paul (UQ-Maskinongé) de poser des questions-pièges au solliciteur général concernant sa déclaration sur l'invalidité du règlement anti-manifestation. Il en est résulté entre les deux hommes un échange aigre-doux, "assez disgracieux", pour reprendre les termes mêmes du président, M. Lavoie. M. Paul accuse notamment le ministre M. Roy Fournier, d'irresponsabilité, et ce dernier réplique en comparant ses titres de plaideur à ceux de l'ex-ministre de la justice. Tous deux sont évidemment des avocats.

LE BRAS D'OR

quées par le ministre pour remiser le Bras d'Or ne lui semblaient pas très convaincantes.

Puisque le gouvernement a déjà consacré plus de $50 millions au développement de ce navire, a-t-il déclaré, il devrait accepter d'y consacrer encore quelques millions.

M. Forestall a souligné que le gouvernement devrait essayer de transmettre à ses alliés les résultats des recherches faites sur la Bras d'Or pour les intéresser afin que le programme soit poursuivi.

Le député néo-démocrate de Selkirk, M. Douglas Rowland, a noté pour sa part que l'abandon temporaire du projet Bras d'Or s'ajoutait à la liste des erreurs que le gouvernement a commises dans le domaine de la défense nationale. Selon lui, le gouvernement devrait préciser son rôle dans ce domaine et s'entendre avec ses alliés.

Enfin, le député créditiste de Beauce, M. Rodrigue, a souhaité que le gouvernement se montre plus sérieux à l'avenir avant de dépenser des millions de dollars à de tels programmes.

POLICIERS

policiers de Montréal dans leur dernier contrat. Ceux-ci avaient accepté le 30 septembre dernier un contrat d'un an, rétroactif au 1er janvier, leur donnant la parité avec les policiers de Toronto. Le policier de 1ère classe s'est ainsi vu octroyer une augmentation annuelle de $805, ce qui porte son salaire à $10,620 par an.

Selon M. Nadon, à responsabilités égales avec les policiers de Montréal, ceux de Laval – la quatrième plus grande ville du Québec – devraient bénéficier des mêmes émoluments.

Le policier de 1ère classe de Laval gagne actuellement $9,200 par an.

OTTAWA CONSENT

sements réclamés par les provinces en ce qui a trait aux coopératives.

Le gouvernement de l'Ontario, pour sa part, a été beaucoup plus critiqué que celui du Québec.

Le ministre ontarien a été particulièrement accusateur en ce qui touche les programmes de travaux d'hiver affirmant que l'Ontario n'a pas été consulté. Il a dit aussi que M. Benson n'a pas donné de réponses à ses questions au sujet des propositions ontariennes de réforme de la loi sur la concurrence et de l'élaboration du rapport Gray sur la propriété des entreprises étrangères.

Le ministre québécois lui aussi a réclamé, mais en termes moins pressants, que le Québec puisse obtenir voix au chapitre dans l'élaboration de la politique touchant le capital étranger. M. Garneau a souligné que le gouvernement du Québec tient à ce que les capitaux étrangers puissent entrer librement au pays, parce que c'est pour lui, le meilleur moyen de garder au Québec les étudiants qui ont été formés avec les ressources des Québécois. Sans cette entrée de capitaux, a-t-il dit, les Québécois seront forcés de s'exiler.

Dans une déclaration remise à la fin de la conférence, le ministre Ontarien, M. Darcy Mckeough a souligné l'urgente nécessité pour le gouvernement federale de prendre en considération les idées provinciales et d'entreprendre de véritables consultations.

Il a noté encore que le gouvernement fédéral n'a jamais publié ses documents à l'avance et qu'il y a jamais consulté les provinces.

Dans une conférence de presse, le ministre McKeough a évoqué la possibilité que le gouvernement ontarien crée à l'exemple du Québec, son propre système d'impôt sur le revenu. Le ministre a dit que l'Ontario prendrait cette décision à contre coeur et qu'il préférait que sa province avait un plus grand mot à dire dans l'administration du système féderal.

Parlant quelques minutes plus tard, M. Benson a dit à ce propos que l'Ontario réclame en réalité des rabattements par le moyen de points d'impôt. Le ministre a dit qu'il n'excluait pas cette possibilité, mais qu'il était difficile d'établir actuellement ce que représentent ces points d'impôt en valeur réelle.

La journée d'hier a été consacrée à l'étude de renouvellement des accords fiscaux et aux modifications à la formule de péréquation.

Le ministre Garneau a dit sur le ton de la confidence, à la sortie des travaux, que le gouvernement de l'Ontario avait adopté une attitude semblable à celle du Québec sous le gouvernement Lesage, puisqu'il a réclamé une plus grande autonomie administrative. M. Gardeau a dit qu'il a plaisanté avec son homologue ontarien à ce sujet et qu'il l'a accusé, dans un petit mot qu'il lui a fait parvenir d'être un séparatiste.

"Lorsque nous réclamons des choses pareilles, a déclaré M. Garneau, on nous dit que nous sommes séparatistes".

Le gouvernement québécois, quant à lui, n'a pas cherché à modifier les concepts de base de la péréquation, mais il a plutôt réclamé que la formule soit élargie pour tenir compte d'autres sources de revenus "apparentes à la fiscalité provinciale ou locale".

Le gouvernement québécois, en somme propose que la nouvelle formule de péréquation incorpore les revenus des gouvernements (SIC) scolaires locaux.

Dans son mémoire, le gouvernement québécois soutient d'autre part que les prochains accords financiers devraient être complétés par une formule de stabilisation économique du type de la caisse d'aide conjoncturelle. "Plusieurs raisons justifient une telle initiative. Lit-on: en premier lieu, les économistes reconnaissent de plus en plus l'insuffisance des instruments de stabilisation automatique qui existent actuellement. Mais à notre avis, une caisse dont la dimension annuelle et la répartition entre provinces seraient définies selon l'évolution de la conjoncture économique, compléterait heureusement les instruments actuels de stabilisation en augmentant les dépenses publiques dans les régions, dans les secteurs et environnement approprié.

"De plus, l'existence d'un mécanisme permanent permettrait d'accroître la rentabilité économique et sociale des dépenses fédérales consacrées à ce projet. En effet, en prévoyant beaucoup plus tôt les sommes approximatives dont elles pourront disposer, les provinces pourraient sélectionner des projets qui sont à la fois utiles, localisés dans les régions particulièrement affectées par le chômage et prêts à démarrer."

Le ministre Garneau a dit qu'un "pas dans la direction d'une reconnaissance de ce principe" avait été fait au cours de la conférence, sans plus.

HUANG HUA

ment des relations diplomatiques entre le Canada ou la Chine populaire. Déjà à l'époque, étant donné la réputation de l'ambassadeur de Pékin, certains s'étaient demandés s'il ne serait pas appelé à être le premier représentant de son pays aux Nations unies.

Washington, le département d'Etat n'avait pas encore reçu hier des autorités de Chine populaire de réponse à son offre d'accorder des visas aux membres de la délégation chinoise.

Même après que la composition de la délégation de la Chine populaire eut été rendue publique aux Nations Unies, le département d'Etat n'avait reçu aucune information directe ni sur l'identité ni sur la date d'arrivée des nouveaux délégués chinois.

Les délégués à l'Organisation des Nations unies ne sont pas strictement tenus d'obtenir un visa américain avant leur arrivée à New York. Ce visa peut leur être attribué après leur arrivée. C'est pour faciliter les premières allées et venues à la nouvelle délégation chinoise à New York que le département d'Etat avait offert de leur faire tenir un visa avant leur arrivée.

Le chef de la délégation chinoise à New York, M. Chiao Kuan-hua est un diplomate de carrière et, tout comme M. Huang Hua, proche collaborateur de M. Chou En-lai, le premier ministre.

Né en 1908 à Yennheng au Kiangsu, diplômé de l'Université de Pékin, M. Chiao a fait des études en Allemagne d'où il regagna son pays en 1937, au début de la guerre sino-japonaise.

Il a commencé sa carrière comme journaliste en 1945, au quotidien de Chunking.

C'est lui qui a dirigé la délégation chinoise aux négociations sino-soviétiques sur les frontières, ouvertes à Pékin le 20 octobre 1969.

En 1971, il a été chargé spécialement par M. Chou En-lai de diriger le département d'Europe occidentale et des Etats-Unis du ministère des affaires étrangères.

En ce qui concerne M. Huang Hua, il est né en 1913 dans la province de Kiangsu (Chine orientale). Dès son jeune âge, il se montre particulièrement actif, en qualité de responsable du PC chinois, dans les écoles, puis dans les universités de son pays.

Après avoir assumé les fonctions de chef de l'information auprès du comité militaire de médiation du PC chinois et du Kuomintang (1946-1947), il passe, dès 1949, aux affaires diplomatiques et devient, en 1953, conseiller au ministère des affaires étrangères.

En octobre 1953, il dirige la délégation chinoise à la conférence de Pan Mun Jom (signature de l'armistice en Corée). Il est ensuite le porte-parole de la délégation chinoise à la conférence de Genève sur l'Indochine de 1954.

De novembre 1954 à décembre 1956, il dirige successivement les départements de l'Europe occidentale et de l'Afrique au ministère des affaires étrangères et, à ce dernier titre seconde brillamment M. Chou En-lai à la fameuse conférence afro-asiatique de Bandoeng, en avril 1955.

Ces activités lui ont permis de manifester ses qualités de fin diplomate. C'est ce qui lui valut, sans doute, une ascension rapide dans la carrière diplomatique. Nommé ambassadeur du Ghana en 1960, il sut se faire apprécier à ce poste jusqu'en 1965 et, par la suite, se vit confier, en janvier 1966, celui d'ambassadeur de Chine en République arabe unie.

Pendant la "révolution culturelle" chinoise il fut rappelé à Pékin, comme presque tous les chefs de mission de la Chine populaire à l'étranger. En 1970, on le retrouve parmi les membres de l'association chinoise pour l'amitié avec les pays étrangers et en juillet de l'année suivante, il est nommé ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada, poste d'observation qui, aux yeux de Pékin, est à peu près ce qu'est celui de Hong Kong pour les occidentaux.

De petite taille, très aimable, parlant couramment l'anglais, M. Huang Hua est remarquablement informé. Il ne se contente pas de répondre aux questions de ses interlocuteurs, mais leur en pose également. Il a participé, d'ailleurs, à la préparation de la visite du président Nixon à Pékin et a assisté, en partie, aux entretiens entre MM. Kissinger et Chou En-lai en juillet dernier.

$750,000 pour les victimes de crimes

QUEBEC (par G.L.) – La loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels entraînera des déboursés annuels d'au plus $750,000 de la part du gouvernement québécois.

C'est du moins ce que prévoit le ministre de la justice, M. Choquette, dans l'exposé qu'il a fait hier à l'Assemblée nationale, au moment de l'étude du projet de loi 83.

Les indemnités payables aux dépendants des victimes de meurtres seraient d'environ $400,000, et de quelque $150,000 pour les victimes de blessures.

Le projet de loi québécois se rapproche sensiblement de la loi en vigueur en Colombie-Britannique. Il existe des lois du genre en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. A Terre-Neuve et au Manitoba, des lois ont été adoptées, mais elles ne sont pas encore en vigueur.

La loi sera administrée par la Commission des accidents du travail et les barèmes d'indemnités seront les mêmes que pour les accidentés du travail.

M. Choquette a dit que l'Etat fait un effort réel, tenant compte de ses contraintes budgétaires, et qu'on ne saurait lui en demander plus pour l'instant. Il note toutefois qu'il est fort probable que la CAT haussera ses indemnités, ce qui aura pour effet d'entraîner des indemnités accrues pour les victimes d'actes criminels.

D'autre part, le projet de loi (bill 66) qui abaisse l'âge de la majorité de 21 à 18 ans a franchi rapidement l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, hier.

A l'unanimité, les députés ont voté en faveur du principe du projet, faisant valoir, à la suite du ministre de la justice, de nombreuses raisons qui militent en faveur de cette mesure.

Le projet vise d'autre part à donner un statut d'enfants légitimes à ceux qui jusqu'ici étaient adultérins et ne pouvaient espérer être légitimés par le mariage de leurs parents.

De même, le "bill" accorde un secours additionnel au demandeur dans des instances en dommages, lorsque, le taux de l'intérêt n'étant que de cinq pour cent, ils sont obligés d'attendre longtemps avant de percevoir leurs créances et doivent, en conséquence, se satisfaire d'une indemnité qui ne couvre pas l'ensemble des dommages.

Tito à Ottawa

OTTAWA (d'après la CP) – L'arrivée du maréchal Tito à 18h25, à l'aéroport d'Uplands, a donné lieu hier à un déploiement de forces policières plus important que celui qui avait été mis en place le 17 octobre pour la visite d'Alexis Kossyguine.

Des hélicoptères de l'armée survolaient à basse altitude l'aéroport tandis qu'atterrissait l'Illyouchine transportant le président de Yougoslavie et sa suite. Le gouverneur général, M. Roland Michener, et le ministre canadien des affaires extérieures se sont portés à la rencontre du chef d'Etat qui termine un séjour de huit jours aux Etats-Unis et doit en passer six au Canada (Ottawa, Québec et Halifax). Demain, M. Tito aura des entretiens à Ottawa avec MM. Trudeau et Sharp.

Arme au côté, les membres du personnel de la base d'Uplands se tenaient nombreux autour du hangar no 11 où M. Tito devait inspecter une garde d'honneur. Des policiers fédéraux en civil et en uniforme faisaient également partie de l'escorte imposante – qui s'explique en partie par la présence au Canada de plus de 90,000 citoyens originaires de Yougoslavie, certains professant une hostilité ouverte à l'endroit du régime Tito.

Sur la colline parlementaire, à Ottawa, une centaine de Croates ont défilé avec des pancartes, en bon ordre, hier en fin d'après-midi.

faits divers

Honorés pour leur bravoure

Deux policiers de la police de Montréal ont été honorés hier pour leur bravoure et leur courage par les autorités municipales et policières de la ville de Montréal.

Les deux policiers qui on reçu la médaille d'argent sont l'inspecteur Léo Plouffe et le lieutenant Robert Côté, deux spécialistes dans le désamorçage des bombes.

L'inspecteur Léo Plouffe, anciennement en charge de l'escouade technique de la police de Montréal, est actuellement affecté à l'administration de la Sûreté de Montréal. Entre le 6 avril 1963 et le 10 septembre 1965, il a été appelé à désamorcer 9 bombes. M. Plouffe est âgé de 48 ans. Il est marié et père d'un adolescent de 13 ans.

Le lieutenant Robert Côté, pour sa part, est l'actuel officier commandant de l'escouade technique qui comprend 8 hommes. Agé de 34 ans, il a déjà désamorcé plus de 20 bombes déposées dans la région de Montréal. Il est marié et père d'un jeune garçon de trois mois.

Depuis 1963, les membres de la section technique de la police de Montréal ont du répondre à 250 appels à la bombe. De ce nombre, près d'une centaine ont été désamorcées.

Vol de $30,000 chez Opéra Diamond

La bijouterie Opéra Diamond du 130 est, rue Liège à Montréal, a été dévalisée lundi soir vers 20h30 par deux suspects, qui ont réussi à prendre la fuite.

Les voleurs qui se sont introduits dans la bijouterie par la porte avant se sont emparés de plusieurs objets de valeur. Le montant des pertes qui n'a pas encore officiellement été déterminé pourrait s'élever selon la police à plus de $30,000.

Le sergent-détective Robillard du poste no 19 est chargé de l'enquête.

Prisonnier évadé repris

Un des deux prisonniers évadés le 8 octobre dernier de l'hôpital militaire de Kingston, en Ontario, a été repris dans la nuit de lundi à mardi par deux policiers de patrouille, qui effectuaient une vérification de routine.

L'évadé est un certain Paul Harold Thompson, âgé de 24 ans. Il est considéré par la Police provinciale de l'Ontario comme extrêmement dangereux.

Thompson a été arrêté par les deux policiers alors qu'il déambulait sur la rue vers 3h30 du matin. Son allure a attiré l'attention des agents de la paix qui l'ont amené au poste de police pour vérification.

Selon la police, Thompson demeurait depuis cinq jours dans une maison de chambres de l'est de Montréal.

Lors de son évasion, il purgeait une peine de 20 ans de pénitencier pour assaut avec arme meurtrière.

Le second prisonnier qui s'est évadé avec lui est toujours au large. Il est considéré lui aussi comme très dangereux. Il s'agit de George Bradley qui purgeait une peine de 19 ans pour trois vols à main armée.

Un autre cadavre de femme repêché

La police de Laval a repêché hier matin dans la rivière des Prairies le corps d'une femme de 65 ans.

La victime a été identifiée comme étant Mme Simone Provost du 1678 rue Saint-Hubert à Montréal.

Il a été impossible de savoir s'il s'agissait d'une noyade, d'un meurtre ou d'un suicide.

Dimanche, la police de Laval repêchait le corps d'une femme qui flottait sur les eaux de la rivière des Prairies.

La noyée a été identifiée lundi; il s'agissait de Mlle Aurélie Godin, âgée de 40 ans, du 9204 rue Saint-Hubert, dans le nord de Montréal. Dans ce premier cas, il semble que la victime aurait volontairement mis fin à ses jours à la suite d'une dépression nerveuse.

Vol raté à Bécancour

La Sûreté du Québec a réussi dans la nuit de lundi à mardi à éviter le vol d'un camion de cigarettes en prenant sur le fait les voleurs.

L'incident a eu lieu vers 2h30 mardi matin à Bécancour, dans le comté de Nicolet.

La police a arrêté un suspect de 28 ans, Richard Breton, mais elle n'a pu empêcher ses complices qui étaient au nombre de deux ou trois, de prendre la fuite dans les bois en bordure du fleuve Saint-Laurent.

McGILL SESQUICENTENNIAL EVENEMENTS DU CENTCINQUANTENAIRE

Conférence par
"RALPH NADER"
Les fonds serviront
The Centre for the Study
of Responsive Law'

Vendredi le 19 nov. 20 h.

AUDITORIUM
Montreal High School
3449, rue Université

Entrée **$1.50**

Billets : **M. H. Bloom, 3618 University St.**

Veuillez envoyer une enveloppe timbrée et avec votre adresse.

RENSEIGNEMENTS : 392-5491

COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
ADMISSION DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS À LA SESSION HIVER '72
- SOIRS ET SAMEDIS -

COURS CONDUISANT AU :
1. DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES
2. CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES
3. PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

DANS LES SECTEURS SUIVANTS :
SCIENCES GÉNÉRALES
LETTRES FRANÇAISES ET ANGLAISES
SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
SCIENCES et TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
ARTS PLASTIQUES
SCIENCES ET TECHNIQUES APPLIQUÉES

Pour renseignements complémentaires sur les programmes d'études dispensés à l'intérieur de chaque secteur, veuillez communiquer avec le **SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE, 244 est, rue Sherbrooke, Montréal.**

23 décembre 1971, date limite pour formuler une demande d'admission à la Session Hiver '72.

Téléphone : **842-5294**

R. Lévesque dénonce le 'racket' des drogues

OTTAWA (PC) – Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a dénoncé, hier, à Ottawa le "racket" que constitue le marché des drogues prises à des fins médicales et a déclaré que c'était un domaine où l'intervention du gouvernement était absolument nécessaire et urgente.

Parlant devant quelque 500 étudiants de l'université Carleton, le chef péquiste a ajouté que c'était au moment où les revenus des particuliers étaient à leur plus bas, au moment où la santé flanche que les industriels de la drogue en profitent pour exploiter la population.

M. Lévesque a surtout brossé un tableau de la thèse que son parti défend à la lumière des grands problèmes d'actualité.

COURS DE CONVERSATION

Chez LPS ®VOUS DEVIENDREZ BILINGUE plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs. Faites un essai gratuit et comparez.

Enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND - FRANÇAIS

Institution reconnue par le Ministère de l'Education. Frais de scolarité déductibles de l'impôt.

LPS® MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS® QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E., Grande-Allée LPS® TORONTO 362-6551 - Simpson Tower, 401 Bay St.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mercredi 3 novembre 1971

Pour faire échec aux durs mois de 5 semaines

Les assistés sociaux pourraient recevoir leur chèque de Québec deux fois par mois

par Solange Chalvin

On songe de plus en plus sérieusement à Québec à modifier la distribution une fois par mois d'un chèque unique d'allocation sociale pour les assistés sociaux.

De bonne source, nous avons appris que l'étude entreprise il y a déjà plusieurs mois par le ministère des affaires sociales, au sujet d'une distribution bi-mensuelle des chèques d'allocation sociale, était terminée et que seuls des problèmes d'ajustement technique bloquaient actuellement l'adoption d'un tel règlement.

On sait que la distribution une fois par mois d'un seul chèque global est catastrophique pour la majorité des familles qui ne réussissent pas à étayer sur un mois leurs achats de nourriture.

C'est pour pallier les difficultés que rencontrent ces assistés sociaux, particulièrement à la fin d'un mois de cinq semaines, que la cueillette de vivres a été effectuée par les services communautaires de Pointe-Saint-Charles, en fin de semaine.

En fait, la majorité des travailleurs sont payés tous les quinze jours, ou même toutes les semaines; rarement, sinon jamais, une fois par mois. Cette façon de procéder permet aux familles de mieux équilibrer leur budget d'une semaine à l'autre. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour les assistés sociaux?

Le projet du ministère des affaires sociales prévoit une première distribution, le 1er de chaque mois, et une seconde, le 15. Le premier chèque contiendrait le montant du loyer, généralement payable à cette date, et la moitié de la somme allouée, jusqu'à maintenant une fois par mois, pour la nourriture et les vêtements. Le chèque du 15 comprendrait la deuxième moitié de la somme prévue pour la nourriture plus certains besoins spéciaux.

Soulignons que l'Association pour la défense des droits sociaux avait déjà fait une telle demande au directeur du bien-être de la ville de Montréal, M. Jean Séguin, en décembre 1970. Celui-ci s'était contenté de répondre qu'il ne pouvait rien changer sans l'autorisation du ministère des affaires sociales du Québec.

Dans la région de Montréal, le chèque d'allocation sociale est distribué entre le 1er et le 3 de chaque mois, alors que dans le reste du Québec, le même chèque est envoyé par le ministère, le 20 de chaque mois.

Si les nouvelles structures étaient adoptées, elles feraient sûrement l'unanimité chez les assistés sociaux, nous dit un porte-parole des Services communautaires de Pointe-Saint-Charles. Cette façon plus humaine de distribution correspondrait mieux aux habitudes d'achat des familles qui font leur marché d'alimentation, une fois la semaine, et paient leur loyer le 1er du mois. Elle aurait pour second avantage de faire échec aux mois de cinq semaines tout en donnant aux familles plus de facilités de mieux administrer leur budget sur une période plus courte.

Il est évident qu'il est plus facile de prévoir les besoins d'une famille quinze jours à l'avance, qu'un mois. C'est d'ailleurs la raison qui a incité la majorité des travailleurs à réclamer une rémunération hebdomadaire ou bimensuelle.

Masse constate un "vacuum" politique

QUEBEC (par G.L.) – M. Marcel Masse, député de Montcalm, a l'intention de continuer à faire de la politique, du moins pour l'instant. Il estime qu'il y a au Québec un "vacuum" qui pourrait être comblé par la création d'un autre parti politique.

C'est ce qu'il a répondu hier aux questions des reporters sur son avenir politique et sur la possibilité qu'il se dirige plutôt vers un autre champ d'action.

A l'Assemblée nationale, l'ex-ministre de l'Union nationale a été applaudi ironiquement par les libéraux au moment où il faisait part de sa décision de ne s'inscrire à aucun groupe parlementaire et demandait au président de le reconnaître à l'avenir comme député dit indépendant.

Par la suite, M. Masse a cédé son siège de la première banquette à M. Jean-Paul Cloutier, étant lui-même placé dans la troisième et dernière rangée, près du Parti québécois.

M. Masse a dit qu'ayant été élu sous l'étiquette de l'UN, que M. Loubier vient de faire disparaître, il serait "immoral" pour lui de siéger dans une autre formation.

Il a ajouté qu'il n'avait aucune objection à des changements "d'étiquettes", à la condition qu'ils soient faits avec la participatin et l'accord des intéressés, c'est-à-dire des militants.

Il admet que ce prétexte est "symbolique" du malaise profond qu'il ressent face à l'Unité-Québec: l'absence de participation et de renouvellement, tout étant imposé par en haut. Ayant conclu qu'il ne peut rien changer de l'intérieur et voulant être fidèle aux objectifs qu'il a poursuivis durant sa campagne de leadership, il ne veut pas dit-il, servir de paravent ou de caution. C'est également pour cette raison qu'il a refusé les postes que M. Loubier lui a offerts – les qualifiant de colifichets ou de médailles – et qui ne règlent pas le problème de fond.

M. Masse estime que tous les partis actuels ont des éléments de solutions valables, mais il n'en croit pas moins qu'il y a présentement un "vacuum" au Québec. Songe-t-il à former un nouveau parti? "On ne forme pas un parti ainsi. Il ne doit pas être imposé mais surgir de la volonté populaire."

Selon lui, l'idée d'un nouveau parti québécois est toujours dans l'air. Il sait qu'il y a à ce sujet des pourparlers à gauche et à droite, et qu'il y a des "hommes

Suite à la page 6

Pompiers: conciliation

A une très forte majorité, les membres de l'Association des pompiers de Montréal ont voté hier en faveur de la demande de conciliation – portant uniquement sur les clauses pécuniaires. La convention qui régit les pompiers demeure en vigueur jusqu'en 1972 et seules les offres salariales font présentement l'objet de discussions.

La ville de Montréal offre aux pompiers une hausse de 7.1%, ce qui signifierait un traitement de $10,050 pour un pompier de première classe, après trois ans d'expérience.

La réunion d'hier s'est déroulée en deux étapes. Le matin, seulement cinq des 800 pompiers présents se sont prononcés contre la conciliation; la proportion enregistrée hier soir

Suite à la page 6

Le projet sur l'évaluation foncière

Les terres ne devraient pas être assujetties à l'impôt, dit l'UCC

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

QUEBEC – L'Union catholique des cultivateurs (UCC) a vigoureusement contesté hier devant la commission parlementaire des affaires municipales le principe selon laquel les terres agricoles doivent être assujetties à l'impôt foncier.

Selon l'UCC, le projet de loi sur l'évaluation foncière (bill 48) ne fait que perpétuer l'injustice fiscale qui pèse contre la classe agricole québécoise.

"Tout ce que nous demandons, a déclaré M. Paul Couture, vice-président de l'UCC, c'est d'être traités sur le même pied que tous les autres citoyens. Pour nous, les fonds de terre, ce sont nos outils. On ne taxe pas les autres citoyens et les autres professions sur leurs outils."

Dans son mémoire, l'UCC souligne: "Face à l'impôt foncier actuel, le cultivateur québécois est certes le plus mal placé quant au pourcentage de son revenu annuel qui doit être consacré à ce système d'imposition...L'impôt foncier imposé sur des biens de production en milieu agricole a pour effet premier une diminution de niveau de vie des cultivateurs. Il nous faudrait chercher longtemps avant de trouver un non-agriculteur acceptant d'acquitter un impôt foncier équivalent à 13.5% de son revenu net, comme c'est le cas à l'heure actuelle, pour les agriculteurs québécois."

"La seule justice à l'égard de l'agriculteur, poursuit le mémoire est que, comme tout citadin ou résident d'un village, on ne taxe que sa résidence et un terrain équivalent ou environ de cinq fois la surgace de plancher de la résidence. Encore là, nous ne tenons pas compte du fait que dans une grande majorité des cas, l'agriculteur ne bénéficie même pas des services que fournit la municipalité aux résidents des villes et villages."

Devant ces représentations, M. Maurice Tessier, ministre des affaires muniipales, a déclaré: "Le gouvernement veut à tout prix éviter de rendre plus lourd le fardeau financier des agriculteurs."

M. Couture a vivement répliqué: "Les cultivateurs veulent aller plus loin que de ne pas payer plus qu'ils ne payaient. Nous voulons qu'une injustice soit corrigée. La présentation de cette nouvelle loi pourrait en être l'occasion."

Non seulement la nouvelle loi ne corrige pas, aux yeux de l'UCC, l'injustice fiscale dont souffrent les agriculteurs, mais elle risque de l'accentuer.

Ce serait, entre autres, le résultat du caractère rétroactif que contient l'article 30 du projet de loi, selon l'UCC. Cet article déclare que lorsqu'un terrain cesse d'être utilisé pour des fins agricoles, la partie des taxes pour laquelle le cultivateur jouisse d'une exemption, ne devient exigible pour les cinq années précédentes.

Selon la nouvelle formulation, proposée hier par le ministre, un terrain agricole est exempt de toute taxe foncière pour la partie de la valeur portée au rôle qui excède $180 l'âcre. Ce sont ces taxes que le cultivateur aurait payé s'il n'y avait pas cette exemption que le propriétaire devra payer pour les cinq années précédentes s'il cesse d'exploiter son terrain pour des fins agricoles.

Suite à la page 6

La lutte contre la pollution

Québec donne 4 ans à l'industrie du textile

QUEBEC (par G.L.) – L'industrie des textiles a un délai de quatre ans pour procéder aux installations requises en vue de réduire la pollution des cours d'eau.

C'est ce qui ressort des directives émises par la régie des eaux du Québec (REQ) à l'intention de cette industrie, et que le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor C. Goldbloom, a rendu publique hier.

Ce plan en deux phases aura pour effet d'améliorer les affluents rejetés par cette industrie dans les cours d'eau.

Les principales étapes à franchir portent d'une part, sur l'interception et l'analyse des effuents, ce qui se fera au cours des prochains quatorze mois, et d'autre part sur la réduction de la pollution, la correction de l'excès d'acidité et, finalement, le traitement adéquat des eaux résiduaires de l'industrie textile. Les plans et devis devront être soumis au plus tard le premier juin 1973.

Déjà cinq autres industries ont fait l'objet de directives de la régie des eaux, savoir celles du bois, des mines, du pétrole brut, des pâtes et du papier, et l'industrie laitière.

M. Goldbloom dit que cette directive est émise à la suite de larges consultations avec les principaux intéressés, dont la Dominion Textile, et qu'en conséquence, elle devrait être mieux accueillie que celle concernant les pâtes et le papier.

Le ministre a noté que des sanctions sont prévues pour les entreprises qui ne se conforment pas aux directives, mais il admet lui-même qu'elles sont insuffisantes et qu'il faut les augmenter. Ce qui sera fait par la prochaine loi de protection de l'environnement. Entre autres choses, cette loi établira un nouvel équilibre des responsabilités entre le ministère et la régie des eaux du Québec.

Suite à la page 6

aujourd'hui

Aujourd'hui et demain, au Cegep Ahuntsic, colloque sur **l'éducation et les problèmes de l'environnement.**

●

Jusqu'au 5, à la Cité des jeunes de Vaudreuil, **symposium sur l'école, milieu de vie.**

●

De 9h à 12h et de 14h à 17h, **réunion d'information sur la nouvelle loi de l'assurance-chômage** sous le patronage de la Chambre de commerce du district de Montréal. Endroit: Maison du commerce, salle Vieux-Montréal, 3e étage.

●

A 15 heures, au Hall d'exposition de la Place Bonaventure, le ministre du travail, M. Cournoyer, ouvre le **Salon de l'avenir.**

●

A 15h30, au 3480 McTavish, **assemblée annuelle du Montréal Council of Social Agencies.**

●

A 19 heures, le ministre François Cloutier parle de **l'immigration** à l'émission **Format 30** à Radio-Canada.

●

A 20 heures, **conférence publique sur la guerre en Indochine** au Carrefour international, 6020 Wilderton.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Morency nie avoir fait le hold-up

Claude Morency, accusé d'avoir commis un vol à main armée, le 28 mai 1970, à la caisse co-op de l'Université de Montréal, a témoigné dans sa propre cause, hier, pour dire qu'il n'avait jamais mis les pieds dans la caisse du centre social et que le 28 mai 70 il était chez lui, occupé à préparer une fin de semaine de camping.

La semaine dernière, Paul Rose avait témoigné pour la défense et avait affirmé qu'il était l'auteur de ce hold-up de $58,000.

Rose avait dit qu'il avait fait cette "réquisition en compagnie de Marc Carbonneau et de Jacques Lanctôt, tous deux exilés à Cuba depuis la libération de James Cross en décembre dernier.

Quant à la "déclaration" non signée que les policiers attribuent à Morency et aux termes de laquelle l'accusé se reconnaît coupable du vol même s'il a plaidé non coupable, Morency a expliqué qu'il connaissait les auteurs du hold-up, au moment de son arrestation le 20 juin 70, et qu'il n'avait pas voulu révéler ces noms afin de ne pas devenir un délateur.

Il a dit aussi qu'il avait été intimidé par les deux policiers-enquêteurs qui, selon lui, le menacèrent de le jeter par la fenêtre. Morency a juré aussi que jamais les policiers-enquêteurs Frechette et Desrosiers n'avaient lu la mise en garde rituelle en pareil cas.

Déjà, François Lanctôt, autre témoin de la défense, a affirmé qu'il avait renseigné Morency sur les circonstances du hold-up après avoir parlé à son frère, le dénommé Jacques Lanctôt que Rose désigne comme son "confrère" ou compagnon "de travail" dans la "réquisition" à l'université de Montréal.

Le notaire Caplan à son procès

Le notaire Samuel Caplan, accusé de complot et de fraude pour le montant global de $7 millions entre 1965 et 1968, subit présentement son procès en chambre 21 du palais de justice devant le juge Irenée Lagarde.

Depuis 1968, date de l'arrestation du notaire Caplan, de nombreuses procédures ont retardé la date du procès.

Le notaire Caplan n'a jamais fait une minute de prison pas plus que les co-accusés, Nathan Caplan et un autre notaire, dont on est sans nouvelles.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Morrier, a fait entendre quelques-unes des 700 personnes qui ont porté plainte contre le notaire Caplan par suite de prêts acceptés par le notaire alors qu'il se savait insolvable et que cet argent servait à renflouer quelques-unes de ses nombreuses entreprises.

Depuis un mois, les témoins de la Couronne défilent ainsi devant le tribunal tandis que le notaire Caplan, un peu incommodé par cette affaire dans l'exercice de sa profession, car il est toujours notaire en bonne et due forme suit distraitement les procédures.

Me Morrier a déclaré aux journaux qu'il en avait encore pour quelques jours avant de compléter sa preuve.

L'ivressomètre est jugé légal

Trois juges de la cour d'appel de l'Ontario ont confirmé hier la validité du code pénal relativement au test de l'haleine dans les cas des automobilistes qui conduisent leur véhicule.

La cour a rejeté la prétention de deux appelants qui alléguaient que le test de l'ivressomètre constituait une violation de la Déclaration canadienne des droits puisqu'elle obligeait un prévenu à nuire à sa propre défense.

Mais les trois juges, unanimement, décident que le test devant être fait dans les deux heures qui suivent l'arrestation, il serait trop facile d'attendre son avocat avant de s'y soumettre et de faire ainsi passer la période de deux heures en dehors de laquelle le test est inadmissible en preuve.

Les amendements au code pénal portan sur l'ivressomètre ont été proclamés le 1er décembre 1969. La cour suprême de Colombie-Britannique a statué, l'an dernier que les dispositions du code relatives à l'ivressomètre étaient invalidées par la manière inconstitutionnelle avec laquelle elles avaient été décrétées. Mais, quelques semaines plus tard, la Cour suprême du Canada infirmait ce jugement et rendait valides ces nouvelles dispositions.

Le procès de Paul Rose

La Couronne entame sa preuve

par Guy Deshaies

Après deux semaines de procédures préliminaires et de délais de toute nature la Couronne a commencé, hier, à étayer sa preuve contre Paul Rose, accusé d'avoir enlevé Pierre Laporte, mais Rose a été expulsé de la cour dès le contre-interrogatoire du deuxième téin de la poursuite.

En effet, Me Jean-Guy Boilard, procureur ad hoc de la Couronne dans cette affaire, avait assigné le notaire Maurice Landes, ami d'enfance de Pierre Laporte afin que ce témoin produise au dossier une carte que M. Laporte lui avait adressée et qui a servi aux policiers, au cours de l'enquête, à faire l'expertise d'écriture de M. Laporte.

Dans cette missive au notaire Landes, Pierre Laporte remerciait son ami de ce qu'il avait fait pour le congrès libéral. "J'aimerais que tu me donne les noms de tes "adjoints", écrivait Pierre Laporte, afin que je puisse les remercier. Je compte plus que jamais sur toi, ajoutait-il, pour ce que j'appelle l'avenir" et je t'en remercie à l'avance."

Rose a voulu savoir ce que signifiaient les guillemets aux mots "adjoints" et "avenir" mais le juge n'a pas permis la question en disant que le notaire avait un secret professionnel à respecter. Rose a demandé au notaire Landes si la firme Désourdy lui disait quelque chose mais là encore la Couronne a bondi et le magistrat a écarté la question.

Rose a voulu savoir quelles étaient les activités politiques du témoin, mais vainement et il a fini par dire au juge: "Dans un autre procès qui se déroule présentement, vous avez déshabillé une pauvre petite danseuse mais quand il s'agit de votre clique, vous vous protégez."

Paul Rose faisait allusion au procès des trois présumés assassins des trois hommes trouvés sans vie au cabaret Casa Loma. Une jeune danseuse a été interrogée durant plusieurs jours par les défenseurs de MM. Di Maulo, Tozzi et Ciamaro.

Mais le juge Fernand Legault n'a pas tenu compte de tout ce qui pourrait concerner les autres procès en cour et il a fait expulser Paul Rose.

Me Jean-Serge Masse, conseiller juridique de Paul Rose, a donc quitté la salle non sans que le magistrat lui ait demandé s'il avait le mandat de représenter son client. Me Masse a dit à la cour qu'il n'avait aucun mandat du moment que son client n'était pas présent en cour. Rappelons que Paul Rose se défend seul.

La Couronne a donc continué sa preuve sans la présence de l'accusé Francis Simard, Bernard Lortie, Jacques et Paul Rose ont été amenés en cour à un certain moment pour fins d'identification. Jacques Rose a dit au juge: "Vous allez payer pour vos crimes".

Puis, ce sont les propriétaires de la maison de la rue Armstrong où M. Laporte aurait été séquestré qui ont produit copie du bail et qui ont identifié l'accusé. Des policiers, d'autre part, ont produit une série de photos de divers endroits et de divers objets dont la Couronne aimerait parler au cours de sa preuve.

On ne sait pas si Paul Rose sera réadmis en cour ce matin.

Accord canado-français sur Miquelon

PARIS (AFP) – Un accord sera signé vendredi après-midi, à la maison de l'ORTF entre la France et le Canada concernant la diffusion d'émissions françaises de télévision à destination des îles Saint-Pierre et Miquelon.

L'accord porte sur la délimitation des fréquences à utiliser du côté français afin d'éviter toute perturbation des émissions de l'ORTF par les programmes canadiens.

Faites installer les
GOUTTIÈRES HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

RE: JEAN-LOUIS FONTAINE
Toutes personnes ayant vu accident boulevard Taschereau face centre d'achats Porto Bello, sont priées de communiquer avec.
Me Stanley Kandestin
878-2861

1970 FIAT
124 coupée sport.
5 vitesses.
Pneus Pirelli.
AM-FM Blaupunkt.
Vert métallisé.
$1,995.00
ROGER AUTOMOBILES LTÉE
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925

VIENT DE PARAITRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

UNE FEMME CHEZ LES HOMMES
par THÉRÈSE-F. CASGRAIN
• Les mémoires d'une grande féministe
• Pour l'amélioration de la condition féminine québecoise
En vente partout au prix $3.50 - distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228)
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

La nouvelle "insurrection" du secrétaire d'État

Faut-il revenir en arrière? Le présent nous presse et nous bouscule: sans aller jusqu'à nous lobotomiser, nous aimerions offrir quelque répit à notre mémoire. Mais le secrétaire d'Etat du Canada nous l'interdit.

Car M. Gérard Pelletier a commencé de dire enfin tout ce qu'il savait l'automne dernier A l'occasion du lancement, à Toronto, vendredi dernier, de l'édition anglaise de "La Crise d'Octobre", l'homme politique s'est entretenu avec les journalistes. Les propos de M. Pelletier ont été résumés fort succinctement par les agences de presse; si succinctement qu'il fallait lire le compte rendu du Globe & Mail pour constater que ces propos sont du plus grand intérêt.

●

D'abord, la manchette. Pour le bénéfice de ses lecteurs anglophones, M. Pelletier a rajouté verbalement un chapitre inédit à son livre: il a avoué avoir craint, lui aussi, que le gouvernement Bourassa ne s'effondre pendant ce mois fatidique. Lui aussi, écrivons-nous. Car d'autres, au Devoir et ailleurs, ont eu la même appréhension que lui. Souvent même avant lui.

Bien avant le désarroi qu'a suscité le meurtre de Pierre Laporte, en effet, les multiples signes d'un affaissement du pouvoir à Québec ne pouvaient laisser indifférent quiconque était à même de les percevoir. Un premier ministre vacillant, un ministre de la justice résolu à l'action, au contraire, et dans un sens opposé à celui vers lequel paraissait incliner le chef du gouvernement, un cabinet rangé en deux camps, ne sachant plus comment refaire son unanimité ni comment réconcilier toute virtualité en ce sens avec des positions fédérales plus fermes, en apparences, qu'elles ne l'étaient dans les faits et dans les coulisses: tout cela appris par bribes, au téléphone ou de vive voix, de la bouche des intéressés, ne pouvait qu'inciter à craindre le pire.

Car n'en déplaise à M. Pelletier, point n'était besoin d'être assis aux tables d'écoute de la police pour avoir vent de ces tiraillements inquiétants. On n'ose croire, on n'osait croire en octobre 1970, que tout cela ait pu échapper à Ottawa. Pourtant, M. Pelletier a déclaré vendredi, avec une candeur désarmante: "C'est seulement aujourd'hui, en devisant avec nos collègues québécois, que l'affaire sort au grand jour; et de toute évidence, ils ont eu des moments difficiles..."

En prévision d'un effondrement possible, voire imminent du gouvernement Bourassa, il fallait envisager les moyens de l'étayer, de le renforcer. Comme tous observateurs eussent fait en semblable conjoncture, nous avons posé des hypothèses alternatives, selon la stratégie qui serait finalement retenue par Québec pour juguler la crise, selon, également, l'évolution qui serait alors celle des rapports entre les deux pouvoirs – celui d'Ottawa et celui de Québec. Cette prospective politique, nous nous y sommes livrés en conférence éditoriale, dès le lendemain de l'enlèvement du ministre québécois du travail, soit le dix octobre.

Voilà que M. Pelletier reconnaît avoir eu, une semaine après nous, tout au moins pour vingt-quatre heures, la même appréhension. Nous le soupçonnions un peu, le sachant homme d'intelligence. Mais pourquoi l'avoir tu si longtemps? Pourquoi avoir continué de le taire il y a six mois, lors même qu'il publiait "La Crise d'Octobre", cet "effort d'analyse, le plus honnête possible"? Etait-ce pour éviter que ne se lèvent le poids de la suspicion, les accusations de trahison qui sont descendus sur nous? Etait-ce pour éviter de faire mentir l'accusation de corruption par l'impuissance dont le premier ministre Trudeau, par un actonisme pervers, a cru nous accabler?

"Dans divers milieux, écrit le secrétaire d'Etat dans l'introduction de son essai, on s'est étonné de mon "silence" durant les événements d'octobre 1970". Malgré ce début de "clean breast of things", on continuera de s'en étonner. On admirera, néanmoins, la dextérité avec laquelle M. Pelletier manie la géographie politique. "Il faut être à Montréal pour savoir ce qui s'y passe", constatait-il la semaine dernière, dans un accès de sens commun", semble-t-il, toutefois, qu'il faille être à Toronto pour dire ce que l'on sait.

●

Si, parfois, le silence est d'or, la parole est souvent d'argent. Fervent bimétalliste, M. Pelletier n'a pas jugé opportun, en cet octobre 1971, de tenir sa langue. Le secrétaire d'Etat du Canada n'a pas craint d'opiner, devant les Torontois, que le risque d'insurrection populaire est aujourd'hui plus grand au Québec qu'il y a un an. La montée du chômage et la détérioration générale de la situation économique, lui font dire les dépêches, ont rendu les milieux populaires montréalais encore plus vulnérables à la propagande du Front de libération du Québec.

Est-ce là constat d'échec de la politique économique du gouvernement Trudeau? Est-ce là reconnaissance que la légitimité de ce gouvernement continue de s'effriter, que "l'érosion de la volonté populaire" dont parlait l'an dernier son collègue John Turner gruge inlassablement l'autorité des pouvoirs établis – à Ottawa, comme à Québec, comme à Montréal?

Croire cela, c'est sous-estimer l'ambivalence personnaliste. En circonstances pareilles à celles d'octobre 1970, affirme M. Pelletier, le gouvernement prendrait sans doute les mêmes décisions qu'alors. Mais il vient lui-même de reconnaître que les circonstances ne sont plus les mêmes, que la désaffection à l'endroit du régime est véritable, qu'elle s'accentue, qu'elle est fondée sur des facteurs économiques déterminants, facteurs "fonctionnels" plutôt qu'"émotifs"!

Que ferait aujourd'hui le gouvernement fédéral, s'il lui advenait d'appréhender à nouveau une insurrection populaire? Jusqu'où, une morale personnaliste, un gouvernement, s'appuyant sur une légitimité contestable, a-t-il le droit de s'armer et de suspendre les libertés fondamentales des citoyens pour supprimer un risque d'insurrection?

Le secrétaire d'Etat du Canada continue d'entourer d'un silence "relatif" ces épineuses questions. Tout comme le député d'Hochelaga, tout vétéran qu'il soit des grèves de l'amiante et de Murdochville, tout ancien rédacteur qu'il soit de "Cité libre" et du "Travail", maintient un silence absolu sur les outrances d'un maire qui, à quelques rues de son comté, fait pleuvoir les volées de matraque sur le dos d'honnêtes syndiqués. Entre les manoeuvres d'un Duplessis, dont le journaliste Pelletier racontait il y a vingt ans dans Le Devoir comment elles venaient d'investir Murdochville, et les manoeuvres d'un Drapeau, dont Le Devoir racontait avant-hier comment elles ont dispersé une manifestation dirigée contre un lock-out d'une légalité douteuse, les personnalistes ne seraient-ils plus capables d'établir quelque parenté ou correspondance?

Sans doute, pour trouver réponse à ces questions, faudra-t-il attendre que les secrétaire d'Etat du Canada lance l'édition esquimaude de ses mémoires d'outre-crise...

Entre-temps, délaissons la morale détersive – parce que trop glissante – du personnalisme pour retrouver le sens commun. Quant un honnête homme appréhende l'effritement de la légitimité d'un gouvernement dont il est membre ou qu'il cautionne de quelque façon, il doit tout faire pour restaurer cette légitimité avant que l'histoire ne mette celle-ci à l'épreuve; et s'il en est incapable, il doit démissionner et oeuvrer, dans l'opposition, à l'instauration d'une légitimité nouvelle.

Claude LEMELIN

■ lettres au DEVOIR

Lendemain d'émeute: deux suggestions

Témoin impuissant, vendredi soir dernier, d'un exemple éloquent d'une confusion que l'on rencontre trop souvent au principe de l'action, je ne puis que me poser des questions sur la force physique, intellectuelle et morale que suppose un véritable leadership.

M. Drapeau a invoqué le règlement antimanifestation au nom de la sécurité publique. Les présidents des trois centrales syndicales ont invité les gens à déambuler pacifiquement dans un geste de solidarité avec les travailleurs pour assurer la sécurité publique de tout le monde.

Enfin, un certain parti politique a tergiversé jusqu'après la dernière minute, laissant ces commettants dans l'indécision la plus complète au nom du même principe probablement.

Dans le premier cas "sécurité publique" m'apparaît fort malmené. Plus de discrétion de la part de M. Drapeau et de ses policiers n'aurait certainement pas nui au bon déroulement de la manifestation. Discrétion n'est pas nécessairement synonyme d'inefficacité. Par contre, du manque de discrétion à provocation, il n'y a qu'un pas. Somme toute, quand je participerai à une manifestation à l'avenir dans les rues de Montréal, la présence des policiers m'apparaîtra un risque de plus pour la sécurité publique, principalement si Me Drapeau et Me Côté dirigent les opérations du haut de leurs isoloirs juridique et politique.

Je formule deux désirs, espérant qu'ils ne sont pas des voeux pieux. J'aimerais une mise au point officielle du syndicat des policiers de Montréal, puisqu'il s'agissait d'une manifestation de solidarité syndicale. Je souhaite aussi que l'on procède "au plus sacrant" dans le cas du règlement antimanifestation. Il me semble qu'il s'agit là d'une question fort importante qui devrait avoir priorité sur bien d'autres. La laisser dormir en appel, c'est une excellente façon de la garder dans son arsenal juridique dans un semblant de position de force qui mine à la longue la crédibilité de ceux qui usent d'une telle stratégie.

Quant aux leaders syndicaux, ils ne prendront jamais assez de précautions pour sauvegarder la sécurité publique. Faire appel au pacifisme, à la modération ne suffit pas. Chacun sait, moi le premier, comme il est difficile de garder son sang froid dans de telles circonstances. Ils auraient mérité plus de collaboration qu'ils n'en ont obtenu surtout si on se réfère au règlement anti-manifestation, principal moyen de collaboration offert par M. Drapeau. Autre détail, nos chefs syndicaux n'ont pas toujours eu le souci très poussé de se prêter régulièrement à des bains de foule, particulièrement avec leurs commettants. S'ils se portent désormais à la pointe des troupes de chocs de tous les fronts ouvriers, ils devraient faire rapidement l'apprentissage d'un nouveau style de leadership. On a jugé vite Michel Chartrand dans le passé. Il pourrait peut-être y avoir ici une occasion en or de le réhabiliter dans le coeur de tous les travailleurs. Sa personnalité fougueuse ne nous dispense pas de découvrir par delà l'écorce du "bonhomme" une fidélité aux travailleurs qui ne s'est jamais dégonflée, quelque tribulation qu'il ait rencontrée.

On a remarqué enfin, l'absence du président du Parti québécois qui avait conditionnellement, il est vrai, manifesté son intention d'être de la manifestation. Le Parti québécois a été un phare dans la première crise d'octobre. Se serait-il épuisé à ce point qu'à l'époque du second souffle il soit trop risqué pour lui de prêter main forte aux ouvriers qui ont été jusqu'à preuve du contraire, sa clientèle la plus importante aux élections de 1970? J'ai été fort malheureux dans ma conscience de péquiste de ne pas être mieux informé des raisons d'une telle abstention surtout que cela faisait plus d'une demi-heure que je marchais avec une grande conviction sociale si ce n'est peu ou pas de conviction politique lorsque j'appris à la radio de mon voisin de trottoir la prise de position de l'exécutif.

La Parti québécois a manqué là une chance exceptionnelle d'apporter sa contribution à la clarification d'une situation au demeurant confuse. S'identifier dans un conflit comme celui-là ce n'est pas s'inféoder à ce que je sache.

Je continu maigre tout de chercher et je fais confiance, les assurant de ma modeste contribution d'enseignant aux hommes de la trempe des Ryan, Daoust, Parent, Castonguay, Dumont, Lévesque, Burns. Il s'agit de démêler vite les fils emmêlés de l'écheveau démocratique, fils qui risquent d'en devenir la courroie d'étranglement.

Raymond LEMIEUX
prof. de philo.
C.E.G.E.P. Edouard Montpetit

L'indifférence des journaux devant le sort fait aux prisonniers "politiques"

Je trouve fort peu rassurant de voir à quel point les quotidiens ont fait peu de cas de la demande d'injonction interlocutoire de six prisonniers politiques, Pierre Boucher, Francis Simard, Michel Viger, Pierre Demers, François Schirm et Robert Hudon, mardi dernier en Cour Supérieure, devant l'honorable juge Hannen.

Ces prisonniers politiques ont été transférés de l'Institution Archambault à l'unité spéciale de correction (dit "le trou") le 3 septembre dernier sous prétexte qu'on "appréhendait" des évasions. Après l'insurrection "appréhendée" d'octobre 1970, on aurait cru à un peu plus de sérieux de la part des autorités fédérales mais faut croire que c'est un vieux gag qu'elles veulent nous produire d'année en année. L'an dernier, à pareille date, Pierre-Paul Geoffroy, François Schirm, André Ouellet, Pierre Boucher et Edmond Guénette avaient connu le même sort sous prétexte, cette fois-ci, et tenez-vous bien, qu'un commando felquiste prendrait d'assaut la forteresse de Sainte-Anne-des-Plaines! Celle-là était pas mal suave quand on sait qu'au lieu de mettre un bataillon de soldats devant la porte de Trudeau ou de Drapeau, les fédéraux auraient pu le déplacer à Sainte-Anne-des-Plaines. Franchement, c'est très faible comme argument pour vouloir camoufler le fait qu'on veut punir, **sans raison,** ces personnes d'avoir des idées politiques et lutté pour la libération du Québec. Il faut vraiment être lâche pour s'acharner sur des gens qui sont impuissants derrière les barreaux et qui, d'ailleurs, ont, aux dires des directeurs de prison, une conduite irréprochable. Une lettre du Solliciteur Général a confirmé ce fait dans le cas de François Schirm et par extension de tous les prisonniers politiques.

Les prisonniers politiques concernés subissent un régime pénitenciaire discriminatoire contraire aux règlements des prisons fédérales, contraire à la Charte des droit de l'homme du Canada. On leur a refusé, mardi dernier en Cour Supérieure, le droit de se défendre, le droit de décrire leurs conditions de détention, le droit de vouloir connaître le pourquoi de ce traitement discriminatoire. Le juge, avant même d'avoir écouté une déposition de Simard et de Schirm, sortait de sa poche de vieux juge anglais le jugement où il disait "éprouver de la sympathie pour les requérants"! Le juge affirmait qu'il n'y avait pas de preuve d'atteinte aux droits civils, pas de preuve d'abus de pouvoir ni d'un régime pénitenciaire inhumain. De son côté, le ministère public s'est caché honteusement derrière "l'intérêt public" pour refuser de répondre aux questions des requérants-prisonniers politiques (et ils n'ont pas eu d'outrage au tribunal!).

Dans les pages du Devoir, on a souvent parlé des tortures ou traitements "spéciaux" qu'on fait subir aux prisonniers politiques brésiliens, boliviens, etc. Ici, au Québec, par contre, on ne parle jamais de **nos prisonniers politiques.** Déjà, on commence à ressentir la bassesse des gouvernementaux dans le cas des prisonniers politiques. Ceux qui ont pris la décision de transférer ces hommes et de leur imposer des traitements discriminatoires, ceux qui profitent de l'impuissance des prisonniers politiques ne sont guère à la hauteur des principes "de respect de l'homme" qu'ils nous turluttent dans des entrevues à la TV. C'est de la blague. C'est de l'hypocrisie.

Jacques GEOFFROY
Saint-Jérôme le 1er novembre 1971.

Les vrais responsables de la mort de Michèle Gauthier

Monsieur Michel Roy,

Je viens de terminer l'article à l'eau de rose que vous venez de publier dans Le Devoir d'aujourd'hui au sujet d'un nouveau martyr québécois. Et je n'ai pas du tout l'intention de vous en féliciter. A votre place, je rougirais de honte.

Vous vous gardez bien de dire mot des véritables responsables du décès de Michèle Gauthier: les intouchables chefs syndicaux qui au fond se foutent éperdument des journalistes et les trompent effrontément. Ce qu'ils veulent, ces grands manitous, c'est la tête de Paul Desmarais, président de Power Corporation à laquelle La Presse appartient. Parce que Paul Desmarais à l'insigne courage de leur tenir tête, de ne pas céder devant leur odieux chantage.

Vous apprendrez, si vous ne le savez déjà, que dans notre petit monde québécois, on ne pardonne pas à un des nôtres de réussir et surtout de réussir plus qu'à la mesure de notre taille.

Les syndicats sont en train de saboter l'économie du pays et surtout de faire disparaître le Québec de la carte du monde. Et ce avec la complicité de torchons comme Le Devoir, car Le Devoir est devenu un véritable torchon.

Il y a une chose que vous vous êtes bien gardé de mentionner dans votre article: quand on est asthmatique et qu'on a peine à marcher, on reste tranquillement chez soi devant son appareil de télévision au lieu de s'exposer à la brutalité. De cette façon, on ne risque pas de succomber à la tâche.

Votre article sent le fiel à plein nez. Il est loin d'être digne de vous et de votre journal (...)

(...) Résumons-nous: la mort de Michèle Gauthier est l'oeuvre non pas de la police, mais bien des Laberge, des Pépin et des Charbonneau qui devraient en répondre devant leurs pairs.

Si vous avez encore du coeur au ventre, vous publierez cette lettre dans votre journal et à la place même où figurait votre article (...)

Philippe HURTEAU
Montréal, 1er novembre 1971

bloc-notes

L'indemnisation des victimes

En soumettant le projet de loi numéro 83 à l'Assemblée nationale, M. Choquette donne au Québec l'occasion de rattraper d'autres provinces du pays dans leurs efforts pour indemniser les victimes de la violence. Le projet de loi diffère assez peu des textes devenus traditionnels dans ce secteur. Il profite même ouvertement de l'expérience d'autrui, assez du moins pour éviter pluseurs des difficultés d'implantation.

La plupart des gouvernements qui ont entrepris de soutenir financièrement les victimes des crimes de violence ne voulaient, au départ, que récompenser de façon tangible les efforts faits pour assister les policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les citoyens bénéficiaient de la loi lorsque, à l'occasion d'une chasse à l'homme ou d'un vol de banque, ils entravaient la fuite d'un bandit et aidaient directement au travail policier. La loi Choquette, dès son lancement, va plus loin et se fixe des objectifs plus larges. Elle considère comme victimes ceux qui subissent dans leur personne physique des dommages tangibles, même si ces personnes n'étaient aucunement mêlées à une activité policière.

Plusieurs des pays qui ont édicté une loi semblable espéraient remédier ainsi à la passivité des citoyens. Les législateurs étaient profondément scandalisés en apprenant que tel crime avait pu se perpétrer devant des centaines de spectateurs sans qu'un bras n'intervienne. Ils en déduisaient, à juste titre, que les citoyens, dans nos sociétés modernes, se sont habitués à laisser aux policiers toute la responsabilité de la lutte au crime. Les législateurs pensaient qu'en promettant une assistance financière aux victimes éventuelles de crimes violents, on amènerait un plus grand nombre de citoyens à soutenir l'effort policier. La loi disait, en somme: "Aidez les policiers et l'Etat vous soutiendra de ses deniers si vous avez subi des dommages physiques". Sur ce point, les législateurs se trompaient, semble-til, assez lourdement: le citoyen apathique le demeure même si on le dote d'une police d'assurance. Inversement, le citoyen "interventionniste" n'a pas attendu l'entrée en scène du gouvernement pour consentir à certaines audaces.

La loi Choquette ne connaît pas ce lent et inutile cheminement. D'emblée, elle constate que la violence cause des blessures et des pertes de vie et elle offre aux victimes ou à leurs dépendants des indemnités pécuniaires comparables aux versements qu'effectue, pour d'autres motifs, la Commission des accidents de travail. On pourrait même se demander, devant le titre fort généreux de la loi, si le gouvernement entend limiter ses indemnités au secteur de la criminalité de violence. Heureusement, le texte ne va pas tout à fait aussi loin que la présentation.

Le titre, fort simple, présente la loi comme celle de "l'indemnisation des victimes d'actes criminels". Pourtant, il ne faudrait pas en déduire que la victime d'un vol ou d'une fraude pourra compter sur le gouvernement comme sur une compagnie d'assurance. En effet, les crimes pour lesquels il y aura une compensation pécuniaire comporteront toujours une conséquence d'ordre physique pour la victime. Même "l'omission de fournir les choses nécessaires à la vie" ne signifie pas que la Commission des accidents de travail va faire comparaître les maris qui refusent de pourvoir aux besoins des leurs. Entendue ici de façon restreinte, l'infraction signifie qu'une compensation peut survenir lorsqu'une vie a été mise en danger par la négligence coupable à fournir assistance ou nourriture. A condition que cette interprétation soit la bonne, la quarantaine d'infractions visées par la loi comportent toutes une conséquence physique pour la victime.

Pourquoi ainsi limiter l'indemnité, dira-t-on? De fait, la criminalité frappe autant les biens que les personnes et l'on pourrait envisager une indemnisation profitant aux victimes de fraude, tout comme on indemnise les victimes de voies de fait.

D'une part, si l'Etat voulait neutraliser à coups d'indemnités les dégâts causés par le vol et la fraude, il devrait supporter les charges que portent aujourd'hui les compagnies d'assurance et donc requérir en impôts autant que perçoivent ces entreprises. D'autre part, ainsi que l'affirmait avec force paradoxes le professeur américain Norval Morris, lors d'un cours international de criminologie à Montréal on n'a pas à indemniser les victimes de vol et de fraude, parce que la société comme telle n'a rien perdu par le vol et la fraude! "Il n'est pas certain, disait M. Morris, que le voleur ne tirera pas un plus grand bénéfice de l'argent volé que n'aurait pu le faire la victime. L'argent volé devient un capital de risque plus volontiers que l'argent épargné..." Paradoxal, mais passablement vrai.

Par le projet de loi 83, notre société québécoise accepte de considérer le crime comme une responsabilité sociale. C'est, en effet, parce que la société porte la responsabilité des gestes que posent les criminels qu'elle consent à indemniser les victimes.

Laurent LAPLANTE

Point de vue protestant sur le maintien du célibat

Une décision sage dans le contexte actuel de folie générale

Le synode du Vatican en a décidé: le célibat des prêtres est maintenu. Beaucoup penseront qu'une fois de plus Rome a reculé devant les "nouveautés salvatrices", et qu'elle s'enlise décidément dans les sables du passé. Mais il s'en faut que ce soit là un chapitre à ajouter à la collection des reculades réelles qu'il a fallu enregistrer depuis la fin du Concile du Vatican II.

Tout d'abord, rien dans le Concile du Vatican n'autorisait à penser qu'un jour Rome se départirait de cette loi ecclésiastique – quoi qu'elle ne remonte même pas à la période apostolique. Ensuite, il convient d'aborder le problème avec une objectivité totale.

On s'étonnera sans doute de trouver un langage aussi prudent sur ce point particulier, dans un organe de l'Eglise Unie du Canada, d'une Eglise officiellement et réellement issue de la Réforme. La question du célibat des prêtres, qui semble constituer présentement le problème à l'ordre du jour dans l'Eglise catholique romaine n'était pas, en effet, à première vue, de celles qui puissent concerner l'Eglise Unie du Canada.

Dans l'éditorial de la prochaine livraison de Credo, journal de l'Eglise Unie du Canada publié à Montréal, les rédacteurs formulent un point de vue pour le moins inattendu sur la décision qu'a prise le synode romain de maintenir l'obligation du célibat ecclésiastique.

Voici le texte de cet éditorial.

L'un des fondements de tout le mouvement de la Réforme est précisément que le ministère pastoral, et l'apostolat en général, ne sont pas incompatibles avec le mariage. La fin du Moyen Age avait en quelque sorte accumulé des preuves innombrables que la loi du célibat ecclésiastique était si difficile à respecter que, de toute évidence, mieux valait cesser de l'imposer. L'abandon du célibat sacerdotal, outre qu'il correspondait, partiellement au moins, aux positions traditionnelles de l'Eglise orthodoxe en la matière (qui toutefois exclut le mariage pour la haute hiérarchie) cadrait fort bien avec le retour à l'Ancien Testament qui fut une autre caractéristique fondamentale du mouvement de la Réforme. Il se situait dans un contexte historique d'excès de sacralisation. Il fallait de toute nécessité descendre de son piédestal abusif un clergé dont on ne voyait plus que les faiblesses.

Suite à la page 6

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Édition du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

L'affaire Mackay : une sentence qui doit être dénoncée

par PIERRE VADEBONCOEUR

M. Robert Mackay, journaliste, fut congédié par la Société Radio-Canada, l'an dernier, à la mi-août, pour avoir collaboré au **Nouveau point de mire.** Il en appela de ce congédiement à un conseil d'arbitrage. J'ai fait partie de ce conseil. La sentence vient d'être rendue. Je ne suis pas d'accord avec les considérants et conclusions de l'arbitre patronal et du président, qui rejettent le grief. J'ai produit un rapport minoritaire très laconique dans lequel, entre autres choses, je déclare pour ma part maintenir le grief. Mon mandat étant terminé, j'ai décidé, à titre personnel, et vu l'importance de cette affaire, d'écrire une lettre ouverte sur le sujet, après avoir étudié à nouveau le document pour ma propre édification...

Le lecteur ne trouvera pas ici une étude technique élaborée du cas; plusieurs, étant profanes en la matière, risqueraient de s'y perdre. Il me suffira de montrer quelques points essentiels de la cause, quelques aspects principaux du jugement, et d'élaborer sur le tout.

Aperçu des faits

Les faits en deux mots sont les suivants: Radio-Canada a remercié Mackay parce que celui-ci persistait à vouloir collaborer à la revue susdite, même s'il proposait de le faire sans rémunération. Il est à noter qu'il s'agit d'une revue indépendantiste. Toutefois, l'article de M. Mackay, produit au tribunal comme preuve à charge, traitait d'une question tout à fait étrangère à celle de l'indépendance: la torture au Brésil... De toute façon, Radio-Canada ne faisait pas trop de distinctions, dans son réquisitoire, sur la nature de la collaboration.

Une perle

Je n'ai pu tomber d'accord avec mes collègues sur leurs conclusions, erronnées en droit, ni sur leurs considérants, truffés de raisonnements boiteux. La sentence majoritaire contient, sur le point juridique crucial de toute l'affaire, une perle si merveilleuse qu'elle peut laisser supposer à elle seule le degré d'aveuglement et d'illogisme sur lequel reposent certains jugements de Cour dans un monde surveillé et contraint comme le nôtre. Cette perle, la voici.

Mes collègues, "après une étude **minutieuse** (sic) de l'article 46.1" de la convention collective, article qui est au coeur du litige, s'en servent pour condamner Mackay. Or, que dit l'article en question? Citons-le:

"Il est interdit aux employés de la Société d'exercer, hors de leurs heures de travail une activité privée où ils font directement concurrence au Service des nouvelles de la Société ou encore ou ils profitent sans autorisation de leurs relations avec la Société."

Que signifie cette clause, d'après les deux juristes, mes collègues? Elle signifie ceci, et je les cite: "aux yeux du Tribunal, elle est claire, car elle défend sans autorisation, toute activité extérieure quelle qu'elle soit à ses employés."

Il faut examiner un texte avec une extrême minutie en effet pour arriver à voir dans celui-ci, qui ne défend que deux choses, un principe selon lequel tout serait interdit"...

J'en conclus pour ma part que la sentence en question est non seulement erronnée en droit sur un point essentiel, mais outrepasse la compétence dont le tribunal était investi: celui-ci, sur le point en question, a jugé l'affaire en substituant littéralement au texte contractuel un autre texte, né de sa seule imagination.

Le droit

Je voudrais bien avoir le temps et l'espace nécessaires pour étaler au grand jour, en les analysant avec exactitude, les glissements du raisonnement, les arguments approximatifs, les énonces en porte-à-faux, dont est fait le tissu de cette sentence tout comme celui de la plaidoirie patronale elle-même. Le procureur patronal, qui fait dans le solennel, en appelle par exemple au grand principe de la liberté, toujours limitée, dit-il, par les choix que chacun fait de son état dans la vie. Il invoque la règle des juges, qui ne peuvent être candidats dans une élection sans renoncer à leur charge, ou encore celle des avocats, qui ne doivent pas, tant qu'ils restent dans la profession, exploiter un commerce. Bon. Mais ces exemples sont nuls, puisque chacun sait bien que ces restrictions à la liberté individuelle sont imposées par des articles de loi explicites. C'est en déraisonnant ainsi qu'on réussit parfois à brouiller un débat et à obtenir, au bout du compte, des erreurs claires destinées à trancher des procès...

Allons au plus court. Disons ce qu'il en est du droit, selon mon opinion, dans cette affaire. Je le ferai par énoncés numérotés.

1) Nul ne nie à la Société Radio-Canada le droit d'établir "des principes et normes régissant son exploitation" (article 4.1 de la convention).

2) Ce pouvoir de direction est largement invoqué par la Société dans cette affaire. Une petite confusion de rien du tout cependant: les principes et normes régissant une exploitation seraient-ils, par hasard, des principes et normes régissant la liberté individuelle des employés en dehors de l'exploitation?...

3) Mettons que les pouvoirs de la direction aillent jusque là. Justement, touchant les cas du genre de celui qui nous occupe, elle a précisé ces pouvoirs, et même elle les a précisés contractuellement avec ses journalistes. Elle l'a fait à l'article 46.1 de la convention, cité plus haut. Elle s'est donc liée, dans l'exercice de ces pouvoirs, par le texte même du contrat.

4) Or, que dit ce texte? Il interdit aux journalistes, premièrement, "d'exercer hors de leurs heures de travail une activité privée où ils font directement concurrence au Service de nouvelles de la Société." C'est une allusion bien claire à une activité journalistique. La Société a posé elle-même avec le syndicat la limite de l'interdiction. Autrement dit, l'activité journalistique extérieure des employés est interdite si elle fait directement concurrence à la Société. Comment prétendre qu'elle est encore interdite si elle ne fait pas directement concurrence? Comment prétendre que la Société, si elle permet de la sorte une telle activité, puisse l'empêcher de quelque autre façon, par exemple en exerçant une surveillance sur le contenu des articles donnés ailleurs, ou en prohibant leur parution dans telle ou telle publication, lorsqu'il n'est pas question de concurrence? Il est clair que Radio-Canada, par cet article, laissait à ses journalistes le droit d'écrire ailleurs, pourvu que la condition susdite fût respectée. Le nier aujourd'hui, c'est reprendre un droit qu'elle a cédé par contrat. Elle n'en est pas libre, à moins de signer un autre accord. Pour ce qui est des faits, un articles public dans un périodique ne sourait, de toute évidence, être considéré comme venant en concurrence avec un service de nouvelles qui diffuse de l'information sur l'actualité à toutes les quelques heures.

5) D'après le même article, les journalistes ne doivent pas exercer d'activité "où ils profitent sans autorisation de leurs relations avec la Société". Il n'y a rien dans la preuve qui permette d'affirmer que Mackay l'ait fait. Au contraire, il déclare n'avoir pas utilisé les sources de nouvelles de Radio-Canada. Mes collègues prétendent néanmoins que c'est le prestige de Radio-Canada qui a ouvert les portes de Point de mire à M. Mackay. Pourquoi ne serait-ce pas plutôt son talent? Ils se basent sur une déclaration d'un tiers, M. Pierre Bourgault, qui fait état, dans sa présentation, du fait que Mackay était employé de la Société. En quoi Mackay peut-il répondre de la déclaration d'une tierce personne?

Le tribunal retient même à charge contre M. Mackay à cet égard, le fait que ce dernier pouvait se permettre d'écrire dans le périodique vu le salaire "très substantiel" qu'il recevait de Radio-Canada... En somme, M. Mackay "profitait de ses relations avec Radio-Canada" parce qu'il disposait d'assez d'argent pour se payer le luxe d'écrire d'ailleurs?

6) La Société a aussi invoqué l'article 8 de ses statuts pour mettre Mackay en demeure. Que dit cet article? "Nul fonctionnaire ou employé... ne doit se livrer à un autre travail ou emploi, rémunéré ou lucratif, sans autorisation expresse". Or, justement, le travail en question, après cette mise en demeure cesse d'être lucratif. Mackay ayant assuré qu'il retournerait ses émoluments reçus et qu'il travaillerait désormais pour rien... C'est sur son refus de céder là-dessus pour l'avenir qu'il a été mis à la porte.

7) Enfin la Société a prétendu qu'écrire pour une publication politique était incompatible avec la situation de journaliste à Radio-Canada. Cette prétention ne s'apuie sur aucun texte statutaire ou réglementair, et, malgré les grands discours de MM. Raymond David et Marc Thibeault devant le tribunal, elle ne saurait être invoquée à l'encontre d'un texte contractuel.

Là-dessus, il faut bien ajouter que le droits politiques du citoyen, selon une tradition juridique constante et tout à fait générale, priment la volonté d'un employeur quel qu'il soit, à moins qu'un texte de loi les supprime en tout ou en partie, comme c'est le cas par exemple pour les juges ou les employés de la fonction publique. Il est même fort douteux qu'une clause de convention collective, en blanc et noir, pourrait les limiter, puisqu'ils sont d'ordre public et même garantis par la déclaration canadienne des droits.

Si la Société Radio-Canada entend que ses employés cessent d'exister politiquement en dehors de leur travail dans l'entreprise, c'est une loi seule qui pourrait obtenir cet effet-là; et encore, une telle loi nouvelle serait peut-être ultra vires. Quoi qu'il en soit, jusque là, chaque employé de cette Société d'Etat jouit de la plénitude de ses droits politiques, y compris celui d'exprimer ses opinions, nonobstant les vues fumeuses de ceux qui occupant de hauts postes à Radio-Canada, trouvent que l'activité politique personnelle d'un journaliste à leur emploi se fait pas bien dans le décor, et malgré l'humeur de M. Pierre Elliott Trudeau, qui menaçait, avant l'incident Mackay, de "ferme la boîte" (et les boîtes), terrorisant ainsi trop d'administrateurs aux genoux faible bel exemple de contrôle de l'information par l'intimidation et le tonnerre.

Radio-Canada a le droit d'exiger l'impartialité et la neutralité de son Service de nouvelles, c'est entendu et c'est normal. C'est ainsi qu'il faut que les choses soient. Elle possède des moyens efficaces pour obte-

Suite à la page 9

Mairie à vie

À son Honneur Jean Drapeau

par GILLES LÉVEILLÉ

Cher monsieur le maire,

Je m'en veux donc de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Il y a longtemps que je voulais le faire mais, vous savez, quand on est satisfait d'une chose, on ne se donne pas la peine de l'écrire.

Vous venez d'affirmer, si j'en crois le rapport d'une rencontre que vous avez eue avec la presse vendredi, que la population de Montréal était bien informée et que vous étiez la seule personne compétente à décider ce que les citoyens devaient savoir de l'administration municipale. Vous ajoutiez du même souffle que répondre à des question crée de la confusion chez le citoyen et que, par conséquent, vous n'alliez pas vous prêter à cet exercice, les déclarations écrites devenant votre moyen de communication avec le peuple. Comme vous avez raison!

Ah, bien sûr, il y aura des gens pour trouver à redire mais qu'est-ce que ça peut faire? Vous le savez bien, monsieur le maire, et tout le monde le sait aussi, que vous êtes le meilleur magistrat que la ville ait connu. Bon! N'est-ce pas vous qui nous avez donné le métro, Terre des Hommes, le coup de bâton des Expos, et quoi encore... Qui d'autre mieux que vous, donc, peut savoir ce qui est bon pour Montréal, y compris l'information sur son administration? Ah, les éternels mécontents!

Prenez par exemple la manifestation de vendredi dernier. Qu'est-ce que ça peut bien faire à un pauvre type de savoir que le coup de matraque qu'il a reçu était légal ou ultra vires? Est-ce que votre réponse à cette question pourrait adoucir sa douleur? D'ailleurs, votre devoué acolyte, M. Niding, l'a bien compris. Interrogé dimanche à la radio locale, il a refusé de répondre à des questions sur cette manifestation, préférant parler de choses vraiment importantes, telle que l'emplacement des boîtes à journaux dans les rues.

Faut-il garder les boîtes à deux pouces de chaîne du trottoir ou est-il préférable de les disposer en ligne avec la bordure de la propriété privée, au fond du trottoir? On pouvait deviner à travers les explications subtiles du président de l'exécutif toute la philosophie sociale de nos gouvernants municipaux en ces temps particulièrement troublés. Car si à première vue l'énoncé d'une telle alternative peut paraître banal, un examen plus approfondi du problème permet de découvrir là un souci de la protection de l'humble citoyen qui est tout à l'honneur de l'hôtel de ville.

Prenons encore une fois pour exemple la manifestation de vendredi dernier. Il est bien évident qu'en cas de fuite désordonnée devant une horde de policiers chargeant à la matraque, une foule de quelques milliers d'individus a besoin d'un certain espace de manoeuvre. L'emplacement des boîtes à journaux prend ici toute sa dimension sociale. M. Niding, ne voulant pas se donner facilement le beau rôle, n'a pas fait état de cet aspect du problème mais on devine qu'il en a tenu juste compte. Quiconque a vu les événements de vendredi soir à Montréal comprendra qu'une boîte trop près de la chaussée, ou au contraire trop en retrait dans certains cas, peut ralentir indûment la cadence d'un coureur ou gêner le passage d'un motard de la police, bref faire la différence entre un crâne fendu ou un paisible retour au foyer.

Quoi qu'il en soit, je n'en dirai pas plus long sur ce sujet, monsieur le maire, car mon propos veut porter surtout sur l'avenir et le progrès de la métropole, ce qui ne peut manquer de vous intéresser.

Devant l'évolution des événements et la monté incessante de votre popularité, les 500 lettres d'appui par semaine et le 92% des votes obtenus en faisant foi, je pense que la situation est mûre et que le peuple est maintenant prêt à recevoir une dernière grande proposition en ce qui concerne: la nomination à vie à la mairie de Montréal. Vous vous rendez compte de tous les avantages. Si les questions créent de la confusion chez le citoyen et empêche le bon fonctionnement de la démocratie, que dire de la tenue d'élections à tous les quatre ans. La lutte des partis et des candidats et tout ce qu'elle entraînle de cabale, d'assemblée électorale pour ne pas dire contradictoires, de discussions autour de programmes politiques, de récriminations sur la carte électorale, d'accusations de malhonnêtetés dans l'accumulation d'une caisse, tout cela et bien d'autres saletés du système actuel seraient éliminés avec une nomination à vie, et pour le plus grand bien du peuple. Votre slogan pourrait être: plus d'élection, plus de confusion!

Et quels avantages sur le plan touristique! Du coup, vous feriez concurrence au régime Duvalier d'Haïti. Vous voyez déjà les placards publicitaires: Montréal, le seul endroit voyez déjà les placards publicitaires: Montréal, le seul endroit dans le monde à bénéficier de la mairie à vie.

Enfin, je vous laisse y penser, monsieur le maire. Vous avez encore quelques doutes? Rassurez-vous. D'ici quelque temps, le plus grand quotidien français d'Amérique aura repris la publication et Sonopresse règlera tout ça. Comment, en effet, ne pas être plébiscité par la question suivante: Le maire de Montréal doit-il être nommé à vie... (cochez l'une des trois raisons)

a) parce qu'il est la seule personne compétente.

b) parce qu'il est la seule personne compétente?

c) parce qu'il est la seule personne compétente?

SCRIBEC
45 est, rue Jarry, Montréal
387-2486
secrétariat-travaux de bureau

TARIFS DE PHOTOCOPIE XEROX 7000

Du même original	
3 copies	11¢ l'unité
4 copies	9¢ l'unité
5- 10 copies	8¢ l'unité
11- 16 copies	7¢ l'unité
17- 30 copies	6¢ l'unité
31- 40 copies	5¢ l'unité
41- 80 copies	4¢ l'unité
81-199 copies	3½¢ l'unité
200-999 copies	3¢ l'unité
1000 copies	2½¢ l'unité

Format légal et papier couleur: 10% en sus
Réduction à partir de 14"x18"

aussi
DACTYLOGRAPHIE
POLYCOPIE
ADRESSAGE
RÉDACTION
DICTAPHONE
PERMANENCE
ADMINISTRATIVE
ET TÉLÉPHONIQUE

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A.DÉSY Ltée
MONTRÉAL
521-1104

Bureau Métropolitain des Écoles Protestantes du Grand Montréal

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES EXAMENS PROVINCIAUX DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

En règle générale, les élèves qui désirent subir les examens du Ministère de l'Éducation doivent avoir fréquenté les cours sanctionnés par l'épreuve en question. (Voir Règlement 2, Article 2 du Ministère de l'Éducation).

Néanmoins, sur recommandation d'une commission scolaire, le Ministère peut accorder certaines exemptions.

Tout candidat qui désire subir un examen dans un cours qu'il n'a pas suivi régulièrement doit en premier lieu en faire la demande auprès de l'école qu'il a fréquentée en dernier lieu.

Ceci s'applique aussi à tout candidat qui désire améliorer sa note dans une matière donnée dont il a déjà subi l'épreuve. Il devrait normalement refaire le cours à moins qu'il ait obtenu au préalable une autorisation spéciale d'exemption sur recommandation d'une commission scolaire.

Ces requêtes particulières ne seront prises en considération que pour certaines raisons majeures bien spécifiques et à condition qu'elles ne s'appliquent au plus qu'aux épreuves en trois matières réqulièrement inscrites sur la liste officielle. Ces requêtes devront être soumises à l'avance pour qu'elles puissent être considérées et pour permettre une inscription éventuelle dans les limites des délais d'inscriptions prévus d'avance.

VEUILLEZ FAIRE VOTRE DEMANDE SUR LE CHAMP AUPRÈS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE QUE VOUS AVEZ FRÉQUENTÉE EN DERNIER LIEU. NULLE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS LE 15 NOVEMBRE 1971 NE SERA PRISE EN CONSIDÉRATION.

STAGES INTENSIFS

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION DU CDE

Les stages sur le travail en équipe et sur le fonctionnement de l'organisation ont été conçus pour accroître l'efficacité administrative des cadres. Chacun des stages dure 3 jours.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE (STE)
Les 16-17-18 novembre 1971

* Les différents facteurs qui conditionnent l'efficacité du travail en équipe
* Le comportement des individus dans un groupe de tache
* L'amélioration de la contribution du participant dans le travail en équipe

LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION (SFO)
Les 23-24-25 novembre 1971

* La diffusion et l'utilisation de l'information dans la prise de décision
* La nature et la qualité du leadership
* Les impératifs du changement dans l'organisation

FRAIS DE PARTICIPATION $150.00 pour les deux stages n'incluant pas les frais de séjour.

ENDROIT : Le Centre Montfortain à Montréal

Pour tout renseignement

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

Montréal
5875, avenue Papineau
Montréal 331, P.Q.
Tél. : 279-7376

Québec
2336, chemin Ste-Foy
Québec 10, P.Q.
Tél. : 683-2346

D'AUTRES STAGES SE TIENDRONT EN JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 1972

ÉDITIONS du BORÉAL EXPRESS

Un ouvrage historique de Jean Provencher, préfacé par Fernand Dumont

QUÉBEC SOUS LA LOI DES MESURES DE GUERRE
1918

Le récit complet des émeutes de la Semaine Sainte, à Québec, en 1918 : les longues nuits de manifestations; la mort de quatre Québecois, tués par l'armée fédérale; le rôle du gouvernement féréral et de son armée.

en vente dans TOUTES LES LIBRAIRIES $2.75 distribué par la LIBRAIRIE DUSSAULT

Le prix Nobel de chimie au Canadien Gerhard Herzberg

STOCKHOLM (AFP) – L'académie royale des sciences de Suède, constituant le jury du prix nobel de Chimie, a désigné comme lauréat pour 1971, le Dr Gerhard Herzberg, du National Research Council of Canada d'Ottawa, pour "sa contribution à la connaissance de la structure électronique et de la géométrie des molécules, en particulier des radicaux libres."

Dans sa présentation du lauréat 1971 du prix Nobel de chimie, l'académie des sciences de Suède écrit:

"Les mesures spectroscopiques donnent des informations extrêmement précises sur les conditions d'énergie dans les molécules, sur leurs mouvements de vibration et de rotation, ainsi que sur leurs structures électroniques. Ces résultats permettent également de calculer avec une grande précision la forme géométrique des molécules, c'est-à-dire la distance et les angles entre les atomes qui les constituent.

"Sous la direction de Herzberg, l'institut d'Ottawa pour les études spectroscopiques des molécules s'est développé jusqu'à devenir le premier centre du monde pour ce genre de recherche, et les résultats fondamentaux qui s'inscrivent plutôt dans le domaine de la physique ont été obtenus, par exemple, en ce qui concerne les propriétés de la molécule d'hydrogène".

Le professeur Gerhard Herzberg est né en 1904, à Hambourg. Il a fait des études à l'école polytechnique supérieure de Darmstadt et les a poursuivies à Goettingen et à Bristol.

Chargé de cours à Darmstadt de 1930 à 1935, il a occupé une chaire de recherche de physique à Saskatchewan de 1935 à 1945, et de spectroscopie à l'observatoire Yerkes (Chicago) de 1945 à 1948.

En 1949, il est entré au National Research Council of Canada, où il travaille encore. Il a été directeur de physique pure à partir de 1949, jusqu'à sa retraite, en 1969, date à laquelle le titre de "chercheur émérité" lui a été conféré.

Le professeur Herzberg a publié environ 200 ouvrages dans le domaine de la spectroscopie et de la mécanique quantique, et il a effectué des recherches expérimentales dans tout le domaine spectral, de l'extrême ultra-violet à l'infrarouge. Il est particulièrement connu par son oeuvre monumentale "Molecular Spectra and Molecular Structure", qui comprend aujourd'hui trois volumes.

Le savant canadien se trouvait à bord d'un train le menant de Leningrad à Moscou, quand on lui a annoncé qu'il venait de recevoir le prix Nobel de chimie.

Selon l'ambassade canadienne a Moscou, M. Herzbarg devait arriver dans la capitale soviétique, hier soir.

Un porte-parole de l'ambassade a précisé que le savant canadien se trouvait en URSS dans le cadre d'un programme permanent d'échanges de scientifiques entre le Canada et l'Union soviétique. Il sera de retour à Ottawa à la mi-novembre.

"Dans les années 50, dollars dans sa présentation l'académie des sciences de Suède, Herzberg s'engagea dans une longue série d'études spectroscopiques des propriétés des radicaux libres, qui sont particulièrement importants en chimie. Les radicaux libres sont des fragments de modécules qui participent aux réactions chimiques. Il utilisa et developpa dans ce contexte une méthode de photolyse par étincelle (pour laquelle Norrish et Porter reçurent le prix Nobel en 1967) et pendant les années 60 en particulier, il obtint des résultats d'une importance fondamentale en ce qui concerne de nombreux radicaux libres, notamment CH3, et CH2.

"Cela a déjà mené à une renaissance de l'étude des réactions chimiques dans les systèmes gazeux de petites molécules.

"Mais ces recherches sont d'une plus grande portée encore, conclut le document de l'académie: la pensée de Herzberg et les résultats qu'il a présentés ont eu une influence ructueuse sur l'évolution de la théorie des réactions chinoises tout entière".

Dans la même journée, le prix Nobel de physique 1971 avait été attribué au professeur Dennis Gabor, de l'Imperial College of Science and Technology de Londres pour "son invention de la méthode holographique et le développement qu'il lui a donné".

Le professeur Dennis Gabor est né en Hongrie en 1900 et a fait ses études supérieures dans les écoles polytechniques supérieures de Budapest et de Berlin. Après avoir travaillé dans les laboratoires de recherche technique en Allemagne, il a été pendant la plus grande partie de la période de 1934-1948 attaché à la section de recherche du "British Thomson-Houston Co", en Grande-Bretagne.

Après avoir été lecteur, il est devenu professeur en physique électronique appliquée à l'Imperial College of Science and Technology de Londres, où il est maintenant professeur et chercheur émérit. Il travaille également aux laboratoires de recherches du Columbia Broadcasting system (CBS) à Stamford (Etats-Unis).

L'invention de la méthode holographique pour laquelle le professeur Dennis Gabor vient de recevoir le prix Nobel de physique, remonte à 1948. Schématiquement, elle consiste en la photographie en trois dimensions sans lentilles au moyen d'un éclairage dans lequel une vague lumineuse provenant d'un objet donné est "gelée" en une émulsion photographique au moyen d'un second rayon lumineux.

La méthode holographique a connu un développement spectaculaire à partir de 1961 avec l'apparition du rayon laser.

L'holographie a ceci de remarquable qu'elle permet de reconstituer dans l'image toute l'information transportée par les rayons lumineux réfléchis par la scène photographiée.

La soirée au Forum

Rien ne sera jamais plus pareil au Québec, clament les orateurs

par Gisèle Tremblay

Environ 14,000 personnes ont assisté hier soir au Forum de Montréal à une assemblée syndicale sans précédent où des responsables des trois centrales, conscients d'avoir franchi depuis vendredi une étape historique, se sont engagés formellement à lutter désormais ensemble contre toutes les dictatures politiques et financières qui maintiennent les travailleurs québécois sous le joug.

"Des choses sont en train de changer au Québec", a dit un orateur. "Rien ne sera plus jamais pareil", a déclaré un autre. Tous ont convenu qu'ils avaient été jusqu'ici naïfs, petit-bourgeois ou inconscients, et qu'ils allaient travailler maintenant à un renversement radical de la situation.

Les présidents de la CSN (in abstentia) de la FTQ et de la CEQ, ont adressé leurs messages à la foule. Mais ce sont surtout des militants syndicaux qui, à la lumière de durs conflits qu'ils ont vécus évoquent ou bien vivent encore, ont exprimé avec une conscience nouvelle que leurs problèmes avaient la même source et seraient réglés grâce à la seule force dont ils disposent: l'union des travailleurs.

Ont ainsi pris la parole à tour de rôle, les représentants des travailleurs de La Presse, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de Canadair, du Cercle universitaire, ainsi que les porte-parole des pompiers de Montréal et des "gars de Lapalme".

Le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, qui présidait l'assemblée, Me Robert Lemieux, Me Robert Burns, député péquiste de Maisonneuve, et Mme Nicole Therrien, du Front de libération des femmes, ont également joint l'expression de leur solidarité.

Tous avaient participé à la manifestation contre La Presse vendredi dernier, tous ont cité la violence policière qui a suivi le règlement anti-manifestation du maire de Montréal qui l'a suscitée, comme le point de départ de leur prise de conscience quant aux erreurs du passé et de leur détermination à poursuivre la lutte sur un autre plan.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, qui a dû s'absenter, a cependant adressé un message qui a été lu par M. Michel Chartrand.

"Nous vivons des moments historiques, plus importants que ceux d'octobre, a-t-il dit. Le régime actuel a vecu, il n'y a plus de place pour nous dans un tel régime." Puis il a mis en garde les travailleurs contre la naïveté du passé: ils doivent se préparer à toute éventualité, a-t-il noté, et s'organiser pour préparer un "renversement radical de la situation".

"Le super-pouvoir, a expliqué M. Pepin, n'a pas arrêté son élan pour opprimer les travailleurs."

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, visiblement ému, a invité les 70,000 travailleurs de l'enseignement à descendre de leur piedestal et à ouvrir les fenêtres de leurs écoles car ils doivent apprendre qu'enseigner est un geste politique et social d'envergure."

Il reste encore un bon bout de chemin à faire dans nos syndicats, a reconnu M. Charbonneau, qui a aussitôt promis de s'employer cette année à renforcer la solidarité des enseignants avec tous les autres travailleurs.

"Jamais plus le maire-fuhrer ne lâchera ses chiens à nos trousses, s'est-il exclamé, car il a perdu toute légitimité".

La sauvagerie des policiers, a déclaré pour sa part M. Louis Laberge, président de la FTQ, nous a ouvert les yeux. On y aura mis le temps, diront certains, mais des milliers de travailleurs de la FTQ ont vu ça pour la première fois et en ont tiré la leçon, a-t-il poursuivi et "nous ne sommes pas moins résolus que l'autre centrale".

La soirée avait commencé par un historique de M. Michel Chartrand sur l'industrialisation qui "est jonchée de cadavres d'ouvriers" et une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui sont tombés pour la liberté des travailleurs.

Puis M. Pierre Perrono, au nom du front commun des syndiqués en lockout à La Presse, s'est approché du micro pour d'abord saluer les "gars de Lapalme", les "pionniers de la lutte". Nous n'avons pas voulu la grève, a-t-il expliqué, afin que la Power Corporation n'y trouve pas le prétexte pour se débarrasser des journalistes.

"Notre tactique n'a pas été bonne, a-t-il avoué, nous faisons notre mea culpa: les 15,000 travailleurs qui ont manifesté leur solidarité vendredi nous l'ont appris: nous étions des petits bourgeois, nous venons de nous réveiller avec vous."

M. Michel Lord, président du syndicat des journalistes de La Presse, a rappelé que pour la première fois au Québec, treize syndicats de travailleurs à l'emploi de la même entreprise capitaliste venaient de lancer dans l'enthousiasme un quotidien auto-géré: le Quotidien populaire.

M. Raymond Legendre, conseiller technique des employés de soutien de l'université de Montréal, a insisté sur la solidarité totale qui a lié employés, professeurs et étudiants pendant la grève d'un mois qui a pris fin ce week-end.

C'est un départ pour la négociation sectorielle de l'an prochain, alors que le personnel de soutien de toutes les universités s'installera à une même table, a-t-il conclu, en soulignant que l'université de Montréal avait cette année eu recours à la pègre de la rive-sud pour mater le syndicat.

M. Mario Dumais, négociateur du syndicat des professeurs de l'UQAM, a indiqué que les professeurs avaient appuis des travailleurs la nécessité de s'organiser et le sens de la solidarité. Nous avons affronté ensemble la partie patronale, a-t-il remarqué, nous devons maintenant apprendre ensemble à nous faire respecter du pouvoir politique. Quand un chef syndical est matraqué, chaque travailleur est matraqué, a conclu M. Dumais.

M. Frank Diterlizzi, leader des "gars de Lapalme", qui a reçu une longue ovation, a lancé: "Vous êtes pas tannés de crever bande de caves?"

M. Normand Cherrier, porte-parole des employés de Canadair, a relaté que son syndicat avait présenté au gouvernement fédéral, mais en vain, un mémoire documenté sur les 6,500 mises à pied survenues dans cette entreprise depuis trois ans. "Que tu fasses du train ou non, a-t-il alors remarqué, le gouvernement Trudeau le laisse quand même pourrir sur le trottoir".

M. Jacques Morin, président de l'Association des pompiers de Montréal, a dit que l'administration municipale refusait à ses hommes la parité avec Toronto, alors que le maire de Montréal et la plupart des dirigeants de l'hôtel de ville gagnent plus que leurs homologues de la Ville-Reine.

M. Robert Burns, le seul député péquiste à avoir participé à la manifestation de vendredi, à souhaité que le régime actuel soit bientôt jeté par-dessus bord et que les travailleurs s'engagent dans l'action politique.

Enfin, Mme Nicole Therrien, du Front de libération des femmes, a condamné la civilisation masculine dont l'histoire est celle d'une colonisation des femmes, et appelé ses consoeurs à "fondre leurs chaînes pour en faire des dards". Si nos exploiteurs prennent souvent le visage de nos maris ou de nos amants, a-t-elle signalé, il n'en faut pas moins les démasquer. Québécoises, debout!" a-t-elle lancé, aussitôt obéie par les femmes de l'assistance qui ont crié leur approbation, sous le sourire narquois et muet de la gent masculine.

UNE DÉCISION

Suite de la page 4

Le monde chrétien d'alors avait besoin de foi vivante, et non de privilèges. Précisément parce qu'il croyait encore, il devint exigeant. Revendiquer le célibat c'était déjà un privilège, mais s'en montrer trop souvent indigne, cela devenait insupportable. On devenait trop souvent prêtre non à cause du célibat, mais malgré le célibat...

Ce fut un grand service rendu par la Réforme au christianisme que d'avoir rappelé que l'essentiel de la Foi conquérante se situe non au niveau du statut personnel mais à celui de l'engagement intérieur désincarné. La doctrine de l'universalité du Sacerdoce impliquait l'abandon de la spécificité de l'engagement personnel.

Le contexte historique est-il le même aujourd'hui? Il est permis d'en douter. Il est même permis d'affirmer que la situation est totalement renversée.

Il n'est plus question de société chrétienne, ni de prêtre marié ou non. Il n'est plus question d'Ancien ni de Nouveau Testament. La société où nous vivons – mais est-ce encore vivre? – est de plus en plus matérialiste. C'est une société qui combat ses propres erreurs, fruit de son matérialisme; règne de l'argent, égoisme, violence, guerres..., par d'autres erreurs matérialistes: haine sociale, contestation aveuglément systématique, sexualité sans freins, violence et guerre...

Dans ce contexte de folie générale, de l'esprit comme des sens, on a le droit de se demander si le sacrifice sincère, voulu, sinon toujours parfaitement réalisé, des aspirations génétiques ou simplement érotiques de quelques-uns est tellement épouvantable... ou si, au contraire, il ne peut constituer un exemple précieux, une lueur d'espoir dans une nuit qui s'annonce déjà si décourageante... un symbole de la victoire de l'esprit sur la matière.

La Réforme s'adressait à un monde chrétien découragé par les mauvais exemples de ses pasteurs. Nous avons affaire à un monde déchristianisé, matérialisé, auquel le spectacle d'une cohorte dédiée exclusivement au service de Dieu – sans affections humaines à considérer – ne peut certainement pas être nuisible.

Voilà pourquoi nous pensons, non seulement que la décision du Synode catholique de Rome est sage, mais qu'elle va rendre service à la chrétienté.

POMPIERS

Suite de la page 3

était sensiblement la même (il s'agissait de rejoindre les pompiers qui étaient en devoir hier ou qui n'avaient pas pu venir hier matin).

Le récent débrayage des pompiers de Montréal, qui avait duré quatre jours, n'a rien réglé. Selon le secrétaire de l'Association des pompiers, M. Plourde. C'est depuis mai que la ville s'en tient à une offre salariale de 7.1% et qu'elle n'en veut pas démordre.

Les six négociateurs des pompiers et les trois négociateurs recrutés dans le personnel du bureau du personnel (hôtel de ville de Montréal) n'ayant pu en venir à un compromis, reste donc le recours à un conciliateur nommé par le ministère Québécois du travail. Après quoi, si la conciliation échoue, il y aura toujours le recours possible à l'arbitrage.

LES TERRES

Suite de la page 3

Le ministre Tessier a déclaré que, selon le ministre de l'agriculture, cette rétroactivité de cinq ans "forcerait d'une certaine manière les cultivateurs à garder leurs terres en culture". Selon le ministre, cette mesure vise aussi à empêcher la spécialisation foncière.

Sur ce point, l'UCC est catégorique: "Pour aucune considération, nous n'accepterons que l'on introduise dans une loi une mesure aussi injuste pour la classe agricole. Nous croyons que toute loi rétroactive est fondamentalement injuste surtout lorsque comme c'est le cas dans le présent bill, on essaie d'empêcher les spéculation, d'une façon inhabile d'ailleurs, et, à toute fin pratique, sur le don de l'agriculteur."

"Nous tiendrons compte de toutes vos inquiétudes", s'est contenté de répondre le ministre.

M. Tessier a été beaucoup plus accueillant pour les représentations du Conseil des producteurs des pâtes et papiers du Québec qui demandait que toute machinerie soit exempte d'imposition. Le ministre a assuré qu'il n'est absolument pas question de taxer quelque machinerie que ce soit. Dans le cas des compagnies de pâtes et paoiers a précisé M. Tessier, cela signifie qu'on ne taxera pas les bassins de sédimentation (lacs), les chemins de chantier, les barrages, etc. Le Conseil des producteurs de pâtes et papiers regroupent une quizsaine de compagnies dont Consolidated Bathurat, CIP, Domtar et Quebec North Shore.

Par ailleurs, la Communauté urbains de Montréal et la Ville de Montréal qui avaient demandé à être entendues par la commission parlementaire sur le projet de loi sur l'évaluation foncière, sont revenues sur leur décision.

Un porte-parole du ministère a déclaré au Devoir que la CUM a demandé à rencontrer privément le ministre Tessier pour lui faire connaître son point de vue sur le bill 48. Selon ce porte-parole, la Ville de Montréal demandera probablement aussi à être entendue privément.

MASSE

Suite de la page 3

intéressés" à cette question. Il a lui-même rencrontré un certain nombre de personnes au cours des derniers mois allant de M. Stanfield à M. Roberts, en passant par M. Guy Bertrand et M. Roch Lasalle), mais il n'est en négociations précises avec quiconque et il ne sait pas s'il y a des décisions fermes quant à un nouveau parti éventuel au Québec.

Est-il disponible? "Bien sûr que je le suis pour analyser les problèmes et rechercher des solutions, autrement, je ne serais pas en politique".

En conclusion, M. Masse se réjouit de ce que sa campagne de leadership lui ait laissé les mains libres ce qui, note-t-il, n'est pas toujours le cas d'aspirants à la direction d'un parti. Il en remercie ceux qui l'ont aidé dans la campagne. "Si j'avais eu des fils à la patte, je n'aurais pas pu faire ce que je fais aujourd'hui".

D'autre part, M. Fernand Grenier, ex-député UN de Frontenac, organisateur de la campagne de M. Masse, a dit qu'il continuerait de promouvoir les idées de M. Masse au sein d'Unité-Québec, et que lui et son groupe se préparaient en ce sens pour le congrès d'orientation qui aura lieu, début mars, à Montréal. Il estime que c'est une bonne chose que M. Masse ait quitté le parti, parce qu'il aurait pu le diviser s'il y était resté... Il a confirmé enfin qu'il y a de nombreuses rencontres pour tenter de promouvoir la fondation d'un autre parti au Québec.

La Presse

La médiation débute

La Commission d'enquête et de médiation qui a reçu du gouvernement le mandat de résoudre le conflit à La Presse s'est déjà mise à l'oeuvre hier soir.

La partie syndicale, M. Louis Laberge en tête, a en effet rencontré dans les locaux du ministère du travail le président de la Commission, le sous-ministre Réal Mireault, et les trois autres membres de son groupe. MM. Joseph Leblanc sous-ministre adjoint du travail, Gilles Laporte, directeur aux relations du travail et Yvon Dansereau, directeur du service de conciliation du ministère.

D'autre part, un porte-parole de la direction de La Presse a déclaré à la Presse Canadienne que la partie patronale n'avait pas encore été convoquée.

M. Mireault a confirmé en soirée que seule la partie syndicale avait été convoquée hier soir. Il s'agissait d'une réunion préliminaire au cours de laquelle les commissaires devaient faire aux syndicats des suggestions quant à la marche à suivre dans cette médiation extraordinaire.

Rejoint en fin d'après-midi, le président de la FTQ, M. Laberge, a déclaré au "Devoir" que sa délégation se proposait principalement, au cours de cette première rencontre, de sonder les intentions des commissaires et de leur demander comment ils entendent procéder. Invité à commenter la création de cette commission spéciale, le président de la centrale a déclaré: "Ils ont voulu démontrer qu'ils voulaient vraiment une solution, et je ne peux que m'en réjouir. Mais il est évident qu'il y a beaucoup de problèmes à résoudre. Quant à nous, nous voulons évidemment une solution négociée..."

Les autres journaux voient augmenter tirage et publicité

La fermeture de La Presse a provoqué une augmentation sensible du tirage et de la vente de publicité des trois autres quotidiens francophones de la métropole.

Selon les informations recueillies auprès des directeurs de services de ces trois quotidiens, cette augmentation se situerait entre dix et vingt-cinq pour cent.

Le Journal de Montréal et Montréal-Matin se montrent exubérants et optimistes, faisant état d'une augmentation de 25% de la publicité et du tirage. Le Devoir, quant à lui, établit cette augmentation à environ 10% de la publicité et 20% du tirage. Dans ce dernier cas, la vente au kiosque est accrue de 20%. Caractéristique commune aux trois quotidiens, c'est surtout au niveau des annonces classées que l'augmentation de la publicité s'est fait sentir.

Cette hausse du tirage et de la vente de la publicité n'a pas, à ce jour, nécessité d'accroissement du personnel, rédactionnel ou administratif.

Le tirage de La Presse, avant sa fermeture mercredi dernier, s'établissait à près de 200,000. On aurait pu croire que le premier concurrent sur le marché de l'après-midi, le Montréal Star, serait en mesure de ravir le gros de cette clientèle soudainement abandonnée. Mais il n'en est rien. Les administrateurs du quotidien anglophone soulignent une augmentation d'environ 8,000 exemplaires, hausse qu'ils qualifient de normale, dans les circonstances. Du côté du quotidien The Gazette, les conclusions sont encore plus conservatrices et on affirme n'avoir observé aucun changement.

Outre ces hausses appréciables de la publicité et du tirage des quotidiens francophones, la fermeture de La Presse aura provoqué l'entrée en scène d'un nouveau journal.

Inactifs depuis mercredi dernier, les journalistes de La Presse ont mis sur le marché un quotidien de format tabloid intitulé: "Le Quotidien Populaire". Sa première livraison a paru hier à Montréal et, affirme-t-on, à plus de 100,000 exemplaires.

Selon M. Bernard Morrier, chef des affectations, le nouveau quotidien, largement subventionné par le Conseil central de Montréal (CSN), donnera à ses lecteurs des nouvelles "exactes", sans commentaires ni éditorial et sans tendance politique.

Les Antipropos de Jean Lévesque

Une émeute? Mais non, un jeu de famille!

Depuis la violente soirée de vendredi dernier à Montréal, le public, journalistes en tête, est parti à la chasse aux responsables. C'est une merveille à voir et à entendre!

Les patrons et les anti-syndicats jettent tout le blâme sur les centrales syndicales. Les syndicalistes jettent tout le blâme sur la direction de La Presse en général, et les administrateurs, encore plus en général. D'autres en profitent pour lancer le cri de race tandis que les timorés glapissent leur frayeur devant tout ce qui bouge. La police accuse les syndicats, les syndicats accusent la police. Les gens de "l'Ouest" ricanent devant les désordres "de l'Est" tandis que des gens "de l'Est" trouvent qu'au fond les vrais coupables sont à "l'ouest". Et cette nomenclature en oublie pas mal en chemin.

Il est vrai que le règlement 3926 de Monsieur le Maire serait un règlement anti-démocratique, on ne se permettrait jamais assez de le dire! Cet entêtement à interdire les manifestations dans les rues se comprendrait un peu, s'il s'appliquait avec un peu plus de jugement et beaucoup plus d'habileté et de souplesse. Mais la Grandeur ne s'accommode pas toujours des nuances, au Quirinal de la rue Notre-Dame...

Il est vrai que les syndicats auraient pu organiser leur marche ailleurs, ou d'une autre façon, et ne pas tenter le diable, c'est-à-dire ne pas faire savoir, trois heures avant le défilé, qu'on irait terminer la protestation dans le quartier de la Place Victoria, soit à l'ouest de la rue Saint-Laurent. A "l'Ouest", qu'ils pensaient aller, les chefs syndicaux: on voit leur candeur!!!

Il est vrai que les policiers, victimes ou pas d'agents provocateurs, recevaient des pierres et des bouteilles, par ci par là, avant le début des "hostilités": quand on connait l'épiderme délicat de plusieurs de nos meilleurs bataillons, on ne s'étonne pas des charges au pas de course qui ont mis de la vie (...) dans les rues du bas de la ville, vendredi soir dernier.

Il est vrai également que le quotidien dont il est question, La Presse, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été d'une gentillesse peu commune depuis non seulement le début du "lock-out" mais, aux dires des méchantes langues, depuis fort longtemps, par exemple au niveau de la liberté d'expression. Mais il ne faut pas croire les "on-dit!"

Parmi ces "on-dit", il en est qui veulent que le quotidien en question, objet de tant d'attentions, appartiendrait à une espèce de groupe, fort considérable, d'organes d'information, une grande famille, une famille d'intérêts. Qui plus est, cette famille d'intérêts économiques serait, au hasard, juxtaposée à une famille d'intérêt politique, qu'il serait fort malséant même de nommer. D'ailleurs, pourquoi prêter foi à ces commérages?

Il faudrait plutôt écouter le premier ministre du Québec, M. Bourassa qui, au sujet du conflit de La Presse, déclarait, avec la franchise qu'on lui connait, dimanche soir dernier (Star, I-II-71) qu'il s'agit d'une "dispute privée entre la direction de La Presse et ses employés". Pas davantage. Une querelle toute simple, qui n'implique pas de question de cartel d'information, encore moins de cartel au service de telle ou telle idée politique, de tel ou de tel parti politique. C'est sans doute M. Bourassa qui a raison: il s'agit d'une querelle sans envergure, au sujet de laquelle des gens s'énervent pour rien, quoi!

Un ministre de M. Bourassa, M. Cournoyer, déclarait le même jour qu'il ne savait plus tellement pourquoi on se bat à La Presse "A MOINS QUE LE CONFLIT NE SOIT PAS CELUI QUE LA POPULATION CROIT". Le ministre du Travail du Québec a-t-il laissé entendre qu'il en savait plus que son Premier ministre? Possible.

Mieux vaut croire quand même M. Bourassa: la querelle de La Presse est une querelle secondaire; elle ne met pas en jeu le sort de l'information au Québec; elle ne cache aucune collusion entre des capitaux et des politiciens. Cette querelle de famille, somme toute, n'est surtout pas due au fait qu'un jour, il y aurait eu des gouvernements pas assez vigilants pour empêcher la création de conglomérats d'information trop puissants, au service de groupes d'influence trop connus.

M. Bourassa a sans doute raison: il s'agit d'une simple querelle de famille. Il s'agit seulement de savoir qui a lancé la tasse le premier, et qui a reçu le rouleau à pâte sur l'oreille droite. A quoi sert de s'énerver? On se décoiffera, autrement...

informations internationales

Inde, Suisse, Japon

Des diplomates du Pakistan passent au Bangla Desh

Des membres des missions diplomatiques du Pakistan en Suisse, en Inde et au Japon ont fait défection hier, accusant le gouvernement du président Yahya Khan de répressions massives au Pakistan-oriental.

A la Nouvelle-Delhi, huit des neuf derniers diplomates et employés d'origine bengali de la haute commission (ambassade) pakistanaise ont "choisi la liberté" après avoir été, affirment-ils, brutalisés par leurs collègues ouest-pakistanais. Ils ont pu emmener leurs familles (33 personnes) avec eux.

Des journalistes, interrogeant certains de ces employés à leur sortie de l'ambassade pakistanaise, ont pu constater qu'ils saignaient abondamment de blessures au cou et à la tête, et qu'ils souffraient de blessures infligées, ont-ils déclaré, à coups de bâton. Un neuvième employé a été appréhendé alors qu'il tentait à son tour de sortir de l'ambassade, par des diplomates ouest-pakistanais, et aurait été très grièvement blessé par ces derniers, selon les huit Bengalis.

Des représentants de la mission du "Bangla Desh" à la Nouvelle-Delhi se sont rendus devant la haute commission pakistanaise, accompagnés de journalistes, mais ont été accueillis par une pluie de pierres lancées du toit de l'ambassade par les Ouest-pakistanais.

Le départ des derniers Bengalis de la haute-commission avait été accepté par les diplomates ouest-pakistanais après plusieurs mois de réclusion, indique-t-on, mais, assistant à leur départ, un diplomate ouest-pakistanais aurait été pris de fureur et leur aurait barré la route, armé d'une matraque, ce qui aurait été le point de départ des incidents.

En Suisse, c'est le chef adjoint de l'ambassade du Pakistan dans ce pays qui, affirmant ne pouvoir plus longtemps garder le silence devant la conduite barbare de son gouvernement, a demandé l'asile politique aux autorités de Berne. Le Bangla Desh, a-t-il dit, est devenu, par le fait du gouvernement de Karachi, une terre de mort, de terreur et de destruction. Agé de 29 ans, M. Waliur Rhaman a aussi demandé l'asile pour sa femme et deux de ses belles-soeurs qui ont rejoint le couple après avoir quitte le Pakistan Oriental par avion.

A Tokyo, un attaché de presse de la mission pakistanaise au Japon, M. S. M. Maswood, a déclaré que lui, sa famille et un troisième secrétaire, M. Muhammed Abdur Rahim, étaient passés au Bangla Desh.

On apprenait d'autre part hier à la Nouvelle-Delhi que l'armée indienne avait pris le contrôle des forces de sécurité locales, y compris les formations de gardes-frontières et autres, sur les 480 km de la frontière de l'Etat indien de Oujara avec le Pakistan.

Le secrétaire aux affaires intérieures de l'Etat de Oujarat, en Inde occidentale, M. N. D. Butch, qui rentrait à Gandhinagar (la capitale de l'Etat), après une tournée dans les régions frontalières, a précisé devant les représentants de la presse qu'il n'y avait pas "de fortes concentrations" de troupes pakistanaises en bordure de Kutch et Banaskantha (lieu du conflit indo-pakistanais de 1965). Néanmoins, a souligné le secrétaire d'Etat, des mesures de sécurité ont été prises pour faire face à toute agression. "Nous sommes cette fois mieux préparés qu'en 1965", a-t-il ajouté.

Moyen-Orient

Quatre "sages" africains se saisissent du dossier

JERUSALEM (AFP) – Quatre chefs d'Etat africains, chargés par l'OUA de rechercher, par des "voies pacifiques", une issue à la crise du Moyen Orient sont arrivés hier en Israël.

Les présidents Léopold Senghor (Sénégal), Ahmadou Ahdjo (Cameroun), Joseph Mobutu (Zaire) et Yakubu Gowgn (Nigéria), ont reçu en fin d'après-midi plusieurs visites protocolaires, dont celles de Mme Golda Meir, de M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, et de M. Koulek, maire de Jérusalem.

Dans la soirée les quatre "sages" devaient être reçus à la résidence du chef de l'Etat, le président Zalmann Chazar.

Au cours des premiers entretiens officieux, il a d'emblée été question de l'ordre du jour des conversations qui devraient débuter ce matin à la Knesseth. Les présidents africains ont aussi émis le désir de ne tenir que des séances de travail, annulant leurs projets de visites en différents points du territoire.

Dans les milieux politiques, on se déclare satisfait de l'allocution prononcée à son arrivée par le président Senghor et dans laquelle il a déclaré: "notre voeu est d'amener les parties au conflit à ouvrir un dialogue". C'est exactement ce qu'Israël attend d'une telle mission, a noté le commentateur de la radio d'Etat israélienne. Israël, a-t-il ajouté, espère que cette mission africaine encouragera l'Egypte à entamer des négociations avec lui, de préférence de façon directe.

Le verdict de Johannesbourg suscite inquiétude et indignation

NATIONS UNIES (AFP) – Trente-cinq pays africains et asiatiques et la Yougoslavie ont déposé hier devant la commission politique spéciale une résolution exprimant la "profonde inquiétude et la profonde indignation" de l'Assemblée générale devant les mauvais traitements et les tortures infligés aux opposants de l'apartheid en Afrique du Sud et devant les persécutions accrues dont font l'objet des dirigeants religieux opposés à cette politique.

Cette disposition vise en particulier le pasteur anglican Gonville Ffrench-Beytagh qui vient d'être condamné à cinq ans de prison par le tribunal de Johannesbourg.

La résolution des 36 pays demande instamment à toutes les Eglises et organisations religieuses de poursuivre et d'intensifier leurs efforts en vue de l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale.

WASHINGTON (AFP) – La population des Etats-Unis était estimée au premier septembre dernier à 207,372,000 personnes, selon les chiffres publiés hier par le Bureau du recensement à Washington.

Le ping-pong au service de la solidarité des peuples

500 pongistes de 51 pays à Pékin

PEKIN (AFP) – Le premier tournoi amical afro-asiatique de ping-pong – la plus grande réunion internationale de ce genre tenue jusqu'à présent en Chine populaire – s'est ouvert officiellement hier soir devant 18,000 spectateurs au grand stade couvert de la capitale sous le slogan: "Vive la grande solidarité des peuples du monde".

C'est dans cette même salle moderne et sous ce même mot d'ordre que se déroulèrent au mois d'avril dernier les rencontres sino-américaines de ping-pong. Elles furent le point de départ d'une évolution diplomatique qui devait conduire Pékin, il y a une semaine, à faire son entrée aux Nations unies et amorcèrent le dialogue Pékin-Washington.

Devant près de 500 jeunes pongistes représentant 51 pays au garde à vous sur le parquet brillant du stade, M. Wang Meng, nouveau ministre chinois des sports et président du comité d'organisation, a notamment souligné que depuis de nombreuses années, les peuples d'Asie, d'Amérique latine coopèrent étroitement et se prêtent mutuellement aide et soutien dans la lutte commune contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme pour la libération nationale et la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationales".

Ces mêmes souffrances du passé et les tâches communes de l'heure actuelle nous ont unis étroitement", a ajouté le ministre qui avait abandonné pour l'occasion son uniforme vert d'officier pour le costume gris civil.

Définissant le but du tournoi comme "l'amitié d'abord, l'amitié ensuite, l'amitié toujours", M. Heif, le délégué égyptien, au nom des six pays qui parrainent la manifestation, donna à ces objectifs une auréole plus politique en soulignant que parler d'amitié signifie aussi condamner toutes les agressions, celle de "l'impérialisme diabolique" au Vietnam, du "sionisme féroce" en Palestine et "l'exécrable apartheid" en Afrique australe. Sous les applaudissemnts, il a ensuite félicité la Chine pour son succès à l'ONU qu'il a qualifié de "facteur important du renforcement de la paix mondiale et de l'amitié entre les peuples".

Bien que leur équipe comprenne plusieurs champions du monde de ping-pong, les Chinois ont affirmé leur volonté "d'apprendre des autres peuples et sportifs afroasiatiques", ainsi que le proclamait un mot d'ordre en chinois, en arabe, en anglais et en français dans ce stade où, en revanche ne figuraient ni les portrait de Mao Tsé-toung, ni les slogans politiques que l'on a l'habitude d'y voir.

Les délégations les plus applaudies furent celles du Nord-Vietnam, de Palestine – en uniforme beige – et du Cambodge. Celle-ci comprenait un des membres du gouvernement du prince Sihanouk.

La cérémonie était présidée par M. Yen Chien-ing, vice-président de la commission militaire du comité central et membre du bureau politique, accompagné de M. Li Hsien Nien, vice-premier président du conseil, Kuo Mo-jo, vice-président de l'Assemblée nationale, et Chi Pen-fei, ministre des affaires étrangères par intérim.

Pékin et Lima établissent des relations

PEKIN (AFP) – L'agence "Chine nouvelle" a publié hier un communiqué conjoint des gouvernement de la République populaire de Chine et du Pérou sur l'établissement le 2 novembre de relations diplomatiques entre les deux pays.

Le communiqué indique que les relations sont établies sur la base de "l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la non-agression mutuelle, de la coexistence et de l'intégrite territoriale."

"Le gouvernement chinois reconnaît les droits souverains du Pérou aux zones maritimes adjacentes à ses côtes dans la limite de 200 milles nautiques, ajoute le communiqué. Le gouvernement péruvien reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul gouvernement chinois. Le gouvernement chinois réatfirme que Formose est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine."

Le Pérou indique enfin le communiqué, a pris note de la position chinoise. L'accord sur l'établissement des relations diplomatiques, précise le document a été mis au point par échanges de notes entre les ambassadeurs des deux Etats à Ottawa.

La session est ouverte à Westminster

CEE, Ulster et économie seront au centre des débats

LONDRES (AFP) – L'adhésion britannique au marché commun le rétablissement de l'ordre en Irlande du Nord, le redressement économique sont les trois préoccupations essentielles du gouvernement de M. Edward Heath, exposées par la reine Elixabeth dans son traditionnel discours du trône.

En ouvrant hier matin, selon un cérémonial immuable et coloré, la nouvelle session – la seconde de la législature – du Parlement, la souveraine a annoncé la prochaine signature du traité d'accession à la CEE. Cette signature, qui pourrait intervenir à Rome en décembre prochain, devra être ratifiée par le Parlement, probablement en février 1972.

L'étape suivante du processus de l'adhésion britannique sera la présentation au Parlement de projets de loi destinés à constitutionnaliser l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et à harmoniser la législation britannique aux règlements communautaire avant le 1er janvier 1973, date officielle de l'adhésion.

Le gouvernement n'a pas encore décidé la forme que prendront ces changements législatifs, ni le nombre de lois britanniques qui devront être modifiées. Cette décision ne pourra être prise que lorsque les négociations seront terminées et le traité de Rome signé.

L'opposition travailliste est décidée à lutter pied à pied pour empêcher le Parlement d'approuver les projets de loi du gouvernement mais le Labour a l'intention d'attendre l'année prochaine pour engager la bataille parlementaire sur l'Europe et il ne présentera pas cette semaine, lors du débat sur le discours du trône, d'amendement contre l'adhésion, dont l'effet serait d'obliger les Communes à voter une nouvelle fois sur le principe de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Les divisions au sein du parti travailliste sont encore trop profondes et M. Harold Wilson concentrera, pour le moment, ses attaques sur l'action politique et sociale du gouvernement.

Pour M. Heath, le marathon législatif dans lequel le Parlement s'engagera l'année prochaine, pourrait constituer un obstacle à la réalisation des autres aspects de son programme.

En ce qui concerne l'Irlande du Nord, le gouvernement a renouvelé sa détermination de mettre un terme à la violence, c'est-à-dire de combattre les terroristes de l'IRA avec énergie, tout en cherchant à assurer à la communauté catholique un rôle actif, garanti et permanent dans les affaires de la province.

Finies les marées noires

LONDRES (AFP) – La Grande-Bretagne est désormais en mesure de détruire tout pétrolier qui menacerait, à la suite d'un accident, de polluer ses côtes. Les nouveaux pouvoirs du gouvernement britannique sont contenus dans un décret qui entrera en vigueur le 22 novembre prochain, le "Oil in navigable waters Act 1972".

Selon ce décret, si les côtes britanniques sont menacées de "marée noire", le gouvernement pourra prendre les mesures suivantes: prendre le contrôle immédiat du cargo, le déplacer, décharger la cargaison de pétrole ou autre et, enfin, comme solution finale, détruire le navire.

Jusqu'à présent le gouvernement britannique ne disposait de ces pouvoirs qu'en ce qui concerne les bateaux du Royaume-Uni.

U Thant sous observation

NATIONS UNIES (AFP) – Le secrétaire général, U Thant, a eu un malaise hier après-midi et a été admis en clinique pour observation, annonce le secrétariat. Des examens préliminaires indiquent une pression artérielle normale et les résultats d'un électrocardiogramme ne diffèrent pas sensiblement de ceux de juin dernier.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse discracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile – et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces reduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite – combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

PROBLÈMES de FORMATION ?

UTILISEZ LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

CAMÉRAS SONY. DÉMONSTRATIONS GRATUITES

VENDUES PAR
MONTRÉAL 3165 Hochelaga 525-2551
QUÉBEC 383 Canardière 529-3793
SHERBROOKE 918 ouest King 569-9908

CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

Pékin dénonce l'arrogance des EU

PEKIN (AFP) – La Chine a critiqué hier les Etats-Unis pour leur "comportement grossier" à l'égard des pays ayant soutenu la résolution albanaise et invité l'ensemble des représentants diplomatiques à Pékin à assister à une séance de cinéma, en remerciement du soutien apporté par leurs pays à la cause de la Chine à l'ONU.

Le "Quotidien du Peuple" a publié un article qualifiant de "honteuse" et "d'arrogante" l'attitude de l'administration américaine envers les pays ayant voté la résolution albanaise. Evoquant l'irritation des responsables américains aux manifestations de joie des partisans de Pékin, après le vote, le journal écrit: "l'impérialisme américain est sûrement incapable de comprendre pourquoi ces manifestations se sont produites". Le "Quotidien du peuple", qui estime que ce comportement s'explique par le fait que Washington "a toujours considéré que politique de puissance équivalait à "justice", ajoute que les représentants de l'administration Nixon "ont menacé" de réduire la contribution financière américaine à l'ONU et l'aide à l'étranger. Le "Quotidien du Peuple" conclut en soulignant: "peu importe les pressions politiques ou le chantage au dollar que l'impérialisme américain va exercer, il ne peut en aucune façon changer le cours de l'histoire".

D'autre part, l'ensemble du corps diplomatique a été invité à assister aujourd'hui, à l'invitation du ministère des affaires étrangères, à la projection, au palais de l'Assemblée nationale révolutionnaire, d'un film en couleur "Shachiapang", tiré d'un opéra révolutionnaire du même nom. L'oeuvre, mise au point avec les conseils de Chiang Ching, épouse du président Mao, relate des épisodes de la guerre de résistance contre le Japon, il y a trente ans, dans la région de Shangai.

Témoin allemand à Tokyo

TOKYO (AFP) – Un médecin ouest-allemand, le Dr Widukind Lenz, qui fut le premier à mettre en garde l'opinion publique mondiale contre l'usage de la thalidomide, a comparu comme témoin dans un procès intenté devant un tribunal de Tokyo par 26 familles. Celles-ci ont engagé des poursuites contre les fabricants de ce médicament et contre le gouvernement japonais qui a autorisé sa mise en vente.

Eaton à Moscou

MOSCOU (AFP) – L'industriel américain Cyrus Eaton, l'un des fondateurs du mouvement "Pugwash" prônant le rapprochement entre les Etats-Unis et l'URSS et lauréat du prix Lénine de la paix, séjourne à Moscou, indique l'agence Tass.

M. Eaton a été reçu hier par M. Nicolai Patolitchev, ministre soviétique du commerce extérieur.

McGovern: un bon choix

NATIONS UNIES (AFP) – Les Nations unies "ont fait le bon choix" en admettant la République populaire de Chine et en expulsant Formose, a déclaré hier le sénateur George McGovern au cours d'une conférence de presse aux Nations unies.

Précisant sa pensée, le sénateur, qui postule la candidature démocrate aux élections présidentielles de l'an prochain, a affirmé que "le résultat peut être une victoire réelle pour les Etats-Unis comme ce fut une victoire pour les partisans de la résolution albanaise.

"D'abord, nous avons intérêt à ce que la République populaire de Chine assume son rôle propre aux Nations unies. Si cet événement n'aboutit à rien d'autre que de permettre une meilleure compréhension des questions qui nous séparent, cela permettra au moins de commencer à triompher de deux décades de mythes des deux côtés.

"En second lieu, nous ne devrions pas voir dans le vote un blâme aux Etats-Unis ni envers nos principes essentiels, mais un refus encourageant de la part d'autres nations, grandes et petites, d'être intimidées ou victimes d'un chantage par celles qu'on appelle les "super-puissances" et placées dans des situations qu'elles ne peuvent approuver quant au fond.

Initiation aux Métiers d'Art

à la Guilde Canadienne des Métiers d'Art
2025 rue Peel, Montréal.

à compter du 9 novembre à 20 h.
Renseignement : 849-2379

Projection de diapositives avec commentaire par :
Lucien DesMarais - Tissage
Bernard Chaudron - La coulée à cire perdue
Léo Gervais - Sculpture sur bois
Maurice Savoie - La Céramique.

ESPAGNOL ITALIEN **ANGLAIS** ALLEMAND JAPONAIS

Après dix années d'expérience Globe est heureux de ses plus récentes améliorations apportées dans les cours intensifs, leçons privées, ou leçons en groupes, tels que ces cours pris chez-vous ou à la campagne.

VOUS ENREGISTREZ CHAQUE LEÇON DONNÉE PAR GLOBE, ainsi votre cours de conversation devient un travail complémentaire qui peut être facilement revisé à la maison.

Nous limitons maintenant nos groupes à quatre personnes. NOTRE SERVICE DE CASSETTE, LABORATOIRES DE LANGUE, MANUELS ET ENREGISTREMENT SONT TOUS INCLUS DANS LES HONORAIRES DU COURS.

Téléphonez-nous pour un service gratuit de consultation. Toutes les leçons sont déductibles de l'impôt.

Nous donnons CE QU'IL Y A DE MEILLEUR, et à des prix NON DISPENDIEUX.

Enregistrez-vous dès maintenant 866-9731

globe école de langues

suite 1538 1 Place Ville Marie

Suite 1538, 1 Place Ville Marie

Pour la première fois au Canada, voyez une authentique JEEP LUNAIRE de la N. A. S. A.

Heures d'ouverture :
11 h. A. M. à 11 h. P. M., tous les jours.

PRIX D'ENTREE:
Adultes: $1.50
Etudiants: $1.00
Enfants: $0.75
(12 ans et moins)

BONAVENTURE

regards sur le monde

L'égalité raciale aux USA

Trouées politiques des Noirs dans le Sud

par WILLIAM GORDON

Le texte de W. Gordon, diffusé par le service d'information du gouvernement des Etats-Unis (USIS), fait le point sur le nouvel esprit politique qui se manifesterait dans les Etats du Sud au chapitre de l'égalité raciale.

WASHINGTON – Le Sud commence à parler d'une voix nouvelle aux Etats-Unis – une voix politique dont l'écho peut être perçu à travers tout le pays. Cette voix vient des milieux officiels au sommet et ne se contente pas d'affirmations verbales, mais s'accompagne d'actes patents.

La première affirmation de cet esprit nouveau est venue du gouverneur de la Georgie, Jimmy Carter, dans le message qu'il a prononcé en janvier dernier en prenant possession de sa charge:

"Le temps de la discrimination raciale dans le Sud est révolu. Aucun pauvre, aucun être faible, aucun Noir de doit plus jamais avoir à supporter un handicap supplémentaire en se voyant refuser la possibilité de s'instruire, d'avoir un emploi ou de bénéficier de la plus simple justice".

Depuis que M. Carter prononça ces paroles, les voix de trois autres gouverneurs du Sud – Dale Bumpers, de l'Arkansas, John C. West, de la Caroline du Sud, et Reubin Askew, de la Floride – se sont jointes à la sienne.

Dans de récentes interviews, ces gouverneurs ont été d'accord pour dire que le Sud avait dépassé le stade crucial des relations raciales et qu'il était prêt maintenant à construire une société nouvelle avec le reste de la nation.

Il y a désormais, ont-ils affirmé, un nouveau Sud qui se libère de son propre passé.

Rejet de la politique raciale

Les hommes politiques qui faisaient appel autrefois aux préjugés régionaux et raciaux se trouvent remplacés par une génération de leaders politiques qui ont des vues plus larges en matière politique, tant sur le plan local et national que sur le plan mondial. Ils rejettent la politique raciale de leurs prédécesseurs et préconisent l'amélioration des chances économiques et l'égalité des droits pour tous les citoyens, qu'ils habitent les villes ou les campagnes, qu'ils soient Blancs ou Noirs.

Dans son bureau de Little Rock, Dale Bumpers, gouverneur de l'Arkansas, a déclaré: "Les habitants du Sud sont las d'être les têtes de Turc du pays. Ils veulent rejoindre le grand courant qui se dessine dans le pays".

John C. West, gouverneur de la Caroline du Sud, a affirmé de son côté: "L'époque est révolue où n'importe quel citoyen du Sud entendait marquer du sceau de son approbation toute politique qui instituait une discrimination contre tel ou tel en raison de sarace. Le Sud ne peut marcher dans la voie du progrès s'il y a des luttes, des agitations, des méfiances raciales entre les différentes parties de notre population".

Jimmy Carter, gouverneur de la Georgie, qui a succédé au gouverneur ségrégationniste Lester Maddox, considère, pour sa part, qu'une ère nouvelle, une ère de mutations, s'ouvre pour la Georgie du fait que les agriculteurs et les travailleurs, qu'ils soient Noirs ou qu'ils soient Blancs, ont maintenant leur mot à dire dans le gouvernement qui les régit.

Ces changements sont dus en partie à la législation fédérale. En ce qui concerne les relations raciales dans cet Etat, la population est résolue à obéir à la loi de la nation – cette loi qui a mis fin à la démarcation entre les citoyens noirs et les citoyens blancs".

15 Noirs au Parlement de la Georgie

Depuis que les obstaces qui s'opposaient à l'inscription des Noirs sur les listes électorales ont été abolis en Georgie, cet Etat a envoyé 15 Noirs siéger à sa Législature (Chambre et Sénat), soit la représentation noire la plus élevée de tous les Etats du Sud. Des Noirs ont été élus également aux bureaux scolaires, aux commissions de comté, à des postes de directeur d'école et de greffier auprès des tribunaux. Dans toutes les régions où une partie importante de la population se compose de Noirs, un élu noir est maintenant le porte-parole officiel de tous les habitants, Blancs ou Noirs.

Le gouverneur Carter a nommé des Noirs dans son propre cabinet. "Je cherche personnellement, a-t-il dit, des Noirs d'une haute qualification, hommes et femmes, que je puisse nommer à des postes de responsabilité sur le plan politique".

Le gouverneur de la Georgie souligne également que d'autres changements sont intervenus dans son Etat. Le coton, qui était traditionnellement le principal poste de l'économie de la Georgie, a fait place à l'arachide, à la sylviculture et à l'industrialisation. Cette abolition de la monoculture a contribué à donner à l'Etat une grande part de sa prospérité, et l'a incité à secouer les vieilles traditions pour s'orienter vers les grands courants économiques.

"On assiste ici, a dit le gouverneur Carter, à une nouvelle indépendance de la pensée, à un nouvel esprit qui ne laisse pas d'être sain".

Jimmy Carter croit que la population de son Etat devance depuis longtemps, par son désir d'évolution, les volontés des autorités au pouvoir. Il a reçu, dit-il, le mandat d'oeuvrer en faveur des changements et il entend le remplir.

Des gouverneurs libéraux d'esprit

Les habitants de l'Arkansas se rappellent encore les événements d'il y a seize ans, au cours desquels le gouverneur Orval Faubus fit appel à la troupe pour empêcher neuf élèves noirs de suivre les cours de l'Ecole supérieure centrale de Little Rock.

"Ce sont des discordes de ce genre, dit aujourd'hui le gouverneur Bumpers, qui ont empêché le développement du Sud. Notre population a été divisée, elle ne veut plus l'être. Il faut qu'elle s'unisse".

Pour Dale Bumpers, l'élection de gouverneurs libéraux d'esprit dans le Sud a constitué un pas en avant. "Le fait que des hommes à l'esprit réformateur – comme Jimmy Carter en Georgie, John West en Caroline du Sud et Reubin Askew en Floride – soient désormais en place est de bon augure pour tout le Sud. Je ne crois pas que ces élections soient le résultat d'une simple coincidence. Il y a maintenant un courant important qui se manifeste à travers le Sud tout entier. Nous voulons tous rejoindre le grand courant qui se dessine dans le pays".

Le gouverneur Bumpers reconnaît que l'Arkansas a encore de nombreux problèmes à résoudre, dont certains ont soulevé de vives passions, le transport en autobus des écoliers de tel ou tel quartier dans les établissements scolaires de tel autre quartier. "Cette affaire tend à masquer d'autres questions plus importantes, telles que le logement, l'assistance sociale et l'emploi. Mais ici, dans l'Arkansas, les leçons du passé nous ont beaucoup appris. Il nous faut résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

"Quand un homme a un emploi dont il tire un salaire convenable, qui l'autorise à être propriétaire de sa maison, à élever comme il faut ses enfants et à vivre dignement en n'importe quel lieu de son choix, on est pratiquement sûr qu'il sera un très bon citoyen. Il s'agit là d'une affaire essentiellement économique."

Aux Noirs d'assumer leurs responsabilités

Interviewé dans son bureau en Caroline du Sud, le gouverneur West a déclaré de son côté: "Nous ne garantissons aux groupes de la minorité pas d'autre statut particulier que celui qui les incite d'assumer leurs pleines responsabilités d'hommes avertis dans un gouvernement qui ne connaît aucune couleur de peau. Nous ne pouvons gaspiller nos énergies dans les tactiques de destruction qui sont inséparables en général de la discorde et de la haine raciale. Notre administration entend atteindre le progrès; nous ne pourrions y prétendre sans oeuvrer tous de concert".

L'un des premiers actes du gouverneur a été de créer une Commission des relations humaines composée de Noirs et de Blancs. Ses membres travaillent en commun à l'abolition de la discrimination raciale sous toutes ses formes et à l'amélioration des relations entre les Blancs et les non-Blancs à travers tout l'Etat. Ils s'efforcent de détecter les foyers d'agitation en puissance et d'apporter les remèdes nécessaires avant qu'un état de crise ne s'installe sur place.

40,000 adultes inscrits

"Nous avons inauguré l'un des programmes les plus progressistes que l'on puisse trouver dans le monde en vue de l'éducation des adultes, a dit le gouverneur West. Plus de 40,000 de nos concitoyens, Blancs et Noirs, sont inscrits à ces cours, qui vont du niveau des connaissances élémentaires à celui des sujets les plus techniques. Il vaut mieux voir les gens prendre le soir le chemin de l'école que celui des manifestations".

Le gouverneur West a confié à un jeune Noir avocat et travailleur social, l'un des postes d'adjoint les plus élevés auprès de lui. Il a nommé également un Noir au Bureau des libérés sur parole, un autre Noir au Bureau du régime de redressement social, deux Noirs au Bureau de la délinquance juvénile, qui siègent dans tous les bureaux et commissions de l'Etat chargés des appels sous les drapeaux.

Les trois gouverneurs estiment que la tâche primordiale qui leur incombe est d'amener leurs concitoyens à prendre une attitude positive vis-à-vis des rénovations et de la "reconstruction du Sud par la suppression des causes initiales de la pauvreté et la fourniture de meilleurs soins médicaux et d'une meilleure instruction à tous leurs concitoyens".

Aujourd'hui, sur dix habitants du Sud six vivent dans les zones métropolitaines, contre trois sur dix il y a trente ans. L'exode dans les villes est beaucoup plus accusée chez les Noirs.

La force politique croissante des Noirs dans le Sud est également significative. La plupart des gains qu'ils ont enregistrés sont intervenus depuis la loi de 1965 garantissant le droit de suffrage dont ont bénéficié un grand nombre de Noirs des onze Etats du Sud.

"Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses aux problèmes que nous avons à résoudre dans le Sud, a dit le gouverneur West. Mais heureusement, grâce au suffrage universel, le public est en mesure de soutenir les mutations qui s'imposent et que nous mettons en oeuvre. Par bonheur aussi, ici, dans le Sud, nous ne nous trouvons pas devant l'inconnu. Nous voisinons depuis des siècles avec les uns et les autres, Noirs et Blancs. Nous connaissons les points forts et les points faibles des deux races, et nous pouvons ainsi, sur la base de cette expérience, construire du neuf".

Charles Evers, maire de Fayette (Mississippi) l'a emporté sur le maire sortant, un Blanc. (Photo USIS).

René Maheu pour des changements radicaux des structures sociales

PARIS (AFP) – M. Rene Maheu, directeur général de l'UNESCO, s'est prononcé hier à Paris pour des "changements radicaux" des structures sociales et de l'organisation du monde afin d'établir "un régime de paix juste et durable".

M. Maheu qui présentait, à la veille du 25ème anniversaire de l'UNESCO, un bilan de l'activité de cette organisation qu'il préside depuis 1960, a estimé que la paix ne pouvait reposer sur "la sécurité illusoire ou la stabilité passagère d'une puissance dominante" ni sur un équilibre des forces obtenu par une course aux armements "aussi vaine qu'épuisante". "La paix pour l'UNESCO, a-t-il ajouté, c'est la justice reconnue dans la structure des sociétés et l'organisation du monde". Dans la perspective de l'UNESCO, opposée à tout immobilisme, la cause de la paix et celle du progrès se rejoignent".

L'UNESCO, organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture, créée le 4 novembre 1946 à Paris par 20 pays, est, selon la définition de M. Maheu, "une entreprise d'organisation des rapports internationaux concernant l'activité de l'esprit en vue de promouvoir les droits de l'homme et de concourir à l'établissement d'une paix juste et durable". Les Etats membres sont maintenant au nombre de 120 – la moitié d'entre eux n'existaient pas au moment de sa création – et le budget annuel, qui n'était que de 7 millions de dollars en 1947, approche les 90 millions de dollars pour l'exercice 1971/1972.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Désirons une jeune femme de langue française ayant beaucoup d'expérience avec les enfants et étant prête à tout faire pour famille avec 3 filles âgées 5 - 3½ et 1 an, bébé attendu pour janvier. 5 jours par semaine. 8.30 à 4.30 hres. Ecire C.P. 608, Station B, Montréal 110 donnant références et salaire demandé. 9-11-71

Aide ménagère demandée. 2 enfants, logée, travail permanent. Tél: 488-1966 4-11-71

A LOUER

AI à louer TELEVISIONS 19" portatives. $9.00 et plus par mois. Tél.: 259-2344. 6-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET: 3 pièces: mobiliers chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit; cuisine, 5 morceaux arborite; chesterfield faisant lit, moderne avec chaise, table-café, lampes, oreillers. Le tout: $295. Accepterait $12. par mois. 738-4761. 3541 Van Horne, appt.1. 1-12-71

APPARTEMENT A LOUER

RUE SHERBROOKE près Parc Baldwin. 4½ pièces, chauffées, fermées, eau chaude, adultes seulement. $125.00 Tél: J. Bouchard 844-2573 entre 9-5 p.m. 4-11-71

SHERBROOKE 65 est, grand 1½, chauffé, très moderne, 20e étage, vue superbe, piscine et sauna. Tél.: 844-4654. 8-11-71

APPARTEMENT A LOUER

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont. 3½ - $78. Façades rues, 4 fenêtres $92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payés. Meublés $6.00 supplémentaire. 16-11-71

AUTO A VENDRE

D.S. 21, Pallas, 1968, bleue, cause départ. $1,500. Tél.: 332-2606. 8-11-71

PEUGEOT 504, 1970, toit ouvrant, radial, état parfait. Cause double emploi. Tél.: 672-7173. 8-11-71

MANTEAU de rat musqué naturel, grandeur 12-14 ans. Prix d'achat $450. (facture). Tél.: 739-9331 5-11-71

Matériel complet de reliure, état neuf, outillage et fournitures. Ecrire à Case 111, Le Devoir. 4-11-71

TOYOTA Mark II., automatique, 1971, 4 portes, radio AM-FM, bloc moteur et chaufferette électriques. 23,000 milles. Bonne condition $1,950. Tél: 522-3826 6-11-71

RENAULT R8S, 1971, 8,000 milles, très bonne condition. Tél: 322-0119 10-11-71

CORVAIR 1965, toit rigide, 4 portes, excellente condition. Doit vendre à sacrifice. Tél: 482-6064 ou 481-4264 4-11-71

CHAMBRE A LOUER

COTE-DES-NEIGES: Jean Brillant, genre appartement, meublée, cuisinette, téléphone, fille seulement. Tél.: 738-0207. 4-11-71

FEMME DEMANDEE

SECRÉTAIRES BILINGUES

Une industrie manufacturière de la région de Montréal offre des postes très intéressants pour candidates bilingues, capables de prendre dictées française et anglaise.

Trois à cinq ans d'expérience sont nécessaires. (Un an d'expérience en travail juridique sera essentiel pour remplir un de ces postes.)

La Compagnie offre une gamme de bénéfices marginaux intéressants en plus d'un salaire basé sur les qualifications de l'applicante.

Répondre par écrit à:
Case 108, Le Devoir

spécifiant l'éducation et l'expérience. Toutes réponses seront traitées confidentiellement. 4-11-71

CHAMBRE A LOUER

Près métro, non meublée. $10. par semaine, jeune fille seulement. S'adresser: 388-8847 après 10 p.m. 5-11-71

CHALET A LOUER

LUXUEUX style Suisse, Ste-Agathe, près pentes, 5½, chauffé, éclairé, déneigé, foyer, TV, tapis, ameublement cèdre du Québec. Saison. Tél. 256-6825 week-end 254-6728. 22-11-71

VAL-MORIN: chalet confortable, 6 pièces, foyer, facile d'accès, saison $1,000. Tél.: 737-1266 5-11-71

A 15 MILLES DE ST-JOVITE: chalet meublé à louer, 3 chambres à coucher. Pour saison-hiver. Tél: 733-8193 6-11-71

CHALET A VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix $14,500 comptant $1,500. Tél.: Jean Marinier 731-3501 ou 1-819-326-2559 13-11-71

COURS PRIVES

ÉCOLE D'ART DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
Natalina Pinto
Cours pour débutantes, intermédiaires ou avancées.
• CROCHET
• BRODERIE
• TAPISSERIE
Cours de 6 semaines.
Début des cours: 15 novembre
Inscription: lundi à jeudi 9-12 hres - vendredi: 13-18 h.
1396 O., Ste-Catherine, chambre 412, Montréal
Tél.: 861-4988
5-11-71

Apprenez ou améliorez votre français. Monitrice. Tél: 679-8880 6-11-71

DEMANDE D'EMPLOI

Secrétaire bilingue expérience variée incluant celle de réceptioniste (travaille présentement) recherche position de réceptioniste pour travail après-midi et/ou soirs et/ou fins de semaine à Montréal ou à l'extérieur. Prière d'écrire à Case 107, Le Devoir. 9-11-71

DEMANDE D'EMPLOI

Expérience du domaine de la rédaction et du secrétariat, bon français, dactylographie rapide, bilingue, désire emploi permanent. Ecrire Case 105, Le Devoir. 5-11-71

DIVERS

LA POLITIQUE INC.
CAISSE?
Pour renseignements:
(514) 625-6023
ou
20-52e avenue, Bois-des-Filion
Comté Terrebonne
4-11-71

Grand spécial. Cartes d'affaires, cartes de visite. 500 pour $12.00. Tél: 861-4063 6-11-71

DUPLEX A LOUER

AHUNTSIC: domaine St-Sulpice, haut de duplex, 5½ pièces, $130. 1er janvier. Tél: 389-3609. 4-11-71

ESPACE COMMERCIAL A LOUER

Local à louer pour commerce, bureau, salle d'échantillon etc. A Boucherville, central. Loyer raisonnable. Tél: 655-8810 ou 655-5543 5-11-71

FEMME DEMANDEE

DACTYLO bilingue d'expérience. Salaire selon compétence. Tél: 332-0226 5-11-71

ASSISTANTE DENTAIRE bilingue avec ou sans expérience, centre-ville, heures: 8.45 à 5.30 p.m. Ecire Case 110, Le Devoir. 6-11-71

Débrouillardise requise. Jeunes avocats durs et impatients cherchent RECEPTIONISTE pour heures longues et difficiles. Ecrire Case 103 Le Devoir. 4-11-71

SECRETAIRE LEGALE demandée, expérience d'au moins 2 ans requise. Tél: 849-5311

Aide générale, $200. par mois. Ville Mont-Royal, logée, excellentes conditions. Références. Européenne bienvenue. Tél.: 737-2620. 8-11-71

FEMME DEMANDEE

INFIRMIERES LICENCIEES
demandées pour travail de nuit de 23.30 hres à 7.30 hres a.m. s'adresser:
Hôpital Bourget
645-1673
4-11-71

ASSISTANTE GÉRANTE
Bilingue de préférence. Connaissance de la comptabilité et de la vente nécessaire. Bonnes conditions de travail.
S'adresser:
1326 Beaubien est
6-11-71

GARDERIE

Garderie du samedi pour enfants de 3 à 6 ans, de 13 à 16 heures, activités, peinture, dessins, collage, etc. Inf. soir 271-7177. 4-11-71

Garderais enfants en pension, 7 jours par semaine. Tél.: 627-4462. 10-11-71

HOMME DEMANDE

Mécanicien d'expérience requis avec expérience générale; diésel, gaz, électricité. Bon salaire. Appelez jour pour rendez-vous 352-7730 10-11-71

CHAUFFEUR DE CAMION, 25 ans et plus, travail stable, camion 3 tonnes, doit très bien connaître la ville. Personne fiable et n'ayant aucun record d'accident. Se présenter à: 8760-8e avenue, St-Michel. 4-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

Comptable (tenue de livres) pour entrepreneur électricien, femme de préférence. Envoyer curriculum vitae à Case 109, Le Devoir. 6-11-71

LOGEMENT A LOUER

RUE CHAMPLAIN: 2239, près hôpital Notre-Dame, 6 pièces, système, 220, $100. Références exigées. S'adresser: 2215 Champlain. Tél.: 524-8124 ou 271-6443. 5-11-71

ROSEMONT: 4911 - 6e avenue, 6 pièces, 220, $80. Libre. S'adresser: 5211 - 7e avenue. 6-11-71

COTE-DES-NEIGES: libre fin décembre, à sous-louer, 6½, beau haut-duplex, rue calme, près Collège Marie de France, $210. mois. Garage, taxes et chauffage compris. Tél: 342-5934 avant 5 p.m., 342-1795 après 5 p.m.

MAISON A LOUER

BOUCHERVILLE: Seigneurie, cottage canadien 1967, 4 chambres, très grand salon, dinette, cuisine moderne, salle de jeux, foyer, abri d'auto $250. Tél: 655-9188 5-11-71

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

Attrayant chalet pierre des champs, 4 chambres à coucher, grand vivoir, foyer, laveuse de vaisselle, garage, standard exécutif $1,600. Pour 2, étage meublé, antiquités canadiennes d'un grand coût $600. Pour 2, maisonnette complète sur domaine privé $800. 2 chambres à coucher avec ou sans foyer $1,100. Grande maison de ferme, 6 chambres ou moins, congélateur, laveuse-sécheuse $1,400. Aussi terrains bord de l'eau. TREMBLANT NORD, MONT BLANC, LAC SUPERIEUR. Mme Bruck (819) 688-2177 6-11-71

PROPRIETE A VENDRE

OUTREMONT: paroisse St-Germain, résidence neuve, détachée, 10 pièces, 3½ salles de bains, grand sous-sol fini, entrée séparée, possibilité bureau, 2 garages. Possession immédiate. Termes faciles. Propriétaire: 521-0114. 5-11-71

CARTIERVILLE
Notre-Dame Bel Amour
Près rivière, très bonne maison, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, 2 foyers naturels. Bonnes conditions.
Tél. 331-1679
6-11-71

À VENDRE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
ADJACENT À VILLA MARIA
Très bien située dans cul-de-sac. Cette maison offre 4 chambre à coucher, grand salon, salle à diner, cuisine et boudoir au premier plancher, sous-sol fini, garage. M.L.S. Mme Andrée Vaillancourt 935-8541, soir: 482-4546.
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE WESTMOUNT courtier 4-11-71

PROPRIETE A VENDRE

PIEDMONT: bungalow, 6 pièces, meublées, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', $30,000. Comptant $10.000 minimum. Tél.: Montréal 321-3164, Piedmont 227-3417 5-11-71

CÔTE-DES-NEIGES
Près Université de Montréal, cottage, 4 chambres à coucher, garage, $31,500. avec bas comptant.
Tél.: 737-0425
5-11-71

LONGUEUIL: Split level, $18,500. 6½ pièces, bonnes conditions. Tél.: 679-4011, soir 678-2565 10-11-71

BROSSARD: cottage 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bains, piscine creusée en ciment 1ère hypothèque 6¼%, prix demandé: $30,500. André Guérin, propriétaire. 672-1444. 4-11-71

PROPRIÉTÉ À REVENU À VENDRE

FLORIDE
Bungalow meublé à vendre, 5 pièces, plus 3 pièces, A revenus.
Particulier - pas d'agent.
Tél.: 661-9435
4-11-71

PENSION

Pension, personnes âgées, chambre privée, tout confort, bonne nourriture, 2 infirmières, proximité hôpital, église, parc. Visitez la pension 1980 - 1994 Sauvé est. Tél: 381-0250, 382-3479 4-11-71

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680 4-11-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres, Tél.: 288-2332. J.N.O.

VETEMENTS A VENDRE

ANTARTEX: peaux de mouton. Jaquettes, manteaux à partir de $90. Toutes grandeurs, modèles et couleurs variées. Hommes et femmes. Faits en Ecosse, du manufacturier au client. Aussi mitaines $5.50, chapeaux $12.00, bottes $22.00, pantoufles $7.00, tapis $20.00. Tél.: 935-4142. Visitez ou écrivez pour brochure gratuite à ANTARTEX SHEEP SKIN SHOP OF CANADA LTD., 1624 Sherbrooke ouest, Montréal 109. Dépt. D. 15-11-71

HOMME DEMANDE

ENTREPRISE INTERNATIONALE
établie dans plusieurs pays
OFFRE:
Des postes d'avenir à quelques personnes sérieuses, ambitieuses et honnêtes.
DANS:
* RELATIONS PUBLIQUES
* SUPERVISION DU MARCHÉ
* GÉRANCE DE PERSONNEL
* ADMINISTRATION
Temps plein ou partiel
Pour entrevue seulement:
Tél.: 374-3938
4-11-71

Devant 2,000 personnes à Sainte-Rosalie

Les chefs syndicaux portent en terre le cercueil de Mme Michèle Gauthier

par Gisèle Tremblay

C'est recouvert du drapeau vert, blanc, rouge des Patriotes et en présence d'environ 2,000 personnes dont beaucoup avaient le poing levé, que le cercueil de Mme Michèle Gauthier, décédée au cours de la manifestation contre La Presse, a été porté en terre hier à Sainte-Rosalie par les dirigeants des trois centrales syndicales.

Sur la tombe, où des centaines d'assistants, étudiants et militants syndicaux pour la plupart, sont venus se recueillir, une gerbe de fleurs offerte par l'Association des pompiers de Montréal (FTQ) indiquait: "Morte pour la liberté".

Juste à côté, une simple feuille de papier blanc repliée renfermait, écrit à la main, l'humble hommage d'un étudiant.

Peu après le Pater, une voix anonyme s'est élevée pour rappeler à la foule que la jeune femme était morte des suites d'une manifestation de travailleurs à laquelle le pouvoir politique s'est opposé par la force.

Un journaliste de La Presse blessé sérieusement au cours de la même manifestation, s'est ensuite approché, la tête encore recouverte d'un bandeau, pour déposer un bouquet de fleurs.

Après le départ des proches, dont Mme Gosselin, mère de la défunte, les six drapeaux des Patriotes qui avaient formé une haie d'honneur à la sortie de l'église, ont été abaissés lentement sur la tombe.

Le cortège est parti à 9h45 du salon funéraire René J. Mongeau, rue Girouard à Saint-Hyacinthe, pour se diriger vers la petite église de Sainte-Rosalie de Bagot, à quelques milles de là, où trois prêtres ont célébré l'office.

Les porteurs étaient alors les présidents des trois centrales syndicales, MM. Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ), ainsi que MM. Fernand Daoust secrétaire général de la FTQ, Jean-Paul Bruneau, négociateur du syndicat des pressiers de La Presse, et un étudiant du CEGEP Vieux-Montréal, où étudiait Mme Gauthier.

De l'église au cimetière, situé derrière, une militante du Front de libération des femmes du Québec s'est jointe au groupe de porteurs.

De Saint-Hyacinthe à Sainte-Rosalie, une longue colonne de voitures, phares allumés, a accompagné la dépouille mortelle de Mme Gauthier.

Près de l'église, une douzaine d'autobus avaient déjà déposés quelques centaines d'étudiants. Des permanents syndicaux portant le brassard noir attendaient également. Tous n'ont pu trouver place dans l'église de sorte qu'il y avait presque autant de monde à l'extérieur.

C'est sur le chemin du cimetière que d'une partie de la foule, des poings se sont levés, ce qui est le signe convenu de la solidarité révolutionnaire dans le monde.

Et au moment de la descente en terre, seuls rompaient le silence recueilli des amis, les pleurs de Mme Gosselin.

Le corps de Mme Michèle Gauthier est mis en terre. (Photo Le Devoir par Claude Léger)

Création d'une Société des amis

Peu après les funérailles de Mme Michèle Gauthier, décédée vendredi dernier au cours de la manifestation syndicale contre La Presse, des familiers de la défunte se sont réunis hier matin et ont fondé la Société des amis de Michèle Gauthier.

Voici le texte où ils annoncent et expliquent leur décision:

"Aujourd'hui à Sainte-Rosalie-de-Bagot, les proches de Michèle Gauthier, conscients de la nécessité de défendre et d'illustrer la mémoire douloureuse de l'aimable victime du 29 octobre 1971, ont fondé "La Société des amis de Michèle Gauthier".

"Le but de cette société est de placer cette mort dans sa juste perspective avec une fidélité absolue au sens qu'elle a elle-même donné à sa vie.

"Les amis de Michèle Gauthier ont l'intention de faire tout ce qui est humainement possible pour défendre la mémoire de celle à qui on a refusé la miséricorde au cours de son exemplaire agonie.

"Les amis de Michèle Gauthier communiqueront de nouveau avec le public pour recueillir les offrandes, et les marques de sympathie et les faire valoir en vue de défendre la mémoire de notre camarade et amie.

"Les amis de Michèle Gauthier ont l'intention de défendre celle qui est tombée dans la lutte pour la liberté et l'amélioration de la vie, dans le sens qu'elle avait choisi, l'intérêt des masses travailleuses."

Une enquête à Laval

L'étudiant contestataire moins porté à la pratique religieuse

par Gilles Provost

Plus un étudiant conteste l'ensemble de la société, moins il aura tendance à être un croyant pratiquant sur le plan religieux, révèle une thèse de maîtrise sur la pratique religieuse des étudiants de l'université Laval. Cette thèse a été réalisée à partir des données rassemblées pour l'enquête sur la contestation en 1969.

De plus, contrairement aux hypothèses de travail du candidat à la maîtrise en sciences de l'éducation, M. Jean-Paul Gélinas, le taux de pratique religieuse est tout à fait indépendant de l'année universitaire, de la faculté et du fait qu'ils étudiaient en sciences pures et exactes ou plutôt en sciences humaines.

La thèse de M. Gélinas, recemment publiée, indique une forte relation entre le niveau socio-économique du père de l'étudiant et la pratique religieuse du fils: plus le père a un niveau social élevé et moins le fils est croyant pratiquant. Par exemple 45% des fils de professionnels et propriétaires ou gérants de grandes entreprises sont pratiquants. Le taux monte à 58% pour les fils de semi-professionnels ou d'administrateurs de petites entreprises, à 73% chez les fils d'ouvriers spécialisés et à 82% chez les fils de cultivateurs, rentiers ou fonctionnaires.

Deuxièmement, l'étude a montré une nette relation entre l'âge des étudiants et leur niveau de pratique religieuse même si les données sont complexes, on constate une nette brisure vers l'âge de 23 ans. Jusqu'à 22 ans, en effet, le taux de pratique religieuse diminue progressivement. Par contre, après 23 ans, il augmente très rapidement.

L'explication de ce fait est difficile: l'âge n'est sans doute pas la seule variable. Par exemple, les plus âgés ont tendance à être mariés et à commencer à travailler davantage hors de l'université. Ils s'intègrent davantage à la société. Dans cette perspective, on serait porté à croire que la baisse de la pratique religieuse n'est qu'un aspect de la crise de l'adolescence et de la mauvaise adaptation des formes culturelles actuelles aux besoins des jeunes.

Par contre, il est aussi possible que l'on assiste à la montée d'une nouvelle génération qui pense, réagit et vit différemment de ses aînés. Dans cette perspective, les plus de 23 ans seraient les représentants de la génération qui disparait et les jeunes représenteraient une nouvelle mentalité. Une nouvelle étude sur la situation actuelle permettrait de vérifier laquelle des deux hypothèses est exacte mais elle n'a pas été faite.

Finalement, l'auteur conclut en posant plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Il propose surtout d'étudier plus à fond le lien entre la contestation et la non-pratique religieuse et l'incroyance. En effet, seulement 39% des contestataires actifs sont pratiquants alors que 72% et 67% des non contestataires et des contestataires modérés le sont. En tout cas, ces données indiquent clairement que les étudiants universitaires ont tendance à lier la religion catholique au maintien de l'ordre social établi.

CANADA

CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision Canadienne tiendra une audience publique à compter de 9h. 30 mardi le 23 novembre 1971, à la salle de bal internationale de l'hôtel Skyline Ottawa (Ont.), en vue d'entendre, entre autres, les demandes suivantes de la Région du Québec.

RÉGION DU QUÉBEC

1. MONTRÉAL, (QUÉ.) - 7108699

Demande de la part de CFCF Limited (Chum Limited détiendra 80% et Canadian Marconi Company 20% des actions ayant un droit de vote) en vue :

(1) D'acquérir de Canadian Marconi Company l'actif des entreprises de radiodiffusion CFCF et CFCX, Montréal (Qué.)

(2) D'obtenir une licence pour exploiter les entreprises de radiodiffusion CFCF et CFCX, Montréal (Qué.).

2. MONTRÉAL, (QUÉ.) - 7108681

Demande de la part de CFCF Limited (Chum Limited détiendra 80% et Canadian Marconi Company 20% des actions ayant un droit de vote) en vue :

(1) D'acquérir de Canadian Marconi Company l'actif de l'entreprise de radiodiffusion CFCF-TV, Montréal (Qué.)

(2) D'obtenir une licence pour exploiter l'entreprise de radiodiffusion CFCF-TV Montréal (Qué.)

3. MONTRÉAL, (QUÉ.) - 7108707

Demande de la part de CFCF Limited (Chum Limited détiendra 80% et Canadian Marconi Company 20% des actions ayant un droit de vote) en vue :

(1) D'acquérir de Canadian Marconi Company l'actif de l'entreprise de radiodiffusion CFQR-FM, Montréal (Qué.)

(2) D'obtenir une licence pour exploiter l'entreprise de radiodiffusion CFQR-FM, Montréal (Qué.).

4. MONTRÉAL, (QUÉ.) - 7108673

Sous réserve de l'approbation des demandes de la part de CFCF Limited en vue d'acquérir l'actif des entreprises de radiodiffusion CFCF, CFCX, CFCF-TV et CFQR-FM Montréal (Qué.), demande de la part de CTV Television Network Ltd. en vue d'obtenir l'autorisation de transférer de Canadian Marconi Company 100 actions ordinaires et 121,617 actions privilégiées de Classe "B" à CFCF limited.

À partir de la date de cet avis, aucune information de caractère nouveau ne peut être ajoutée aux demandes par les requérants.

Tout commentaire ou opposition au sujet de ces demandes devra être soumis au soussigné le ou avant le 11 novembre 1971 en deux exemplaires.

Les personnes qui désirent examiner les demandes et les mémoires soumis au conseil sur les sujets précités pourront le faire en se présentant, pendant les heures de bureau, au siège social du Conseil, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ont.).

Des exemplaires supplémentaires de cet avis peuvent être obtenus par demande écrite adressée au soussigné.

Le secrétaire intérimaire,
MONIQUE COUPAL.

RTC-40-1-11-71

L'AFFAIRE MACKAY

Suite de la page 5

nir cela de ses journalistes, à l'intérieur de l'entreprise. On ne reproche rien à M. Mackay sous ce rapport, du reste.

Mais, dans un temps où la censure s'exerce presque partout sur la gent journalistique et qu'il existe une entente tacite pour empêcher autant que possible les individus comme les foules de s'exprimer dans cette démocratie castrée, on voit mal que la Société d'Etat appesantise les effets de sa paralysie apeurée sur des personnes trop honnêtes et trop courageuses pour s'arrêter de parler là où elles ont le droit de le faire.

Je n'accepte pas davantage qu'un tribunal d'arbitrage retienne des sophismes, des théories vagues, de faits sans lien avec les droits prétendus d'une partie, des arguties juridiques outrées, pour condamner à son tour la victime d'une administration qui voudrait maintenant étendre son empire d'employeur sur le comportement comme citoyens des personnes qui travaillent tant d'heures par semaine chez elle.

La liberté d'expression est menacée par les temps qui courent. Il faudrait peut-être garder le minimum de courage nécessaire pour s'en tenir tout au moins à la ligne de flottaison, celle que dessine, comme dernier recours, le droit existant. Aussi bien, cette sentence arbitrale ne doit-elle pas seulement être discutée: elle doit être dénoncée.

Venez vous chercher un emprunt de la VICTOIRE

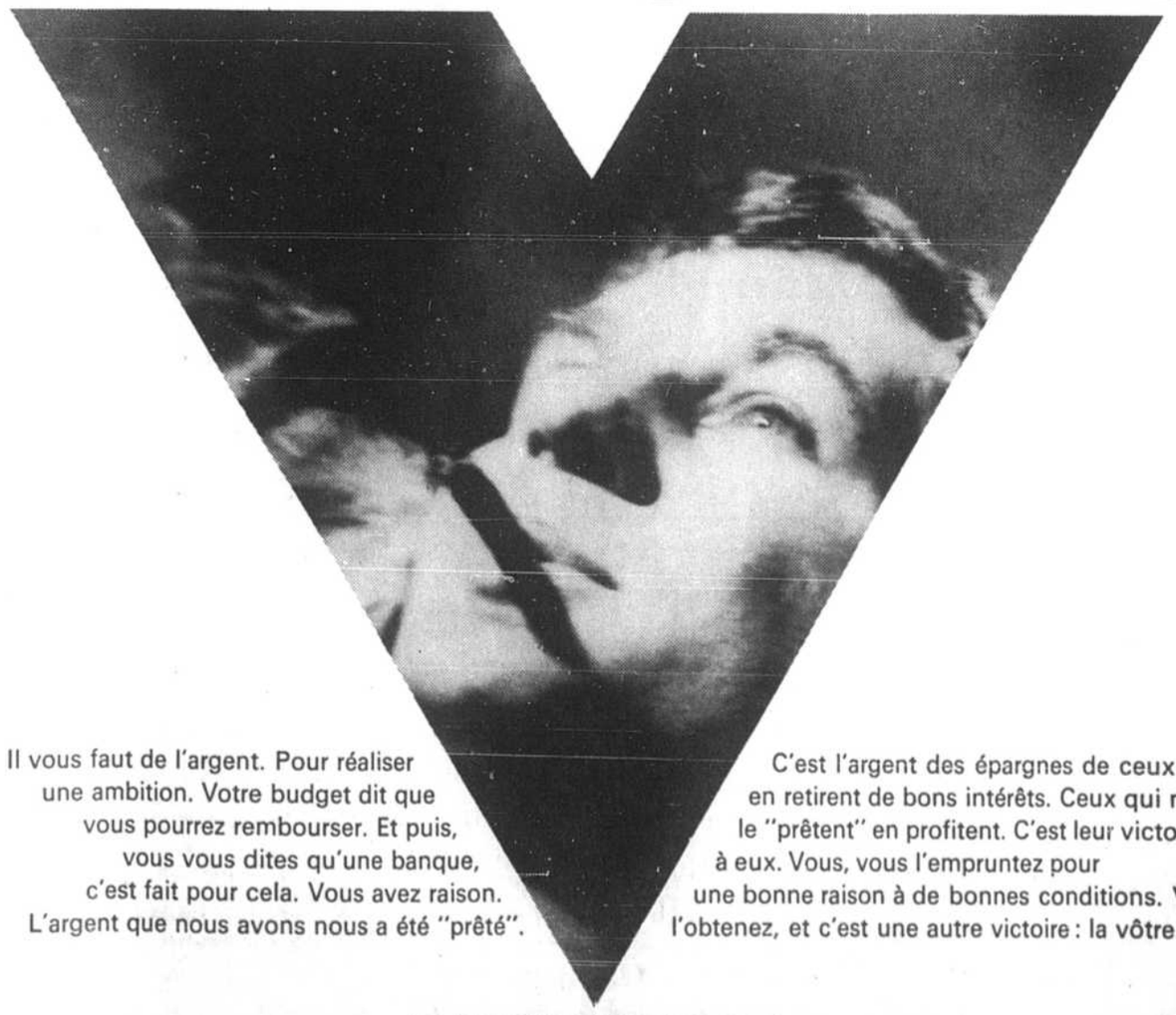

Il vous faut de l'argent. Pour réaliser une ambition. Votre budget dit que vous pourrez rembourser. Et puis, vous vous dites qu'une banque, c'est fait pour cela. Vous avez raison. L'argent que nous avons nous a été "prêté".

C'est l'argent des épargnes de ceux qui en retirent de bons intérêts. Ceux qui nous le "prêtent" en profitent. C'est leur victoire à eux. Vous, vous l'empruntez pour une bonne raison à de bonnes conditions. Vous l'obtenez, et c'est une autre victoire: la vôtre.

Banque Canadienne Nationale
la force de l'argent au service de la jeune famille

Dès le 28 novembre

Nouveau programme concernant l'interurbain pour les appels faits en Ontario et au Québec

Il y a cinq mois, nous avons changé les tarifs interurbains, à cause de l'encombrement des circuits aux heures où les tarifs étaient les plus bas, entre autres, pendant les périodes d'appels familiaux. Les changements n'ayant pas tous été satisfaisants, voici donc le nouveau programme concernant l'interurbain.

Par exemple, **le nouveau tarif spécial du dimanche,** qui ressemble beaucoup à la période d'appels familiaux. Ces changements permettront à nos abonnés de faire des appels interurbains à tarifs réduits, le dimanche, de 8 heures à 18 heures.

Pour les couche-tard, **le nouveau tarif de nuit** offrira une réduction des 2/3 du tarif ordinaire, après 23 heures tous les soirs.

L'interurbain à la portée de tous, voilà ce que nous souhaitons.

Les changements illustrés ci-dessous ont reçu l'approbation de la Commission canadienne des transports pour une période d'essai de six mois.

Ce nouveau programme s'applique aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada en Ontario, au Québec, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nouveau tarif spécial du dimanche

Le dimanche, de 8 heures à 18 heures, si vous **composez vous-même** votre appel interurbain, vous bénéficierez d'une réduction des 3/4 du tarif ordinaire (tableau 1). Ainsi, un appel coûtant habituellement $1.00 ne vous coûtera alors que $0.25. Ce tarif n'est pas tout à fait le même que celui des périodes d'appels familiaux; il est, selon le cas, un peu plus ou un peu moins élevé.

Par exemple:	À compter du 28 novembre, tarif spécial du dimanche		Avant le 6 juin Périodes d'appels familiaux, de 22 à 24 h et le dimanche toute la journée	
	10 min.	20 min.	10 min.	20 min.
de Montréal à Toronto	$1.04	$2.07	$1.05	$2.05
de Montréal à Québec	$ .73	$1.46	$ .75	$1.50
de Montréal à Sherbrooke	$ .63	$1.26	$ .60	$1.10

Nouveau tarif de nuit

De 23 heures à 8 heures, si vous **composez vous-même** votre appel interurbain, vous bénéficierez d'une réduction des 2/3 du tarif ordinaire. Ainsi, un appel qui coûte habituellement $1.50 ne vous coûtera alors que $0.50.

Voyez les comparaisons entre les anciens et les nouveaux tarifs au tableau 3.

Nouveau tarif pour les appels faits d'un téléphone public ou d'un hôtel

Pour les appels de numéro à numéro faits à partir d'un téléphone public ou d'un hôtel, la période initiale est de 3 minutes, et les réductions ne s'appliquent pas à cette période. Toutefois, les réductions (tableau 2) s'appliquent aux tarifs des minutes supplémentaires (voir tableau 1), à condition que vous payiez votre appel sur place, dans le cas d'un téléphone public, ou que vous en ajoutiez le coût à votre note d'hôtel. Les réductions étant offertes en remplacement de l'interurbain automatique, elles ne s'appliquent pas aux tarifs des appels à frais virés, portés à une carte de crédit ou à un troisième numéro.

Le tarif des appels de téléphones publics sera arrondi au 5¢ le plus près.

Par exemple:	Appel composé par l'abonné, le soir, en semaine		Même appel fait d'un téléphone public ou d'un hôtel		Appels à frais virés, ou portés à une carte de crédit ou à un troisième numéro	
	3 min.	10 min.	3 min.	10 min.	3 min.	10 min.
de Montréal à Québec	$ .60	$1.95	$1.10	$2.45	$1.10	$3.13
de Montréal à Ottawa	$ .55	$1.81	$1.00	$2.26	$1.00	$2.89

1 Tarifs ordinaires *(depuis le 6 juin)*

DISTANCE	INTERURBAIN AUTOMATIQUE, TARIF ORDINAIRE PREMIÈRE MINUTE	APPEL ACHEMINÉ PAR LA TÉLÉPHONISTE* NUMÉRO À NUMÉRO 3 PREMIÈRES MINUTES	APPEL ACHEMINÉ PAR LA TÉLÉPHONISTE* PERSONNE À PERSONNE, 3 PREMIÈRES MINUTES	TOUS APPELS CHAQUE MINUTE SUPPLÉMENTAIRE
0- 10	.10	.25	.70	.05
11- 14	.12	.30	.80	.07
15- 22	.15	.40	.90	.10
23- 30	.17	.50	1.10	.13
31- 40	.19	.60	1.30	.16
41- 50	.21	.70	1.40	.19
51- 60	.23	.75	1.50	.21
61- 80	.25	.80	1.60	.23
81-100	.27	.90	1.80	.25
101-130	.29	1.00	2.00	.27
131-160	.32	1.10	2.20	.29
161-200	.36	1.20	2.40	.32
201-250	.40	1.30	2.60	.35
251-300	.44	1.40	2.80	.38
301-400	.48	1.50	3.00	.41
401-500	.52	1.60	3.20	.44
501 et plus	.56	1.70	3.40	.47

Ces tarifs ordinaires demeurent en vigueur. Les réductions du tableau 2 s'appliquent aux tarifs ordinaires indiqués ci-dessus, pour l'**interurbain automatique** (minute initiale et minutes supplémentaires).

*Période initiale de 3 minutes.

2 Réductions *(à compter du 28 novembre)*

HEURE	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
DE 8 À 18 HEURES	TARIF ORDINAIRE	RÉDUCTION DE 3/4
DE 18 À 23 HEURES	RÉDUCTION DE 1/3	RÉDUCTION DE 1/2
DE 23 À 8 HEURES	RÉDUCTION DE 2/3	

Ces réductions, en vigueur aux heures spécifiées, s'appliquent aux appels que vous **composez vous-même. Les réductions ne s'appliquent pas aux appels exigeant l'aide de la téléphoniste (à frais virés, payés avec une carte de crédit ou facturés à un troisième numéro),** à l'exception de certains appels faits de téléphones publics et d'hôtels (voir en haut, à droite).

Si **l'interurbain automatique** n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité que vous appelez, la téléphoniste achèminera votre appel aux tarifs de **l'interurbain automatique,** pourvu qu'il soit fait de numéro à numéro.

Les tarifs des appels interurbains faits à partir du Québec ou de l'Ontario vers d'autres provinces, les États-Unis ou outre-mer, ne sont pas modifiés, et demeurent ce qu'ils étaient avant le 6 juin.

BELL CANADA

Bell Canada

3 Coût d'un appel interurbain selon l'échelle du 28 novembre…

DE MONTRÉAL À:	SI VOUS COMPOSEZ VOUS-MÊME VOTRE APPEL (PÉRIODE INITIALE, 1 MINUTE) DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 À 18 H 1 min.	3 min.	DE 18 À 23 H 3 min.	5 min.	10 min.	TOUS LES JOURS DE 23 À 8 H 10 min.	20 min.	LE DIMANCHE DE 8 À 18 H 10 min.	20 min.	DE 18 À 23 H 10 min.	20 min.	APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO PLACÉS PAR LA TÉLÉPHONISTE *À toute heure, pér. initiale: 3 min.* 3 min.	Min. suppl.
Cornwall	.25	.71	.47	.78	1.55	.77	1.54	.58	1.16	1.16	2.31	.80	.23
Granby	.21	.59	.39	.65	1.28	.64	1.27	.48	.96	.96	1.91	.70	.19
Ottawa	.29	.83	.55	.91	1.81	.91	1.81	.68	1.36	1.36	2.71	1.00	.27
Québec	.32	.90	.60	.99	1.95	.98	1.94	.73	1.46	1.47	2.92	1.10	.29
Sherbrooke	.27	.77	.51	.85	1.68	.84	1.67	.63	1.26	1.26	2.51	.90	.25
St-Jean	.15	.35	.23	.37	.70	.35	.68	.26	.51	.53	1.03	.40	.10
Toronto	.48	1.30	.87	1.41	2.78	1.39	2.76	1.04	2.07	2.09	4.14	1.50	.41
Windsor	.56	1.50	1.00	1.63	3.19	1.60	3.16	1.20	2.37	2.40	4.75	1.70	.47

LES TARIFS CI-DESSUS N'INCLUENT PAS LA TAXE ET SONT SUJETS À CHANGEMENTS.

…et selon celle d'avant le 6 juin

DE MONTRÉAL À:	SI VOUS COMPOSIEZ VOUS-MÊME VOTRE APPEL DE 6 À 18 HEURES 1 min.	3 min.	DE 18 À 20 HEURES 3 min.	5 min.	DE 20 À 22 HEURES 10 min.	20 min.	DE 22 À 24 H ET LE *DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE* 10 min.	20 min.	DE 24 À 6 HEURES 10 min.	20 min.
Cornwall	.65	.65	.50	.80	1.10	2.10	.60	1.10	.55	1.05
Granby	.55	.55	.45	.75	1.10	2.10	.60	1.10	.55	1.05
Ottawa	.80	.80	.55	.85	1.10	2.10	.60	1.10	.55	1.05
Québec	.90	.90	.65	1.05	1.50	3.00	.75	1.50	.55	1.05
Sherbrooke	.70	.70	.50	.80	1.10	2.10	.60	1.10	.55	1.05
St-Jean	.30	.30	.30	.50	1.00	2.00	.50	1.00	.50	1.00
Toronto	1.30	1.30	.90	1.50	2.05	4.05	1.05	2.05	.75	1.50
Windsor	1.50	1.50	1.10	1.80	2.50	5.00	1.25	2.50	.85	1.30

LES TARIFS CI-DESSUS S'APPLIQUAIENT ÉGALEMENT AUX APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO ACHEMINÉS PAR LA TÉLÉPHONISTE. TOUTEFOIS, LA PLUPART DE CES APPELS COMPORTAIENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 3 novembre 1971

Faisant fi des protestations

Washington a fixé au 6 ou à plus tard l'essai d'Amchitka

Contre l'essai nucléaire d'Amchitka prévu pour samedi (6 novembre) ou plus tard, 70,000 travailleurs de Colombie-Britannique feront un arrêt de travail d'une demi-heure aujourd'hui tandis qu'à Toronto, une marche aura lieu depuis l'hôtel de ville jusqu'au consulat américain pour les mêmes raisons.

Un "teach-in" doit avoir lieu à l'université d'Alberta tandis qu'à Ottawa la Fédération des étudiants libéraux du Canada suggère un boycottage des cours, vendredi, afin de marquer le désaccord des jeunes Canadiens face à l'explosion de cinq mégatonnes que les Américains ont préparée dans les Aléoutiennes pour vérifier l'efficacité de leur missile Spartan. Les mouvements de protestation au Canada continuent à prendre de l'ampleur.

La commission de l'énergie atomique (AEC) a émis hier un communiqué précisant que l'explosion n'aurait pas lieu avant le 6 novembre, soit samedi prochain. Elle pourrait toutefois avoir lieu plus tard; il semble bien que le comblement du trou menant à la charge explosive, à 6,000 pieds sous terre, a duré plus longtemps que les techniciens américains ne l'avaient cru.

"Cannikin" – nom de code de l'essai – est ainsi retardé mais il est peu probable que la Cour d'appel des Etats-Unis se prononce rapidement sur la demande d'injonction (rejetée déjà deux fois) déposée par des groupements d'écologistes prétendant que des dégâts irrémédiables seraient causés par l'explosion à la faune et à la flore marines et qu'il y aurait danger de contamination de l'atmosphère et d'un tremblement de terre ou ras-de-marée.

Hier à Montréal, une "vigile" de trois heures devant le consulat américain s'est déroulée sans heurt, rue MacGregor. La manifestation avait été organisée par divers groupements, dont la voix des Femmes. Une trentaine de personnes ont pris part à cette vigile.

A Winnipeg, où par deux fois le conseil de ville a voté unanimement une résolution condamnant l'essai d'Amchitka, le consulat général américain est sous surveillance constante de la police. Le consul William B. Kelly a déclaré qu'une tentative d'incendier sa demeure, lundi, était le fait d'opposants à l'explosion gigantesque qui se déroulerait en fin de semaine sous l'îlot d'Amchitka.

Le Conseil National de la Recherche (CNR) du Canada a toujours l'intention d'envoyer sur l'île d'Adak, à environ 150 milles d'Amchitka, quatre hommes de science qui pourraient mesurer les rayons gamma et l'intensité des radiations susceptibles de se dégager du polygone d'essai. L'avion North Star qui devait transporter l'équipement et les 4 scientifiiques a dû rebrousser chemin, hier, peu après avoir quitté Ottawa, à cause d'un moteur défectueux – les réparations ne devraient pas durer longtemps toutefois.

Aux Communes hier, le ministre canadien de la défense, M. Donald MacDonald, a affirmé qu'un équipement additionnel serait envoyé à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, afin d'assurer une transmission plus rapide des informations sur les secousses sismiques qui pourraient se produire après la détonation de 5 mégatonnes à Amchitka. Le réseau canadien serarelié aux réseau canadien sera relié aux nais. (Organisation internationale connue sous le nom de "Tsunami").

La défense civile se tiendra disponible pour informer les media de tout développement relatif aux effets immédiats de l'explosion nucléaire. En Colombie-Britannique – comme au Yukon à partir de vendredi – des unités mobiles d'urgence seront en alerte advenant la nécessité de mesures de précaution additionnelles, contre les raz-de-marée notamment.

Vendredi, à Fredericton, des étudiants ont l'intention de planter un arbre devant un immeuble de l'université St-Thomas afin de symboliser la fertilité de la terre et de protester contre toute destruction par la puissance nucléaire ou autrement.

Quelques jours après la décision prise par la United Church of Canada de condamner le test d'Amchitka, ce fut hier le tour de l'Eglise anglicane du Canada d'envoyer un télégramme aux autorités des Etats-Unis et du Canada, protestant contre une décision qui va à l'encontre du désir de la plupart des pays à proximité d'Amchitka (Japon, Canada, URSS...)

La vague de protestation au Canada mobilise plusieurs stations de radio qui se chargent de rassembler des signatures et de les faire tenir à Washington.

Un petit groupe représentant "Pollution-Probe" à Ottawa a remis hier au consulat américain, dans la capitale canadienne, une note de protestation contre la décision de poursuivre l'expérience nucléaire d'Amchitka.

Au Manitoba et en Alberta de même que dans les villes ontariennes où il y a des "ponts internationaux" – Niagara, Sarnia et Windsor – des groupes se sont formés qui entendent faire savoir aujourd'hui à leurs vis-à-vis américains que le test prevu pour le 6 novembre va à l'encontre des intérêts de l'humanité et qu'il n'a pas sa raison d'être, risquant de nuire à l'équilibre écologique.

Nos forêts: rien ne va plus

QUEBEC (Le Devoir) – A moins que des mesures correctives ne soient adoptées très rapidement, le Québec déplorera en l'an 2,000 un important déficit (un milliard de pieds cubes de bois) de matière première dans le secteur forestier.

D'autre part, le système d'allocation actuel ainsi que les redevances, ne favorisent pas une saine répartition de la production forestière.

Tels sont deux des points saillants du premier tome, portant sur la problématique et la prospective, de la politique forestière du gouvernement, rendu public hier par le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond.

Le deuxième tome, qui sera publié dans un mois, définira les moyens d'action que le gouvernement entend adopter pour résoudre les problèmes.

Par la suite, l'ensemble de la question sera soumis à une commission parlementaire, avant de faire l'objet de projets de loi.

Les forêts du Québec ne croissent pas à un rythme suffisant pour tirer profit de la conjoncture favorable, au-delà de 1990. Pour y remédier, il faudra procéder à des travaux sylvicoles et au reboisement. Il faut également préserver les forêts contre les agents naturels de destruction.

La structure du secteur forestier se révèle "de jour en jour plus déficiente" et la gestion forestière ne convient plus en raison des capitaux considérables qui sont impliqués.

L'utilisation des forêts sous concession ne correspond qu'à 65 pour cent des possibilités de coupe.

Ce "gel" d'une partie des forêts du Québec est inadmissible au moment où la demande de matière ligneuse est de plus en plus grande, notamment pour les bois feuillus, et alors que l'État doit de plus en plus effectuer une allocation optimale de ses bois.

Le régime de concession ordinaire laisse de très nombreux industriels du sciage à la merci des compagnies concessionnaires, ce qui ne favorise pas une pleine utilisation de certaines forêts.

Par contre, les forêts domaniales ont contribué à une meilleure distribution de la matière ligneuse.

Il y a lieu d'autre part de simplifier et de rendre moins arbitraire le système actuel de redevances, qui ne tiennent pas compte de la productivité, des conditions d'exploitation et des fluctuations de l'économie.

Les forêts à potentiel commercial, rappelle l'expose, occupent la moitié de tout le territoire du Québec. En 1969, on a récolté 10.5 millions de cordes de bois pour une valeur brute à l'usine de $341 millions. L'abattage et la transformation du bois mobilisent plus de 80,000 personnes au Québec.

La consommation mondiale de papiers et de cartons, de bois d'oeuvre et de panneaux, s'accroîtra de façon considérable au cours des années. Le Québec devrait être en mesure d'en profiter.

Mais si les besoins augmentent, le document gouvernemental prévoit que la mise en marché continuera de susciter des problèmes, non seulement pour le bois des cultivateurs et des colons, mais également pour les bois récupérés dans les forêts publiques.

Le commerce des bois venant des propriétés privées est régi par la loi des marchés agricoles et fait l'objet de plans conjoints. Une des principales lacunes de ces plans consiste dans le fait que les Offices de producteurs fixent seuls les quantités de bois à couper. Il en résulte, dit le rapport, une situation parfois discriminatoire envers les compagnies, qui ne peuvent planifier adéquatement leur approvisionnement.

De nombreux facteurs augmenteront la concurrence au niveau de l'offre de la matière ligneuse.

Il en résulte que l'action de l'Etat devra porter à la fois sur la planification de toutes les sources d'approvisionnement, ainsi que sur l'élaboration des mécanismes concernant la fixation des prix.

S'il n'a pas la majorité, Joey laissera le pouvoir

OTTAWA (CP) – D'influents libéraux, dont M. Trudeau et le ministre des transports, M. Jamieson, ont convaincu hier le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, d'abandonner son poste de premier ministre si le parti libéral terre-neuvien n'obtient pas une majorité à l'Assemblée législative après le recomptage officiel des résultats des élections de jeudi.

Toutefois, les résultats de ce recomptage ne pourraient être connus que dans trois mois. Ils pourraient faire changer de mains cinq ou six sièges gagnés jeudi par une faible majorité.

Les conservateurs détiennent actuellement 21 sièges à Terre-Neuve, les libéraux 20, M. Tom Burgess, du New Labrador Party, détient un siège qui représente la balance du pouvoir.

Hier, M. Smallwood, qui se trouvait à Ottawa, a informé les journalistes qu'il s'inclinerait devant les résultats des recomptages officiels si ces derniers devaient montrer que les libéraux avaient la minorité à l'Assemblée législative de Saint-Jean.

Le ministre fédéral des transports, M. Don Jamieson, seul député fédéral libéral de Terre-Neuve, a confirmé la déclaration de M. Smallwood.

Jusqu'à hier, toutes les déclarations de M. Smallwood laissaient entendre qu'il s'agripperait au pouvoir le plus longtemps possible.

M. Smallwood s'est entretenu hier avec M. Trudeau de la situation à Terre-Neuve. Auparavant, il avait rencontré plusieurs membres du cabinet.

Interroge par des journalistes, M. Trudeau indiquait hier qu'il suggérerait à M. Smallwood de démissionner si son parti était toujours en minorité après le recomptage officiel.

Le premier ministre du Canada a d'autre part laissé entendre qu'il aborderait avec M. Smallwood l'éventualité d'une élection fédérale partielle dans la circonscription terre-neuvienne de Bonavista-Trinity-Bay-Conception, représentée jusqu'à ces jours derniers par M. Frank Moores, maintenant leader du parti progressiste - conservateur terre-neuvien et député élu.

Il n'existe par contre aucun projet immédiat pour une telle élection partielle.

A Terre-Neuve, M. Tom Burgess, seul député élu du New Labrador Party, a exprimé l'opinion hier qu'il y aurait de nouvelles élections provinciales dans neuf mois. Si tel est le cas, a-t-il annoncé, mon parti présentera des candidats dans chacune des 42 circonscriptions de la province, sous un nouveau nom. Jeudi, le New Labrador Party ne présentait que trois candidats dans les trois circonscriptions du Labrador.

De leur côté, les conservateurs de Frank Moores ont réaffirmé leur ferme intention de prendre le pouvoir à Saint-Jean et de se débarasser du gouvernement qui est toujours formé de M. Smallwood et de ses députés, même si ceux-ci n'ont pas obtenu la majorité des sièges et seulement 44% des voix aux élections du 28 octobre, en comparaison de 52% pour les conservateurs.

Résultats complets à TN

La compilation des voix exprimées aux élections de Terre-Neuve jeudi est complétée. Voici les résultats définitifs de ces élections et les résultats comparatifs des deux élections précédentes (les proportions des voix entre parenthèses).

	1971	1966	1962
Conservateurs	124,518 (52%)	50,311 (34%)	46,016 (37%)
Libéraux	104,563 (44%)	91,613 (62%)	72,763 (58%)
NPD	3,707 (1%)	2,725 (2%)	4,374 (4%)
Autres	6,161 (3%)	3,548 (2%)	1,483 (1%)
Total	238,949	148,197	124,636

Un météorite aurait heurté le Mariner 9

PASADENA (AFP) – Le "Mariner 9", le vaisseau spatial américain qui fait route actuellement vers la planète Mars, a été sans doute heurté par un météorite, annonçait-on hier aux laboratoires de Propulsion–Jet de Pasadena qui dirigent le voyage du Mariner.

Les signaux reçus du petit vaisseau parti en mai dernier et destiné à atteindre Mars le 13 du mois en cours, ont subitement diminué d'intensité, donnant à croire aux spécialistes de Pasadena qu'il avait subi un choc et s'était légèrement déplacé sur son axe, entraînant ainsi un déplacement de la direction de son antenne vis-à-vis de la terre.

Lorsque l'accident s'est produit, Mariner 9 se trouvait à 65.6 millions de milles de la Terre et à 3 millions de kilomètres environ (1,9 milles) de Mars.

Les spécialistes de la NASA à Pasadena soulignent qu'apparemment le Mariner-9 n'a pas été endommagé.

Cet incident a néanmoins entraîné une situation d'urgence dans les laboratoires d'où sont télécommandées les manoeuvres de la sonde électronique américaine qui, dans les trois mois suivant sa mise sur orbite autour de la planète rouge, ne doit pas en prendre moins de 5.000 clichés télévisés.

En dehors de la possibilité de l'impact d'un micro-météorite qui aurait brusquement modifié l'attitude de la plateforme interplanétaire, la NASA en envisage une autre: Mariner-9 aurait pu rencontrer dans sa course une particule de poussière détruisant l'oeil électronique de bord axé en direction de l'étoile Canopée – l'un des principaux points de repère du planétoïde en sa longue course entre Terre et Mars.

ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$22.00	$24.00
8 MOIS	$24.00	$27.50
9 MOIS	$27.00	$31.00
10 MOIS	$30.00	$34.50

Ci-inclus $. . . . . pour un abonnement de . . mois

à partir du . . . . . 1971.

NOM . . . . . .

ADRESSE . . . . . .

. . . . . .

ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO, DÉCOUVREZ LES 9 AUTRES "VOLS D'AFFAIRES" CP AIR.

Nous sommes très connus, trop connus peut-être, par notre "vol d'affaires" de 8.00 Montréal-Toronto. Tous les hommes d'affaires connaissent et apprécient notre plantureux et appétissant petit déjeuner, la prévenance et l'amabilité de nos hôtesses, la rapidité de leur service. Mais hélas, nos 9 autres "vols d'affaires" entre Montréal et Toronto ne connaissent pas la même gloire.

Et pourtant, ce sont les mêmes hôtesses. Aussi prévenantes et serviables et elles se font aussi un point d'honneur à être mignonnes.

Sur nos 9 autres "vols d'affaires", vous avez droit au même service rapide et courtois. Ce sont les mêmes chefs qui mitonnent avec amour des petits plats ayant la même qualité que nos petits déjeuners. En plus, nous vous offrons un choix des meilleures bières canadiennes et d'excellents vins importés. Et pour votre détente, nous avons aussi des casse-tête, des jeux, des livres et des magazines.

Sur nos 9 autres "vols d'affaires", nous fournissons aussi, à ceux qui sont des vrais bourreaux de travail, tous les accessoires de l'homme d'affaires moderne: du petit magnétophone portatif en passant par les revues financières, le dernier rapport de la Bourse et un secrétariat téléphonique.

Alors la prochaine fois que vous allez à Toronto, prenez un "vol d'affaires" CP Air. Il y a, par exemple, tous les soirs, à partir de 16h15, 4 "vols d'affaires" qui reviennent de Toronto.

Volez avec nous, vous redécouvrirez ce qu'est le service. Aller et retour.

CP Air vous offre 41 "vols d'affaires" hebdomadaires vers Toronto et l'Ouest.

MONTRÉAL–TORONTO

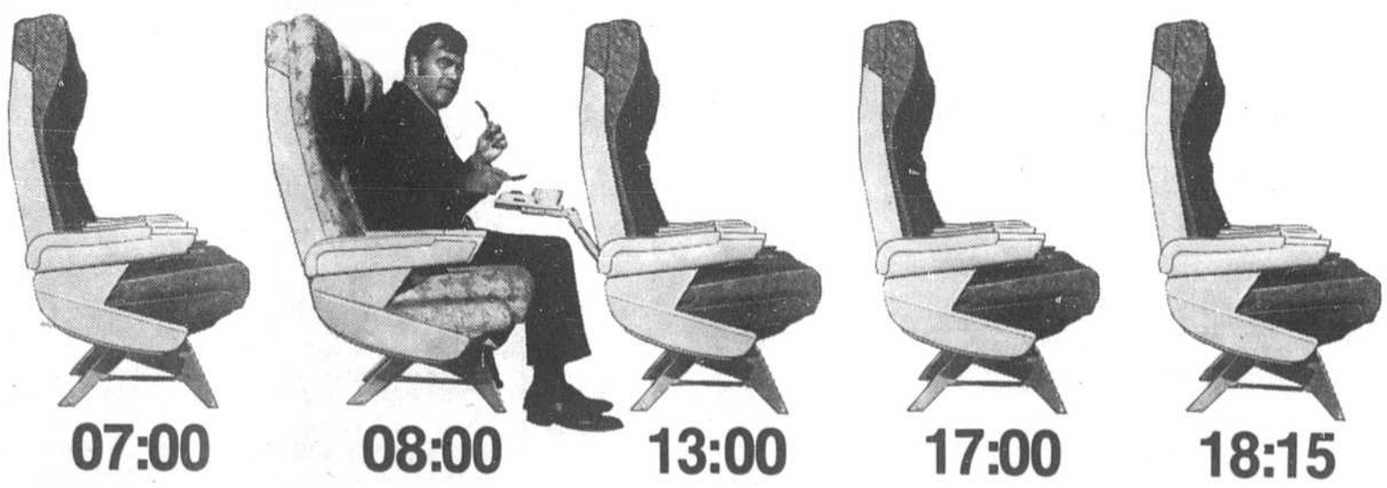

07:00 08:00 13:00 17:00 18:15

TORONTO–MONTRÉAL

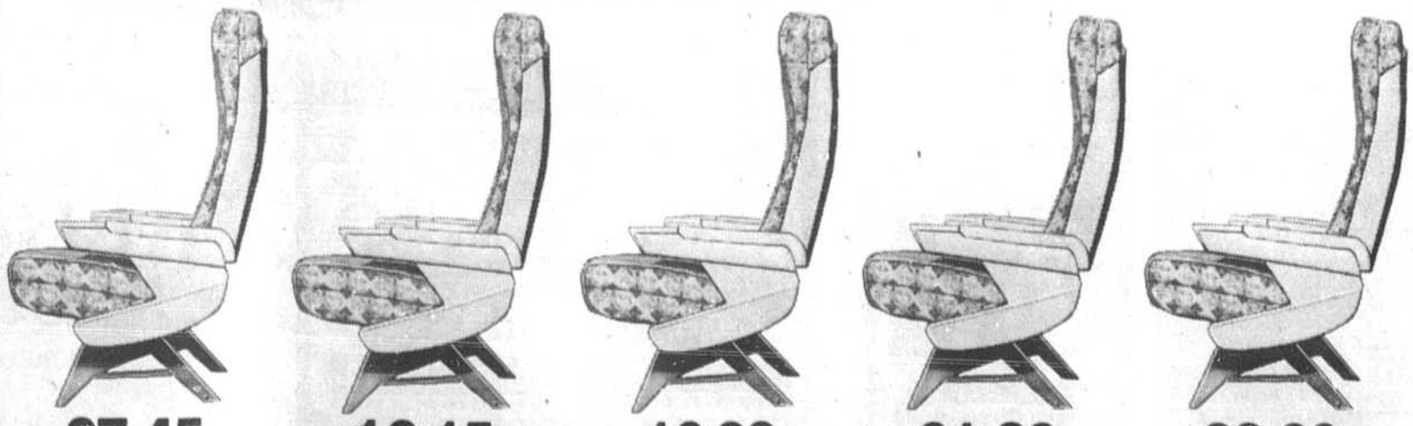

07:45 16:15 16:20 21:30 22:20

CP Air

arts spectacles

Parutions

Deux ouvrages de référence: langue française et Amérique latine

par Robert Guy Scully

A Québec il y a exactement trois ans, l'université Laval tenait un congrès international sur les problèmes économiques, sociaux, culturels, religieux et politiques de l'Amérique latine. Ce n'est qu'en avril 1971 que les actes de la réunion d'octobre 1968 ont pu être reproduits intégralement et fondus en un fort volume de presque 600 pages. La diversité et l'ampleur du matériel, qui va des conférences formelles aux interventions spontanées en atelier, explique le long travail de compilation. D'autre part, je suppose qu'il ne s'agit pas d'une "parution" à se procurer en librairie, mais d'un livre de référence à consulter dans les bibliothèques universitaires.

Quel intérêt peut-on y prendre? On se souviendra qu'au Lac Beauport il y a quelques semaines, un congrès semblable avait eu lieu, intitulé cette fois "Les Amériques latines, terres de feu". La présence d'un Yvan Labelle à Laval est sans doute une des raisons pour cette fidélité. Et justement, la distance de trois ans qui sépare deux manifestations tenues à la même place sur à peu près le même sujet constitue à mon avis son principal intérêt.

En effet, l'invité de marque cette année fut l'ex-chef du MAPU, et ministre de l'agriculture dans le gouvernement de don Salvador Allende Gossens, M. Jacques Chonchol. A l'époque il y eut l'écrivain guatémaltèque Miguel Angel Asturias, mais au moins deux participants remarqués viennent du Chili: Eugenio Diaz, de la jeunesse démocrate-chrétienne, et Edelberto Torres Rivas, guatémaltèque de la CEPAL, qui a son siège à Santiago. Selon l'envoyé spécial du Devoir, Claude Lemelin, qui rapportait les propos du "cepalino", Torres Rivas s'est livré à une critique dévastatrice du fonctionnement du marché commun d'Amérique centrale. On a également abordé le thème parent de l'intégration en Amérique latine.

Eugenio Diaz a tenté d'expliquer, pour sa part, le sens de la Démocratie chrétienne, qui constituait "l'expérience chilienne" d'alors. Le gouvernement Frei avait joui d'un certain prestige dans l'Hémisphère, et d'autres partis DC étaient surgis un peu partout. Il est évident, cependant, que l'intérêt suscité par cette expérience n'égale pas l'intérêt suscité cette fois par la victoire du docteur Allende. A la question-titre du congrès "Où va l'Amérique latine" on ne répondait pas, comme on pourrait le faire maintenant, par le parallèle entre la "solution cubaine" et la "solution chilienne". Un conférencier évoquait même une "solution" qui a plutôt pâli depuis l'apparition de l'Unité populaire à la Moneda, la solution de la révolution... mexicaine!

Bref, il semblerait que des problèmes trop vastes, tel celui de l'intégration politique des pays latino-américains, aient été déplacés par le sujet de réflexion plus immédiat et concret que permet l'expérience chilienne actuelle. Un fait à noter: le bilinguisme (français-espagnol) était pratiqué au congrès, et grâce à Mlle Suzanne Rousseau, le volume restitue le débat dans les deux langues.

•

La maison Larousse inaugure son "Grand Larousse de la langue française" en six tomes. Le premier, paru tout récemment, mesure 10 pouces et demi par 8 pouces et demi, et se présente sous une jaquette noire glacée très élégante. La reliure elle-même, toutefois, qui est indépendante de la jaquette, est beaucoup moins élégante. Le papier absorbe bien l'encre, et la typographie est la même que dans le cas du DFC (Dictionnaire du français contemporain). Sur le contenu, naturellement, il y a peu à dire, sinon que l'ouvrage est à la hauteur des autres oeuvres de références signées Larousse.

Une prevention cependant: il s'agit bien d'un dictionnaire de "langue", qui à la différence des autres grands Larousse, n'est pas "encyclopédique" et n'inclut pas les noms propres, les dates, etc. Un ouvrage plus "pur" donc, qui préfère couvrir un seul domaine. Enfin, si le prix de vingt-quatre dollars est effectivement raisonnable pour un tel volume, n'ouvliez pas qu'il y a en cinq autres à venir, pour compléter le dictionnaire!

"Où va l'Amérique latine? a donde va la América "latina?" Rapport en deux langues du congrès international de l'Université Laval 1968, sous la direction de Paul Bouchard, 549 pages.

"Grand Larousse de la langue française", tome 1, de A à Cippe, 736 pages, $24.

Lectures

Poésie pour tous

par Jean-Guy Pilon

Les poètes de ma génération auront plaisir à voir que l'Hexagone vient de publier Claude Rousseau et ainsi de rendre disponible une oeuvre de qualité qui avait été gardée presque secrète jusqu'à ce jour.

C'est une histoire qui remonte aux années 1950 et se situe, comme beaucoup d'autres dans le sillage de la revue AMERIQUE FRANCAISE qui accueillait, généreusement, nos premiers poèmes. C'est dans cette revue que nous apprenions de nouveaux noms: Olivier Marchand, Fernand Ouellette, Luc Perrier, etc... Claude Rousseau qui y publiait de temps en temps de courts poèmes. Nous avons appris par la suite qu'il avait fait paraître un recueil, **Jeux d'eau**, en 1947. Nous n'avons jamais rencontré, dans nos palabres du temps, ce mystérieux auteur qui vivait loin de Montréal.

Et puis ce fut la vie, souvent accélérée.

L'HEXAGONE reprend aujourd'hui des poèmes déjà publiés auxquels s'ajoutent un certain nombre d'inédits, tout cela sous un titre étrange: "**Les rats aussi ont de beaux yeux**", titre gratuit et discutable.

La poésie de Claude Rousseau est confidentielle: elle est murmure et chuchotement; elle est toute en nuances, en demi-teintes, sans grand éclat, presque sage. Elle recouvre – et cette continuité est assez frappante – une égale mélancolie, une légère tristesse; le poème suivant, SOIREES, a été publié en 1947:

Je suis seul ce soir dans ma chambre
Nul fouet divin ne s'abattra sur moi
et je tomberais à genoux je pleurerais,
revêtu d'une nouvelle peau!
car c'est à peine parfois si je l'entends siffler
et je lève la tête
et c'est seulement un oiseau rapide.
Aucun être humain ne viendra frapper à ma porte
qui lasse d'être ouverte s'est fermée toute seule
Le Ciel et la Terre sont muets.

***

Aux dernières pages de son recueil on peut lire:

Deux pieds blessés pour t'approcher
Deux mains maladroites pour te caresser...
Non ne dis pas que tu es homme ou femme
Mais bête promoise à la mort.

Le poète proteste contre la laideur du monde, contre la fragilité du bonheur, contre l'impuissance de l'homme. Il médite aussi sur la solitude et c'est là un thème qui est cher à Claude Rousseau et qui revient souvent sous sa plume, tout au long de ce choix de poèmes qui va de 1947 à aujourd'hui:

RELIQUES

Combien ma solitude est éclairée
D'objets très-chers qui la rendent encore plus cruelle
Mais elle n'est parfumée d'aucune présence réelle
J'appelle ces souvenirs le parfum de la mort
Que de chevelures légères
Comme un feu arraché du feu
Des lèvres sans sourire des yeux sans regard
Des crânes vides où personnes ne verse l'obole du pauvre
Où croupit le désespoir amère boisson
Que de mains glacées
Ouvertes le jour fermées la nuit
Sur un secret qui n'existe pas

L'oeuvre de Claude Rousseau se situe à une place modeste dans la poésie québécoise, mais elle a le grand mérite d'être vraie.

Michel Beaulieu

Voici un jeune poète qui fait preuve d'une grande constance et qui poursuit, comme dit le communiqué de presse de son recueil PAYSAGE, depuis plusieurs années ses recherches en écriture. "Le recueil, continue le communiqué, ne constitue pas un assemblage de pièces éparses mais une série logique écrite en tant que telle".

Ce paysage intérieur que Michel Beaulieu s'applique à évoquer et à décrire dans tous les détails est fait de recherche et d'espoir, d'attente, mais aussi imprégné d'une réflexion quelque peu désabusée sur la condition de l'homme et de ses rêves. Le poète atteint ici une plus grande maturité et cela s'exprime par le regard qu'il pose autour de lui et cela se sent par la sobriété de son écriture, sa modestie, sa retenue.

était-ce la ville ou la ville en moi
cette langueur consommée sur les billes de l'ennui
rien ne mourait dans les essieux des pluies
je ne savais encore cet appétit du chaud de toi
cherchant sur les étalages quelque fruit mûr
dehors il ne pleuvait pas encore les enfants criaient
quatre heures où les écoles se déversent du trop plein
le geste se nouerait aux claviers de la tendresse
coulant en toi par le couloir des paupières

Michel Beaulieu, avec calme et discrétion, élabore ainsi, de livre en livre, une oeuvre avec laquelle il faudra compter.

Les rats aussi ont de beaux yeux, poèmes de Claude Rousseau, Editions de l'Hexagone, 64 pages.

Paysage, poèmes de Michel Beaulieu, Editions du Jour, 104 pages.

Les Parisiens reçoivent Charlie Chaplin

Paris a accueilli triomphalement Charlie Chaplin. Ce dernier est arrivé hier après-midi dans la capitale française, pour présenter "Les temps modernes", premier de dix chefs-d'oeuvre dont la réédition constituera l'événement cinématographique de la décennie.

De nombreux journalistes et photographes ont accueilli à l'aéroport d'Orly le célèbre comédien qui était entouré de son épouse, Oona, et de quatre de leurs enfants.

Coiffé d'un chapeau gris et vêtu d'un manteau de même couleur à col de fourrure, Charlie Chaplin répondant aux questions des journalistes a rendu hommage au public français "qui, a-t-il dit, mieux que n'importe quel autre a apprécié mes modestes talents".

Par ailleurs, ministres, vedettes, personnalités du monde des arts, de la politique, devaient se retrouver en nombre hier soir sur les Champs-Elysées pour cettre première. L'avenue de la Grande-Armée, qui prolonge la célèbre avenue des Champs-Elysées, est à cette occasion rebaptisée – pour une semaine – "Avenue Charlot", tandis que par milliers des cartes postales affluent à une radio parisienne, portant simplement ces mots: "Merci Charlot".

Une exposition de photographies et documents "Chapelinesques" est en outre organisée dans le hall d'un cinéma des Champs-Elysées, tandis qu'une autre salle du Quartier Latin a été baptisée – cette fois définitivement – du nom du grand comique. Enfin, une émission spéciale a été projetée lundi soir à la télévision française, tandis que toutes les radios donnent une très large place à l'arrivée en France de Charlie Chaplin.

C'est en effet en France que débute la réédition glorieuse de dix chefs-d'oeuvre de Charlie Chaplin (parmi eux "Le dictateur", "Les lumières de la ville", "La ruée vers l'or", "M. Verdoux", "Limelight" et de plus anciens comme "Charlot Pélerin", "Charlot Soldat"...).

On sait que Charlie Chaplin détenait les droits d'exploitation de la plupart de ses films mais qu'il s'était refusé jusqu'à présent à les céder. Un accord fut néanmoins conclu lors du dernier Festival de Cannes, pour un contrat qui, dit-on, dépasserait les huit millions de dollars.

échos

CKVL: Le poste verdunois CKVL célèbre "en grande" son 25ième anniversaire. Une réception lundi au Playboy Club, où les propriétaires Tietolman, père et fils, ont rencontré les journalistes entourés de vedettes du poste et de Bunnies. Et la fête ne fait que commencer. Aujourd'hui mercredi 3 novembre, dès 6 heures du matin, on entendra ou réentendra quelques voix célèbres, la famille Soucy et le père Gédéon. Ensuite, CKVL se promènera: à l'hotel de ville le 5, à Blue Bonnets le 7, le 10 au canal 10 (sic), le 11 chez Dupuis frères, le 18 chez les parlementaires à Ottawa, etc. Jusqu'au 25, alors qu'au Forum 25 (sic) vedettes donneront le grand spectacle des spectacles.

•

PRIX JEAN-BERAUD: Lundi à la brasserie Molson cette firme et le Cercle du Livre de France décernaient le prix littéraire Jean-Béraud d'une valeur de mille dollars. Cette fois, l'auteur primé, Gérard Lescarbeault, n'a pu se prêter aux entrevues puisqu'il se trouve en séjour d'études en Hollande. Son roman, "A ras de terre" figurait parmi les finalistes du prix du Cercle du Livre décerné lundi passé; le prix Jean-Béraud récompense d'ailleurs un manuscrit finaliste au prix du CLF. Gérard Lescarbeault avait publié, chez le même editeur "Le plat brisé".

•

DECES:

Joséphine L. Antonie, qui fut une prima donna au Metropolitan Opera de New York, est décédée à l'âge de 63 ans, des suites d'une crise cardiaque. La cantatrice avait fait son début au Met en 1936, et plus tard, elle chanta avec les compagnies d'opéra de Chicago, de San Francisco et Cincinnatil

Durant les années qui ont précédé sa mort, elle était professeur d'art vocal à la faculté de musique de l'université de Rochester.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique
CONCERT FAMILIAL
en vedette le célèbre animateur de l'émission "Like Young"
JIM McKENNA
au pupitre
SERGE GARANT
directeur artistique de la Société de musique contemporaine du Québec
M. McKenna fera la narration du chef-d'œuvre de Benjamin Britten: "A Young Person's Guide to the Orchestra" (en anglais seulement)
également au programme :
L'Ouverture de "La Flûte enchantée" de Mozart
"L'Oiseau de Feu" de Stravinsky
PASSEZ UN BEAU DIMANCHE
UN DIMANCHE EN MUSIQUE
LE DIMANCHE 7 NOVEMBRE À 2 h. 30 P.M.
Billets: $1.00 - $2.00 - $3.00. (Enfants de moins de 14 ans: $1.00)
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

• CLAVECIN • LUTH • CROMORNE • FLÛTE • HAUTBOIS • BASSON • VIOLE DE GAMBE • CERVELAT
CORPORATION INITIATIVE JEUNESSE
présente un concert de
L'ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE

"MUSIQUE DE COUR A LA RENAISSANCE"
Billets en vente (3.00 - 2.50 - 2.00)
EXPO-THÉATRE, CITÉ DU HAVRE 873-5183-4 2-8 p.m.
Montreal Trust, 1 Place Ville-Marie 861-1681 (heures d'affaires)
EXPO-THÉATRE, Cité du Havre
6 nov. 1971, 1 spec. seulement, commençant à 8:30 p.m.

L'OSM À L'ÉGLISE NOTRE-DAME
le mercredi 10 novembre à 8h.30 p.m.
AU PUPITRE
FRANZ-PAUL DECKER
SOLISTE
E. POWER BIGGS
le célèbre organiste de réputation internationale
L'église Notre-Dame est le cadre idéal pour un concert de musique pour orgue et orchestre. Plus que jamais, l'église Notre-Dame est facile d'accès, située à proximité de la station de métro Place d'Armes.
PROGRAMME
Haydn : Concerto pour orgue no 2 en do mineur
Poulenc : Concerto pour orgue, cordes et tymbales
Saint-Saëns : Symphonie no 3 en do mineur, op. 78
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts
Nef : $3.00 — $4.00 — $5.00
Jubé I : $3.00 — $4.00
Jubé II : $2.00 — $3.00

LA CASANOUS
Boite... Overground
Mercredi 3 novembre :
"LOS QUINCHAMALI"
(grande musique indienne pour petits nègres blancs)
Successivement, le jeudi à samedi : Gagnon-Tremblay, Serge Mondor, et Plume et le Dr. Landry - À 10h. et minuit.
485 ouest, Sherbrooke (coin Aylmer)
844-3691
$1.00 taxe inc.

Marlène JOBERT Jean-Paul BELMONDO POUR TOUS
LES MARIÉS DE L'AN DEUX
4e Sem.
musique de MICHEL LEGRAND
HORAIRE: 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.
CINÉMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

"le film qu'il faut avoir vu" POUR TOUS
après FELLINI ANTONIONI PASOLINI maintenant voici enfin BERTOLUCCI
le conformiste
en couleurs EN FRANÇAIS
JEAN LOUIS TRINTIGNANT
STEFANIA SANDRELLI DOMINIQUE SANDA et PIERRE CLEMENTI
le nouveau film de Bernardo Bertolucci
tous les soirs 7h.30 9h.30
samedi 7h.30 9h.45
dim.3h.30 5h.30 7h.30 9h.30
Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine 861-3476

SALLE RESNAIS 10e SEMAINE POUR TOUS
un drôle de rire dans un drôle de film
LE DISTRAIT
EASTMANCOLOR sous-titres anglais
Un film de PIERRE RICHARD
SALLES CLIMATISÉES
élysée 35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
LE COURAGE DE GODARD DANS SA RECHERCHE D'UN NOUVEAU LANGAGE NE PEUT ÊTRE SOUS-ESTIMÉ. CINÉMA - '70
ANNE WIAZEMSKI
VENT D'EST
DE JEAN-LUC GODARD

les maudits sauvages
Pierre Dufresne
Nicole Filion
18 ANS
un film de Jean-Pierre Lefebvre
EASTMANCOLOR
Studio B:
Sem.: 5.30 - 7.30 - 9.30 — Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Studio A: Même horaire
en couleurs en anglais
POUR TOUS
"kes"
un film de Kenneth Loach avec David Bradley
Les Cinémas du Vieux Montréal
861-7863

BRIGITTE BARDOT

BOULEVARD du RHUM
LE 5 NOV. AU CINEMA ALOUETTE

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR (MERCREDI)
7:00 ANTONIO DAS MORTES de Glauber Rocha v.o./avec s.-t. français
9:30 I PUGNI IN TASCA LES POINGS DANS LES POCHES 1er film de Marco Bellochio v.o./s.-t. anglais
demain 7:00 Mère Jeanne des Anges
demain 9:30 Les Créatures
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT
CE SOIR seul. à 7:30 et 9:30 le très beau film de Jan Troell "OLE DOLE DOFF" v.o. suédoise, s.-t. français
DEMAIN (JEUDI) à 7:30, 9:30 le film d'Hubert Cornfield "NIGHT of the FOLLOWING DAY" Marlon Brando, Rita Moreno
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE
"Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle - SON CHEF-D'OEUVRE" - PARIS-MATCH
18 ANS

"Le Souffle au Coeur"
EN COULEURS
DE LOUIS MALLE
avec LEA MASSARI BENOIT FERREUX DANIEL GELIN
1 h. - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.30
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

Cinemas ODEON
PALME D'OR Festival de Cannes
4e SEM. POUR TOUS
julie CHRISTIE ALAN BATES
Le Messager
(THE GO-BETWEEN) EN COULEURS
CE SOIR 7:30 - 9:30 VERSION FRANÇAISE le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
5:30 - 7:30 - 9:30 VERSION ORIGINALE PLACE DU CANADA VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595
FRANÇOIS TRUFFAUT POUR TOUS
l'enfant SAUVAGE
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CLAUDE LELOUCH POUR TOUS
LE VOYOU EN COULEURS 7:10 - 9:15
ATWATER 2 ALEXIS NIHON PLAZA 931-3313

tnm
Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Billets à $1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.
un bateau
que dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait c'est-à-dire mal
d'Alain Pontaut
avec Nathalie Naubert, Jacques Galipeau, Jacques Godin
Seulement 10 représentations
Réservations: 288-6139
Mise en scène: Jean-Louis Roux
Décors et costumes: Mark Negin
THÉATRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

arts spectacles

Vedettes de la télévision et de la scène: "The Golddiggers"

Du 11 octobre au 20 novembre

Nick Martin et son orchestre

Danse continuelle

Réservations: 861-3511

Premier spectacle: $6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: $4.00 additionnels.

Salle Bonaventure

Le Reine Elizabeth

théâtre du rideau vert

du MARDI au VENDREDI 20h.
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.

barouf à chioggia

de goldoni

Mise en scène: GIOVANI POLI
avec
Jean-Marie Lemieux
Mireille Lachance
Guy Hoffman
Francoise Perraud
Jean Perraud
Marthe Choquette
Georges Carrere
Arlette Sanders
Hubert Gagnon
Lénie Scoffie
Victor Désy
Ronald France
Jacques Thisdale

Rés.: 844-1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

Société de Musique Contemporaine du Québec

SMCQ

6e saiscn 1971-1972

4 novembre
Ensemble S.M.C.Q.
Direction: **Serge Garant**

6 décembre
Stimmung
Karlheinz Stockhausen
et le **"Collegium Vocale"**
de Cologne

3 février
Ensemble S.M.C.Q.
Direction: **Serge Garant**

17 février
Alfons et Aloys Kontarsky,
Pianistes

16 mars
Ensemble S.M.C.Q.
Direction: **Serge Garant**

Salle Claude Champagne
220 Chemin Bellingham
sauf le concert Stockhausen
Théâtre Maisonneuve PDA

Billets: $3.
(concert Stockhausen: $4.)
Abonnement aux 5 concerts $10.00

En vente:
Place des Arts
Ed. Archambault Inc.
500 est, rue Ste-Catherine
Librairie Renaud-Bray
5219 Côte des Neiges

1er concert
Jeudi 4 novembre 20.30
Xenakis: Akrata
Hawkins: Waves
(oeuvre commandée par la S.M.C.Q.)
Hartwell: Cameo
Brown: Available Forms I
Cage: Winter Music
Atlas Eclipticalis

L'Ensemble de la S.M.C.Q.
Direction: **Serge Garant**
Margo McKinnon, soprano
Bruce Mather, pianiste

Salle Claude Champagne
220 Chemin Bellingham

Billet: $3.00 en vente:
Ed. Archambault
Renaud-Bray et à
l'entrée le soir du concert

"À ne pas manquer"

L'ENSEMBLE NATIONAL DU SÉNÉGAL

3 représentations seulement
Lundi, mardi, merc. 8, 9, 10 nov. 8:30 p.m.
SALLE WILFRID PELLETIER

présente

UN FESTIVAL INTERNATIONAL

Du SÉNÉGAL FÉERIE SÉNÉGALAISE
"À ne pas manquer" New York Times, 28 oct. 1971
Salle Wilfrid Pelletier 8, 9, 10 nov. 8:30 p.m.
Billets: $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

Du MAROC L'ENSEMBLE NATIONAL DU MAROC
Instruments exotiques, "Hommes Bleus" du Sahara
Salle Wilfrid Pelletier 15 novembre 8:30 p.m.
Billets: $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

De TCHÉCOSLOVAQUIE LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE
Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde.
Salle Maisonneuve 26, 27, novembre 8:30 p.m.
Billets: $3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. $2.50, 3.50, 4.00, 5.00

De POLOGNE Witold MALCUZYNSKI - le distingué pianiste
Salle Wilfrid Pelletier, mardi 30 nov., 8.30 p.m.
Billets: $2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00

Du CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER
L'Orient dans toute sa splendeur
Salle Wilfrid Pelletier, dimanche 5. déc., 8.30 p.m.
Billets: $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

En vente: Guichets Place des Arts; CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chargex et enveloppe-retour affranchie; également agences: Archambault, 500, est Ste-Catherine; Sauvé Frères, 6534, St-Hubert & Galeries d'Anjou; Caisse Populaire, 4200, Adam & 2620, bd Rosemont; École Conduite Métro, Station Métro, Longueuil; Bij. Legault 1087 Notre-Dame, Lachine; Bender 1188, ouest Bernard; Bij. Charlebois 2115, est Jean-Talon; Galipeau Musique 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827, bd Pie IX; Phar. Nuckle, Centre d'Achat Laval, 11600 bd LeCorbusier & Ile Perrot; Salon Marie Line, 390, Ingrid, Fabreville; Aub. Coupon, 176, St-Eustache, St-Eustache.

Âge d'Or et étudiants (1.00) se présenter en personne à CCA seulement.

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: **932-2171**

PLACE DES ARTS

Le président du Musée des Beaux-Arts de Montréal:

"Notre forme d'art, c'est de réduire les dépenses"

Présentant son rapport annuel à l'assemblée générale des membres du musée des Beaux-Arts de Montréal, M. Sean B. Murphy, président du Musée, a déclaré que les décisions relatives à l'expansion seront parmi les premières que la nouvelle corporation aura à envisager.

Le 11 mai dernier, les membres du Musée ont approuvé à une très forte majorité une convention entre le gouvernement du Québec et le musée, au termes de laquelles les deux parties ont exprimé leur intention de former une nouvelle corporation qui instituerait une collaboration effective entre le gouvernement et le musée.

"Des pourparlers visant à établir les modalités de cette convention se poursuivent et j'espère pouvoir vous en annoncer les résultats au cours des prochains mois," a dit M. Murphy à l'assemblée générale annuelle des membres du Musée dans la salle Arthur Lismer. Une "collaboration étroite et créatrice" est envisagée.

Selon M. Murphy, "l'année 1970-71 fut pour le musée celle des décisions... une année marquée par l'élaboration d'une orientation nouvelle." Il a rappelé ses propos d'il y a deux ans, à l'effet que le problème capital du musée en était un de manque d'espace et d'argent.

"Le premier de ces problèmes existe toujours et son acuité est devenue telle qu'il a fallu louer des locaux à l'extérieur afin d'y entreposer divers objets que la réserve ne peut plus contenir." Il s'agit de piédestals, cadres, vitrines, caisses et catalogues.

Quant au problème financier, le budget de l'année dernière a subi des entailles profondes dans le but de remplir les conditions imposées par le Conseil des Arts du Canada et d'éviter un accroissement du déficit. En conséquence, seules les expositions commanditées ou celles dont les frais étaient réduits par la perception d'un prix d'entrée furent présentées.

Dans la perspective d'un programme plus substantiel et plus adéquat, M. Murphy a fait allusion à un troisième problème d'ordre majeur, le manque de personnel.

"L'établissement d'un programme vivant d'expositions, le développement d'un service éducatif dynamique, la conservation de la collection permanente, la recherche, tout cela nécessitera un personnel spécialisé supplémentaire Compare à celui des autres grands musées du Canada, notre personnel est nettement inférieur en nombre et, dans bien des cas, insuffisamment rétribué. Nous avons déjà commencé à corriger ces lacunes en augmentant le nombre des conservateurs au service éducatif."

Avec la création d'une nouvelle corporation, a ajouté M. Murphy, le musée envisage une "participation plus intense à la vie de la collectivité montréalaise et une participation accrue du public aux activités du musée."

A titre d'exemple, il a cité le rôle joué par le musée dans la sélection des murales peintes par des artistes locaux sur divers édifices de la ville. Le projet fut commandité par la Benson & Hedges Tobacco Co.

L'appui du secteur privé "qui, ne l'oublions pas, a édifié cette institution et cette collection", conservera toute son importance. Dans le domaine des acquisitions, qu'il s'agisse de dons en oeuvres d'art ou en espèces, "l'individu continue de jouer un rôle essentiel."

M. Murphy a également rappelé les représentations du musée auprès du gouvernement relativement au projet de réforme fiscale car les musées qui ne sont pas propriété d'Etat, tels le musée de Montréal, "sont nettement désavantagés.. Nous prions donc tous nos amis d'exercer des pressions auprès de leurs députés à cet égard."

M. Jacques Braults, trésorier honoraire du musée, a déclaré que le musée a réalisé un surplus d'exploitation de $14,000 et ceci, pour la première fois en 14 ans, grâce surtout à l'aide accrue des sources privées, à celle du Conseil des Arts du Canada, du Conseil des Arts de la région métropolitaine et à l'augmentation substantielle de la contribution du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Par ailleurs, cette politique d'économie "nous a forcés à réduire le budget consacré aux expositions à moins de un pour cent du total de nos dépenses ($8,000 contre $82,000 en 1970). Ce poste était le seul qui permettait une réduction des dépenses, les autres ayant déjà été ramenés au strict minimum."

M. Brault estime que la mise en vigueur d'une méthode de gestion basée sur l'équilibre des revenus et des dépenses de même que l'intervention du gouvernement du Québec qui, "en devenant partenaire dans la nouvelle corporation, a assumé le rôle qui lui revenait entièrement", assurent au musée une continuité et un fonctionnement plus stable qu'auparavant et permettent même d'envisager une certaine expansion.

M. David Giles Carter, directeur du musée, a déclaré dans son rapport annuel qu'avec "l'austérité qui a marqué ces dernières années, nous avons dû pratiquer une forme d'art assez pénible, celle de réduire les dépenses". Le programme a subi les contrecoups de ce souci dominant d'économie.

Citant "le changement vital" qui s'est opéré dans les relations entre le musée et le gouvernement québécois, M. Carter a dit: "Il est cependant évident que nous avons besoin plus que jamais du soutien des individus et des sociétés en vue de réaliser entre les secteurs gouvernementaux et privé la symbiose indispensable à l'épanouissement du musée."

Sa revue des expositions de l'année 1970-71 a démontré qu'une large place avait été accordée aux arts graphiques et céramiques.

A l'égard de la bibliothèque, il apparaît que pour maintenir le niveau et la qualité de ses services, celle-ci devra de toute nécessité ajouter à son personnel spécialisé. "Il est à souhaiter que le ministère de l'Education agisse de façon analogue à celle du ministère des Affaires culturelles et apporte une aide financière à un service si intimement lié au service éducatif," a-t-il ajouté.

Tout comme M. Murphy, le directeur a mentionné les efforts du musée en vue d'influencer la législation concernant l'art, l'exportation des oeuvres d'art et les exemptions fiscales. A son avis, les résultats de ces efforts semblent voués à l'échec. "Je ne puis que vous demander de faire toutes les représentations possibles auprès des personnes pouvant aider la cause de l'art."

Décès du cinéaste russe Michel Ilytch Romm

(AFP) – Le metteur en scène de cinéma soviétique Michel Ilytch Romm, est mort lundi à l'âge de 70 ans.

Né en 1901 à Irkoutsk en Sibérie, Michel Romm avait été diplomé en 1925 de l'Institut d'art et de technique de l'Université de Moscou, faculté de sculpture. Il commenca sa carrière en 1929 comme script, puis en 1934 comme metteur en scène avec "Pouchka" (Bouble de suif), d'après Maupassant.

Il dirigea ensuite les films "Lénine en Octobre" (1937), "Lénine en 1913" (1939), "Le rêve" (1945), "L'homme numéro 217" (1945), "Les questions russes" (1948), "Mission secrète" (1950), "L'amiral Ouchakov (1953) et "Le meurtre de la rue Dante" (1956).

Ses deux derniers films furent en 1961 "Neuf jours d'une année" et en 1966 "Un fascisme pas ordinaire", qui tous deux furent présentés en Europe occidentale. A la veille de sa mort, Michel Romm préparait un film qui devait être intitulé "Le monde d'aujourd'hui".

Membre du parti communiste depuis 1939, le metteur en scène était professeur à l'institut de cinématographie de Moscou, membre du présidium et président de la section dramatique de l'Union des travailleurs du cinéma.

Il avait reçu par cinq fois le prix Staline (1946, 1948, 1949, 1950 et 1951) et était lauréat du Festival international du film de France en 1945.

Il avait signé en 1966 une lettre adressée à M. Léonide Brejnev, au nom des intellectuels soviétiques, pour dénoncer la réhabilitation de Joseph Staline au 23ème congrès.

David Oistrakh n'ira pas en Grande-Bretagne

MOSCOU (AFP) – La tournée artistique du violoniste soviétique David Oistrakh en Grande-Bretagne a été annulée par les autorités soviétiques en raison de "la situation anormale créée par les autorités britanniques à l'encontre de citoyens soviétiques résidant en Grande-Bretagne", indique l'Agence Tass.

David Oistrakh devait se rendre en Grande-Bretagne en ce mois de novembre.

C'est demain soir, à la salle Claude-Champagne, que la Société de Musique Contemporaine du Québec présentera son premier concert de la saison 1971-72. Cinq oeuvres sont au programme de la soirée: "Akrata" d'Iannis Xenakis, "Waves" de John Hawkins, "Cameo" de Hartwell, "Available Form I" de Pousseur, "Winter Music" et "Atlas Eclipticalis" de John Cage. Serge Garant dirigera l'ensemble de la SMCQ. Sur notre photo, on aperçoit le pianiste et compositeur montréalais John Hawkins. (Photo Bruno Massenet)

■ échos

PRIX:

Des médailles d'excellence en photographie ont été décernées à trois photographes canadiens par l'Office national du film.

Pierre Gaudard, de Montréal, Ted Grant, d'Ottawa, et Lutz Dille, de Toronto, ont reçu ces récompenses au vernissage d'une exposition d'études photographiques sur les travailleurs industriels du Québec, réalisées par M. Gaudard. Ce photographe est bien connu pour ses oeuvres de création, depuis son arrivée de France en 1952.

Ted Grant, reporter-photographe pigiste et photographe commercial, a contribué aux publications et présentations de l'ONF depuis 15 ans. Plusieurs autres parmi ses oeuvres sont reproduites régulièrement.

Lutz Dille est un caméraman et photographe qui a beaucoup voyagé pour réunir un materiel documentaire à l'intention de la télévision, des expositions et des publications au Canada.

●

Le réalisateur Paul Blouin, du réseau français de Radio-Canada, a remporté le prix Victor-Morin offert par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour 1971.

Cette récompense annuelle au montant de $500., couronne la compétence et l'influence dans les domaines du théâtre, de la télévision ou du cinéma, servant les intérêts du Canada français.

Originaire du Manitoba, Paul Blouin a réalisé des émissions de télé-théâtre d'après les oeuvres d'auteurs bien connus, dont Gratien Gélinas, Harold Pinter et Arthur Miller.

Il a également collaboré à des productions du Théâtre du Rideau Vert et du Théâtre du Nouveau Monde.

La remise officielle du prix et d'une médaille aura lieu le 9 novembre.

●

FESTIVAL:

Le nouveau prospectus des concours 1972 des Festivals de musique du Québec est maintenant disponible. Il énonce les nouveaux règlements, pièces imposées et catégories. Tous les candidats doivent faire parvenir leur formule d'inscription avant le 18 décembre prochain, à l'adresse suivante: Les Festivals de musique du Québec, 1958 ouest, blvd. Dorchester, Montréal 108, P.Q.

■ télévision

CBFT ❷

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens c
9.30 "L'école chez vous
10.00 Les 100 tours de centour c
10.15 La souris verte
10.30 Monsieur Pipo
11.00 Eve-mémoire
11.15 L'Afrique du soleil levant
11.30 Linus c
12.00 Les chevaliers du ciel c
12.30 Bou-Bou dans l'métro c
1.30 Cinéma:
"Tragique destin"
(mélodrame-Italien 1948)
3.00 Femme d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Fanfreluche c
5.00 Walt Disney présente:
"La Mare aux grenouilles" c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 Ma sorcière bien-aimée c
8.00 La soirée du hockey:
"Saint-Louis à Montréal" c
10.00 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Rencontres c
12.00 Cinéma
"Les Vacances portugaises"
(comédie-Français 1963)
1.30 Téléjournal

CFTM ❿

8.30 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces c
9.00 Bonjour-Montréal c
10.00 Au P'tit matin c
11.00 Super-Héros
11.30 Zoro
12.00 Le 10 vous informe
12.15 Ciné-Mercredi:
"La belle espionne"
(drame-Roumain 1959)
2.00 Banco... Banco c
2.30 Pour vous mesdames c
4.00 Capitaine Bonhomme c
4.30 Bonanza c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
6.55 Billet populaire:
"L'économie et la finance" c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de Me
Alban Flamand c
7.30 Le ranch à Willie c
8.00 Les grandes productions:
"Kali Yug déesse de la vengeance
(aventures-Britannique 1950) c
10.00 Enquêtes spéciales
"C'est arrivé dans la rue" c
10.30 Lesnouvelles T.V.A c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"Commando dans la mer du Japon" (drame-Américain 1956)
12.45 Dernière éditon
12.50 Fin des émissions

CBMT ❻

8.25 Mr Dress-Up
9.00 Quebec School Telecast c
10.30 Friendly Giant c
11.00 Sesame Street c
12.00 I dream of Jeannie c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 T.B.A
2.00 The galloping gourmet c
2.30 Sea Hunt
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night c
4.00 Paul Bernard psychiatrist c
4.30 Tommy Tompkins Wildlife c
5.00 Video-one
5.30 Get smart c
6.00 The munsters c
6.30 Hourglass
7.30 Singalong jubilee c
8.00 This land c
8.23 Standby six c
8.30 No that's me over here c
9.00 The tenth decade c
10.00 The golf seekers c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report c
11.45 Ciné-Six:
"Take a giant step" (drame 1960)
1.25 Final report and weather

CFCF ⓬

7.15 Montreal bulletin board
7.45 University of the air
8.15 Rupert Bear c
8.30 Hercules c
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 The A.M. Show c
10.30 Green acres c
11.00 All about faces c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"Sabrina" (comédie-1954)
2.30 Man trap c
3.00 Another world c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show:
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 As it is c
8.00 Hockey night in Canada:
"St-Louis à Montréal" c
10.30 Sports-beat 71 c
11.00 The CTV national news c
11.18 Pulse
12.00 Wednesday movie:
"Sergeant was a Lady"
(comédie-1962)

■ cinéma

ALOUETTE: "Le cercle rouge" 12.50, 3.15 6.00, 8.40
ANJOU: "The Aristocats" et "Barefoot executive" 7.00,
ARLEQUIN: "Perversion story" 2.55, 5.55 9.20, et "Elsa les amours d'une adolescente" 1.10, 4.30, 7.55.
ATWATER: (Cinéma I) "Le voyou" 7.10 9.15.
ATWATER: (Cinéma I) "Carry on again doctor" 12.50, 3.25, 5.30, 7.40, 9.45.
BERRI: "My fair lady" 1.05, 4.40, 8.15
BIJOU: "La chaise électrique", 2.10, 3.27, 6.34, 8.51 et "L'autre face du péché", 1.41, 4.56, 8.15.
BONAVENTURE: "Sweet back" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CANADIEN: "Erotic story" 12.00, 3.25, 6.45, 10.15, et "Ici Londres" 1.35, 5.00 8.25
CAPITOL: "Reveen" 8.30.
CHAMPLAIN: "Les fous volants" 1.50 5.50, 9.50, et "Docteur, ne coupez pas" 12.05, 4.05, 8.05.
CHATEAU: "Vie amoureuse de l'homme invisible" 1.05, 3.55, 6.45, 9.40, et "Sexe montre" 2.30, 5.20, 8.10.
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "The Love machine" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 9.00
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cineme II) "Butterays Chait" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35
CREMAZIE: "Le souffle au coeur" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30
COMEDIE CANADIENNE: "Le conformiste" (de B. Bertolucci) 7.30, 9.30
DAUPHIN: Salle Renoir "Le messager" 7.30, 9.30, McLaren: "L'enfant sauvage" 7.30, 9.30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Eisentein: "Vent d'Est" Salle Renais: "Le distrait" 7.30, 9.30. (pour les deux salles).
FLEUR DE LYS: Voir cinéma Cinq
SALLE HERMES: "Flesh" 8.00, 10.00
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
JEAN-TALON: "Georges et Fréderic" 8.15, et "Laisser-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20.
KENT: "Dr. in trouble" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.
LOEWS: "Kotch" 10.25, 12.40, 2.50, 5.00 7.15, 9.15
LUCERNE: "Waterloo" et "Anew leaf" 5.45
MERCIER: "Les fous volants" 5.50, 9.45 et "Docteur ne coupez pas" 8.05.
MONKLAND: "Gone with the wind" 12.00 4.00, 8.00
MONTROSE: "Ben-Hur" 7.53.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Les brebis du revenant" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50 et "Nathalie après l'amour" 12.00, 2.45, 5.35, 8.20
OUTREMONT: "Antonio Das Mortes" 7.00 et "I pugni in Tasca" 9.30
PALACE: "Play misty for me" 12.50, 2.50, 4.55, 7.10, 9.20
PAPINEAU: "Les novices" 2.40, 6.10, 9.45, et "Que la bête meurt" 12.45, 4.15 7.45.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "Y a plus de trou à Percé" 10.20 12.55, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20
PLACE DU CANADA: "The go-Between" 5.30, 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma:) "Devils" 12.40, 2.50, 4.55, 7.10, 9.20
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma:) "Taking off" 12.05, 1.45, 3.25, 5.00, 6.45 8.35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Fanny Hill meets Lady Chatterling" 12.00, 2.50, 5.50, 8.45. et "Africa-erotica" 1.10, 4.10, 7.00, 9.50
RIVOLI: Voir Arlequin.
SAINT-DENIS: "7 fois par jour" 1.10, 3.09, 5.17, 7.25, 9.33
SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25 5.25, 7.25, 9.25.
SNOWDON: "Daddy darling" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
VAN HORNE: "Skin game" 1.20, 3.20, 5.20, 7.30, 9.25.
VENDOME: "La rupture" 12.45, 2.55, 5.10 7.20, 9.30.
VERDI: "Ole Dole Doff" 7.30, 9.30.
VIEUX-MONTREAL: Studio A: "Kes" 5.30 7.30, 9.30
VILLERAY: Voir Mercier.
WESTMOUNT SQUARE: "T.R. Baskin" 1.25 3.25, 5.25, 7.25, 9.30
WESTMOUNT: "Carnal knowledge" 1.18 3.10, 5.15, 7.15, 9.20
YORK: "Fortune in men's eyes" 1.00, 3.00 5.00, 7.05, 9.15.

■ théâtre

NOUVELLE COMPAGNE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulevent" de Guy Dufresne horaire irrégulier.
THEATRE DE 4 SOUS: "Les Balançoires" de Jean O'Neil 20h30.
RIDEAU VERT: "Baronf" par Chioggia 20h Sam 19h et 20h Dim. 19h.
LA POUDRIERE: "Jeu Strindberg" de Durenmat 20h30
CENTAUR THEATRE: "Total Eclipse" 20h-30.
REVIEWS THEATRE: "Sister Dogs" du merc. au samedi 21h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: OSM 10h30 et 13h30.
SALLE MAISONNEUVE: Sierra Leone. 20-30.
SALLE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à dire mal" d'Alain Pontaut 20h15. Samedi 20h45. Relâche dim et lundi.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

DESROCHES, Germaine. A Montréal, le 2 novembre 1971 à l'âge de 61 ans, est décédée, Mme Henri Desroches, née Germaine Lefèbvre. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Mme Henri Marion (Françoise) André et Michel. Les funérailles auront lieu vendredi, le 5 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon René Thériault Limitée, no 1120 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de la Côtes-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARION, Armand. Subitement à Brébeuf, comté Papineau, le 30 octobre, à l'âge de 59 ans, M. Armand Marion ex-artiste de radio-tv, directeur/gérant-général du restaurant Sambo président de l'Association provinciale des restaurateurs de la province de Québec, vice-président de l'Administration Commerciale Limitée, ex-président du Club Kiwanis Maisonneuve, ex-secrétaire de l'Association de la Fédération des travailleurs du Québec, ex-président de America Guild Variety Artist (A.G.V.A. du Québec), ex-président des employés des Hôtels et restaurateurs du Québec, ex-président du club Rivière-Rouge, chasse et pêche de l'Ascension, province de Québec, membre honoraire de l'Association du 22ieme Régiment Inc., membre de l'Union des artistes de Montréal. Epoux de Laura Chatel, père de Claude, époux de Arlette Poupart; Diane, épouse de Pierre Larose. Lui survivent un frère, René, une soeur, Mme Léopold Galand (Ivette). Ainsi que trois petits-enfants, Christian, Sophie et Sébastien. Les funérailles auront lieu jeudi 4 novembre. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée, 745 Crémazie est à 10:45 hres, pour se rendre à l'église St-Gilbert où le service sera célébré à 11:00 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER Angela. A Montréal, le 2 novembre 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Charles Omer Meunier, née Angela Provost. Outre son époux elle laisse dans le deuil Mme Marcel Meunier, M. et Mme Jean-Claude Meunier, M. et Mme Guy Meunier, M. et Mme Gilles Meunier, M. et Mme René Meunier, M. et Mme Yves Meunier, M. et Mme Jacques Meunier, M. et Mme Paulin Ostiguy (Jeannine), deux soeurs: Mme Rosida Frégeau, Mme Claudette Desrosiers et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Poirier, no 1523 rue St-Paul, St-Césaire, Cté Rouville pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2.30 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE Candide. A Outremont le 31 octobre 1971 à l'âge de 66 ans, est décédé Candide Paquette, époux de Berthe Paradis. Il laisse dans le deuil outre sont épouse, ses enfants: Adrien (époux de Michèle Turcotte) Jean-Guy (époux de Denise Barrette), Marcel (époux de Suzanne Groulx) Denis, Mme Benois Boudreau (Jacqueline) Claude, Jacques (époux de Therese McComber), Michel (époux de Jeannine Lalonde) et Mme Jean Chénier (Yvaine). Les funérailles auront lieu jeudi le 4 novembre. Le convoi funèbre partira des Salon Alfred Dallaire Inc & J.S. Vallée Ltée No. 1111 rue Laurier ouest à 10 heures 45 pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appreciés.

NECROLOGIE

M. l'abbé Guy Schetagne
Curé de St-Emile

A Montréal, le 1er novembre 1971, à l'âge de 64 ans est décédé Abbé Guy Schetagne, curé de la paroisse St-Émile, autrefois vicaire à Lachine, Visiteur ecclésiastique de la commission scolaire de la ville de Montréal, ex-curé de la Pointe St-Charles, aumônier provincial des chefs de police de la Province de Québec, faisait partie de la Société d'une messe. Fils de feu Wilfrid Schetagne et de feu Rosa Eva Cartier. Il laisse dans le deuil sa soeur Gilberte, son frère Gilbert, sa belle-soeur Pauline Primeau, ainsi que ses neveux, Jean, Pierre, Robert, ses nièces; Andrée, Nicole et Paule, aussi une tante Mme Elizabeth Cadieux et de nombreux cousins et cousines, entre autres le Chanoine Laurent Cadieux et de nombreux amis. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 novembre courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. 2645 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Emile de Montréal où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de Lachine. La translation des restes se fera mercredi soir à 7.30 heures pour l'église St-Emile, 3333 rue Sherbrooke est.

ROBICHAUD Mme Alexandrine. A Montréal, le 1er novembre 1971 à l'âge de 75 ans, est décédée, Alexandrine Deveault, épouse de feu Eugène Robichaud. Elle laisse dans le deuil son fils, Augustin, ses brus, Mme Augustin Robichaud et Mme Paul-Eugène Robichaud et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Boudrias et Cormier Limitée, no 86 rue Ste-Croix, St-Laurent pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Deux victimes dans un incendie

Deux femmes ont perdu la vie hier après-midi au cours d'un incendie qui a détruit la Galerie d'art 1640 située au 1445 rue Crescent à Montréal.

Les deux victimes, âgées de 50 et 70 ans, travaillaient à l'intérieur de l'établissement lorsque le feu a pris naissance vers 17h30 dans le magasin d'art, sutié au 3ème étage de l'immeuble.

Les flammes se sont rapidement propagées empêchant les deux femmes de quitter les lieux. Les victimes n'ont semble-t-il pu réussir à ouvrir les fenêtres ce qui leur aurait permis de respirer de l'air.

L'incendie n'a duré qu'une vingtaine de minutes.

Les premiers scrutins au synode

CITE DU VATICAN (AFP) – Deux scrutins ont eu lieu hier soir au synode. Le premier avait lieu par scrutin public et le second par scrutin secret, et tous deux par appel nominal des pères qui remettaient chacun son bulletin à des scrutateurs. Chaque bulletin était accompagné des textes des modi "amendements" et l'on a pu observer que certains pères en avaient déposé un très grand nombre.

Le scrutin sera dépouillé par une commission de six membres désignés par la présidence et ainsi composée: NNSS. Diem (Hué), Kocisko (Ruthénie), Kuharic (Yougoslavie), Lorscheider (Brésil), Yougbare (Haute-Volta) et Henriquez Jimenez (Venezuela).

Cette commission aura également à trier et retenir les amendements qui seront soumis à un nouveau scrutin du synode.

Dix pères étaient absents au moment du vote, mais avaient fait remettre leurs bulletins à la présidence. En revanche, quatre autres, dont le cardinal Maloula, n'étaient pas excusés et n'ont pas voté.

Une seconde commission de trois membres dépouillera le scrutin pour la nomination des membres du comité du secrétariat du synode. Dans ce scrutin, la majorité absolue est nécessaire au premier tour, la majorité relative étant suffisante au second.

Environ deux cents pères ayant à répondre à dix-neuf questions sur le sacerdoce ministériel, c'est donc environ 3,800 votes que les scrutateurs ont dû dépouiller cette nuit, sans compter la collation des très nombreux "modi" (amendements).

Quant au vote pour la désignation des douze membres du comité pour le secrétariat général du synode, il représente 2,400 bulletins.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Notre rubrique

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de caisses postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à

LE DEVOIR

Compétence Bernard Lutz

ADMINISTRATEUR

Aptitudes manifestes au travail de conception, d'organisation, de coordination et de direction.

Scolarité : Bachelier en commerce.

Expérience : 5 ans dans l'administration.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1593, Le Devoir

NOTAIRE

demandé avec ou sans expérience pour une importante étude légale située au Saguenay Lac St-Jean.

Écrire à:

Case 1589, Le Devoir

Le Département des sciences humaines du Collège Edouard Montpetit

est à la recherche des services d'un

SOCIOLOGUE

à plein temps pour les cours: **Sociologie 960.**

La préférence sera accordée au candidat ayant complété des études supérieures et ayant de l'expérience dans l'enseignement.

Tout curriculum vitae doit parvenir avant le 8 novembre à:

M. Claude Beausoleil,
Secrétaire général,
Cegep Edouard Montpetit,
945, Chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Le CEGEP DAWSON recherche des professeurs de français expérimentés et spécialisés en audio-visuel (VIF) pour donner des cours le soir aux adultes.

Les candidats intéressés sont priés de contacter :

M. Roger Evrard
931-4211 poste 257 (jour)
683-6762 (soir)

DESSINATEUR

Expérience de 3 à 5 ans dans l'architecture, construction, aménagement; expérience pratique de la mécanique de base.

Envoyer curriculum vitae à :

Case 1590, Le Devoir

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE
OU
JEUNE ARCHITECTE

demandé avec expérience minimum de 5 ans dans bureau d'architectes. Banlieue nord de Montréal.

***Composer:* 627-4771**

ANALYSTES EN MÉTHODES ET PROCÉDURES

FONCTIONS :
- Évaluation des méthodes et procédures en vigueur.
- Implantation de nouvelles méthodes.
- Aptitude au travail de conception, d'organisation et de direction.

SCOLARITÉ :
Avoir complété le cours technique ou avoir poursuivi des études en génie industriel.

EXPÉRIENCE : 2 ans.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1591, Le Devoir

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
a besoin des services d'un

AGENT TECHNIQUE

Le laboratoire des structures et materiaux de l'Établissement aéronautique national annonce une vacance d'emploi pour un technologiste dans son service de métrologie. Le candidat choisi devra effectuer la calibration et la certification d'appareils normatifs pour la mesure des transferts de forces, de cellules de charge, de dispositifs pour le transfert des pressions et de machines d'essais. Il sera nécessaire de faire quelques voyages.

On accordera la preference aux diplômés d'université, ou aux diplômes d'instituts de technologie avec spécialisation en mecanique ou aux détenteurs d'un diplôme equivalent. La connaissance des principes de la mesure scientifique et des unites fondamentales est essentielle. Il est souhaitable que les candidats aient de l'expérience en colibration.

Le traitement annuel qui pourrait atteindre $10,641 dollars sera fonction des qualifications du candidat retenu.

Priere d'adresser un curriculum complet a **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A OR6** et faire mention du concours NAE-299.

Les citoyens canadiens auront la preference.

TECHNICIEN DE LABORATOIRE

SCOLARITÉ :
14 années en technologie industrielle ou médicale ou avoir 3 ans d'études de post-secondaire ayant les sciences ou mathématiques comme matières dominantes.

EXPÉRIENCE :
3 ans dans l'analyse chimique.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1594, Le Devoir

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Qualifications :
- Diplôme de bachelier.
- Parfaitement bilingue.
- 4 ans d'expérience dans l'administration et dans l'organisation de campagnes de charité
- Posséder une automobile et être consentant de voyager à travers la province 30% du temps.

Salaire:
Selon expérience.

Faire demande par écrit seulement et envoyer curriculum vitae à:

Association du Québec pour les déficients mentaux,
a/s Président,
5890 Monkland,
Montréal, Qué.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

CHIMISTE EN PHARMACIE

Le candidat :
Nous sollicitons la candidature de diplômés en pharmacie (ou discipline connexe) au poste de Coordonnateur des directives et techniques de notre Division pharmaceutique. Le candidat sélectionné sera affecté à notre siège social de Montréal. Il devra avoir à son actif plusieurs années d'expérience comme technicien dans l'industrie pharmaceutique. Il devra être prêt à prendre en charge des travaux exigeant un esprit d'initiative et d'exactitude et devra pouvoir communiquer avec le personnel à divers échelons de notre entreprise.

Le poste :
Ce poste offre la possibilité d'une action d'envergure à la personne capable d'assumer diverses responsabilités englobant la reglementation sur les médicaments, la fabrication, le contrôle de la qualité et les liaisons techniques à l'échelle nationale et internationale.

Salaire et avantages sociaux :
Nous accordons d'excellents avantages sociaux et un régime de vacances unique. Le salaire sera en rapport avec l'âge et l'expérience.

Prière de s'adresser par écrit, en fournissant tous les renseignements voulus avec les antécédents, le salaire désiré, etc., à :

M. le directeur régional du personnel
CIBA - GEIGY (CANADA) LTÉE
205, Boul. Bouchard
Dorval 780, P.Q.

Le Lycée Mont-Royal

recherche les services

d'un professeur à temps partiel pour le cours de

Sciences morales
(Sec. II, III et IV)

Faire parvenir curriculum vitae ou remplir formule de demande d'emploi.

Lycée Mont Royal
4364, rue St-Denis
Montréal 131, Qué.
Tél.: 845-9145

ADMINISTRATEUR

- Diriger et administrer les opérations d'entreposage, d'embouteillage et d'approvisionnement selon les besoins de distribution.
- Assurer l'efficacité des opérations par une maintenance adéquate de l'équipement et des édifices.
- Chargé de la direction d'un personnel cadre et d'employés régis par convention collective.
- Participe à la conception, à l'élaboration et à l'implantation de techniques assurant l'efficacité des opérations.
- Posséder un minimum de 15 années de scolarité, plus spécialisation théorique des méthodes modernes de manutention de marchandises et expérience pertinente d'au moins 5 ans.
- Aptitude marquée pour animer et participer au travail d'équipe.

Âge : De 35 à 45 ans environ.

Salaire : Rémunération selon la compétence, compte tenu des exigences du poste.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1592, Le Devoir

FINANCEMENT ET LOCATION: BIENS D'ÉQUIPEMENT

Compagnie de financement industriel et de location à Montréal cherche un représentant dynamique, ayant beaucoup d'initiative. Se rapportant au gérant régional, il sera chargé de la promotion des ventes chez les clients prospectifs actuels, l'etablissement des contacts et de nouveaux marchés. Le candidat idéal doit avoir de l'experience dans le financement et la location des biens d'équipement et de materiel de tout genre. Il doit aussi avoir une connaissance de la comptabilité et de la finance afin de comprendre les rudiments de service financier intégral.

Ce poste offre une occasion extraordinaire de se joindre à une entreprise nationale dynamique ou le developpement personnel et la rémunération seront basés sur un effort reussi.

Salaire selon expérience. Bénéfices marginaux, une voiture et bonis.

Reponse par ecrit seulement : **À l'attention du Gérant Régional.**

La compagnie de location
Metrocan Leasing Limited
1440 O., RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL 107, P.Q.

DIRECTEUR DES FINANCES ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Sous la supervision générale du Directeur de la Compagnie, se charger de l'administration financière ainsi que de tous les autres services administratifs de la Compagnie.

QUALITÉS REQUISES
- C.A., C.G.A. ou diplôme universitaire.
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'administration financière et une bonne connaissance des méthodes d'administration financière du gouvernement fédéral.
- L'aptitude à communiquer clairement en anglais et en français.
- Conscience des problèmes sociaux.

ÉCHELLE DE SALAIRE
De $14,000 à $17,000 par année.

ENDROIT
Ottawa

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 10 novembre 1971 à :

Mme Theresa Watters
Service du personnel
323, rue Chapel
Ottawa (Ontario)
K1N 7Z2

CEGEP DE SAINT-HYACINTHE
ÉDUCATION PERMANENTE
Offre d'emploi

Fonction:
RESPONSABLE DES PROGRAMMES
(Education Permanente)

Responsabilités :
Sous l'autorité du directeur de l'éducation permanente, il aura pour tâches principales:
- planification et application des politiques pédagogiques du service en collaboration avec l'équipe de l'éducation permanente;
- responsabilité des programmes de cours offerts aux adultes et du programme individuel des étudiants.

En plus il se verra confier:
- la responsabilité des dossiers des étudiants, des techniques d'inscription, du bulletin cumulatif des statistiques.

Qualifications :
- Diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de 16 années d'études en sciences de l'éducation ou dans une discipline universitaire appropriée.
- Expérience dans l'enseignement.

Date d'entrée en fonction:
Pour l'immédiat.

Documents requis pour l'étude du dossier:
- Demande écrite
- curriculum vitae
- attestations officielles de la scolarité et de l'expérience.

Date limite:
Faire parvenir demande écrite et curriculum vitae complet avant le 10 novembre 1971, aux soins de:

LUC ST-YVES
Responsable du personnel
CEGEP de Saint-Hyacinthe
2775, rue Bourdages
Saint-Hyacinthe, Qué.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

COORDONNATEUR RÉGIME D'INFORMATION DE GESTION

Traitement jusqu'à $11,931

Commission d'assurance-chômage

Ottawa

LE POSTE: Sous la direction du chef des Services financiers, s'occuper du fonctionnement et de la mise à jour du Régime d'information de gestion de la Commission, de façon à répondre aux besoins actuels ou prévus de l'administration en matière de renseignements sur la situation financière et les divers secteurs d'activité, surveiller la mise en oeuvre de toutes les modifications, coordonner et superviser le fonctionnement du Régime d'information de gestion, du régime des rapports de comptabilité générale et du service de comptabilité du bureau central et fournir des conseils et des directives en matière de comptabilité générale au personnel de cinq bureaux régionaux par la publication de circulaires et de manuels.

LE CANDIDAT: Il doit être diplômé d'université avec spécialisation en comptabilité, administration des affaires, commerce ou finances OU être admissible à l'accréditation comme comptable. Il serait avantageux pour le candidat de connaître les systèmes et méthodes de comptabilité spécialisée, les possibilités, les limitations et les exigences des ordinateurs, ainsi que les principes de la programmation. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Les intéressés sont priés d'adresser en toute confiance leur demande d'emploi ou curriculum vitae à:
L'AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL
COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE
PIÈCE 602
IMMEUBLE VANIER
222, RUE NEPEAN
OTTAWA (ONTARIO) K1A OJ5

Les demandes d'inscription doivent être reçues au plus tard le 8 novembre 1971.

Référence à rappeler: concours no 71-600-U-2.

Mme Thérèse Casgrain

Une femme chez les hommes

par Renée Rowan

Thérèse Casgrain, sénateur pendant moins d'un an, devait prendre sa retraite obligatoire le 10 juillet dernier.

"Je n'ai jamais tant travaillé depuis, nous dit-elle à la veille de la publication de son livre: "Une femme chez les hommes", dont le lancement officiel aura lieu ce soir, aux Editions du jour. On n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur son agenda pour s'en rendre compte: participation au Rallye en faveur du Tiers monde, conférencière devant les membres de la Société historique de Lachute à Carillon, invitée d'honneur au bal des midinettes, conférencière à une assemblée des consommateurs à Chicoutimi, interviews, participations aux emissions de "Place aux femmes" et de "Femme d'aujourd'hui", rencontre de l'Institut des affaires publiques au Mont Gabriel, etc. Tout ça à l'intérieur de 15 jours.

"Il y a des choses que j'ai dites il y a dix ans que l'on trouvait extravagantes. Aujourd'hui, on trouve que ça beaucoup de bon sens. On me sollicite de toutes parts et si j'accepte de prendre la parole devant des groupes de consommateurs, des mouvements féminins, familiaux et pacifistes, des associations de jeunes, c'est que je considère que l'on n'a pas le droit de rester à rien faire, de se résigner à ne rien dire même à mon âge (tout le pays sait maintenant que j'ai 75 ans). On me trouve "tanante", mais j'ai des choses à dire et je vais continuer à les dire au risque de déplaire ou de me faire critiquer."

"Une femme chez les hommes", c'est le titre des mémoires passionnants d'une féministe infatigable, féministe et féminine insiste Thérèse Casgrain qui, à travers le récit de sa vie, fait l'historique des luttes menées par un petit groupe de femmes pour assurer aux Québécoises le droit de suffrage et leur permettre de devenir des citoyennes à part entière.

"Je regrette, nous dit-elle, que certaines féministes d'aujourd'hui soient de moins en moins féminines. Comme si les deux ne pouvaient être possible. A Chicoutimi, dimanche dernier, on m'a appelée la "libératrice" des Québécoises. Je suis entièrement d'accord pour défendre les droits des femmes mais je tiens à dire que je n'ai rien en commun par exemple avec une Germaine Greer ni une Kate Millet."

Thérèse Casgrain approuve en général le courant de la libération des femmes quoiqu'elle differe d'opinion sur certains moyens pris par quelques groupements pour atteindre ce but. "Notre cause n'est sûrement pas renforcée parce que des milliers d'entre elles jettent non pas leur bonnet par-dessus les moulins, mais leur soutien-gorge dans la rue! .. il est beaucoup plus important de s'attacher à des questions fondamentales comme la parité de salaire, l'égalité dans les avantages économiques et la présence des femmes dans les conseils d'administration, dans les commissions royales et dans les parlements."

Cette militante de la première heure est convaincue que la véritable libération de la femme ne pourra se faire sans celle de l'homme.

"Au fond, écrit-elle, le mouvement de la libération des femmes n'est pas uniquement féministe d'inspiration, il est aussi humaniste. Que les hommes et les femmes se regardent honnêtement et qu'ils essayent ensemble de revaloriser la société. Le défi auquel nous, femmes et hommes, avons à faire face est celui de vivre pour une révolution pacifique et non pas de mourir pour une révolution cruelle, et, en définitive, illusoire."

Le livre de Thérèse Casgrain est aussi intéressant parce qu'à travers le recit de sa vie, on y retrace toute une tranche de l'histoire du Québec et du Canada. Elle y raconte l'implantation dans notre province du CCF, aujourd'hui le Nouveau Parti démocratique (NPD).

Son père était député conservateur tandis que son mari, libéral, allait devenir président de la Chambre des Communes et secrétaire d'Etat dans le cabinet King. "Moi, nous dit-elle à la blague, j'ai mal tourné... une fois mon mari devenu juge, je me suis d'abord presentée comme libérale-independante, puis sous la bannière des CCF." Thérèse Casgrain, allait devenir chef provincial de ce parti.

Ces chapitres sur ses années dans la politique active sont pleins d'intérêt et écrits dans une langue vive, spontanée. "Je n'ai pas la prétention d'être un écrivain, nous dit Thérèse Casgrain, mais on m'a convaincue que ces choses devaient être dites pour montrer que les femmes ont une place partout et qu'il n'y a pas de raison pour qu'elles ne participent pas pleinement à la vie de leur pays."

"Mes mémoires écrits, je ne mets pas un point à mes activités, loin de là, nous dit-elle. Ce que je souhaiterais maintenant, c'est d'avoir une chronique régulière dans une série de journaux autant de langue française que de langue anglaise. Si le dynamisme des plus jeunes pouvait s'allier à la maturité et à l'expérience des plus âgés, ça irait peut-être mieux.

Ma famille, des amis bien intentionnés me disent parfois que je devrais me reposer davantage. J'aime mieux mourir debout que sagement assise dans une chaise à tricoter.. de toute façon j'échapperais trop de mailles!"

Malades mentaux et handicapés physiques

Appel d'un neurologue aux jeunes bénévoles

par Solange Chalvin

Y a-t-il des jeunes âgés de 14 à 23 ans intéressés à se grouper en vue d'un travail bénévole à caractère social, dans le domaine de la santé mentale ou chez les handicapés?

C'est la question que pose le neurologue Raymond Lafontaine de l'hôpital Sainte-Justine qui considère que la société fait plus présentement pour les jeunes franchement mésadaptés que pour les jeunes normaux ne présentant pas de signes pathologiques précis.

Tous les jours, nous dit le Dr Lafontaine, je reçois des appels désespérés de jeunes qui voudraient faire quelque chose... mais qui ne savent pas quoi faire.

"Ils ne peuvent entreprendre seuls, sans l'aide d'un groupe sur lequel s'appuyer, des actions à long terme. Par contre, ils sont en général suffisamment mûrs et motivés pour prendre rapidement la tête d'un service à la communauté, s'ils sentent que ce service est indispendable... qu'on a réellement besoin d'eux."

Le Dr Lafontaine a proposé à l'hôpital Sainte-Justine l'organisation d'un centre pour les jeunes, mais les budgets ne semblent pas permettre pour le moment la mise sur pied de telles structures. Aussi, le Dr Lafontaine a-t-il décidé d'en appeler carrément aux jeunes pour leur demander leur participation et collaboration dans l'établissement d'un centre dont les principes seraient les suivants: partage des responsabilités administratives et professionnelles au sein de l'équipe; système de "feed-back" permettant une analyse entre les responsables de niveaux différents, et alimentation de l'équipe par les idées et projets même de ceux qui la composent Le but du centre: donner à chacun la possibilité d'accomplir bénévolement un travail social, tout en tentant de changer la mentalité des bien-portants envers les handicapés physiques et mentaux.

Préoccupé par les jeunes malades souffrant de dystrophie masculaire, le Dr Lafontaine orienterait, en premier lieu, son centre vers des activités dirigées pour les victimes de cette maladie. Il existe à Montréal un seul centre – les Jardins Versailles – qui reçoit des malades atteints de dystrophie musculaire.

Il y a présentement au Canada environ 20,000 victimes de cette maladie incurable dont les deux-tiers sont des enfants de 3 à 13 ans. Mais le Dr Lafontaine n'admet pas que ces jeunes soient oubliés de tous.

"Il est vrai qu'ils sont en chaise roulante, qu'ils ont peu ou pas de force musculaire, mais ils sont prêts à participer à toutes formes d'occupation verbale. Ils ont 14-15 et 16 ans et ont besoin de rencontrer des adolescents de leur âge."

L'Association contre la dystrophie musculaire, division du Québec, poursuit actuellement une campagne de souscription afin d'intensifier la recherche sur cette maladie mystérieuse dont les médecins ne connaissent pas le traitement, nous dit le Dr Lafontaine. Héréditaire, la dystrophie se transmet surtout chez les garçons et se présente souvent dans la petite enfance. Les fonds seront également employés à sensibiliser les parents sur leur rôle auprès de ces enfants, en les regroupant et en leur fournissant non seulement l'information dont ils ont besoin, mais certains services comme des garderies, centres d'accueil ou de vacances pour leurs enfants.

Quant aux loisirs de ces jeunes handicapés, le Dr Lafontaine compte sur la réponse des 14 à 23 ans pour les organiser.

Les adultes peuvent envoyer des dons directement à l'Association contre la dystrophie musculaire, 4470 Côte-de-Liesse, Montréal. Les 14-23 ans intéressés à participer à l'établissement du centre proposé par le neurologue, doivent communiquer avec Mlle Lessoil, assistante du Dr Raymond Lafontaine, au service de neurologie de l'hôpital Sainte-Justine de Montréal.

L'OMS: recherches sur la fécondité

NATIONS UNIES, GENEVE (AFP) – L'Organisation mondiale de la santé (OMS) va mettre en oeuvre un nouveau programme de recherches destiné à la découverte de méthodes sûres, efficaces et acceptables de régulation de la fécondité humaine et va développer les études portant sur la reproduction humaine, a annoncé hier le directeur général de l'OMS, le Dr Marcolino Candau.

Ce programme comprendra quatre aspects différents: d'abord, la création de centres de recherches et de formation, où l'attribution de crédits à des centres déjà existants. Ces centres se consacreront à la recherche pure et à la formation de chercheurs, dans le but de renforcer les équipes et les moyens attribues au programme.

Ensuite, la mise sur pied d'un réseau mondial de centres cliniques qui seront chargés d'expérimenter systématiquement les méthodes de régulation de la fécondité déjà connues ainsi que celles qui seront découvertes.

Enfin, le développement considérable, dans le domaine de l'étude de la fécondité, du centre de documentation de l'OMS.

En outre, l'OMS accordera des subventions particulières aux chercheurs et aux institutions qui travaillent déjà dans le même sens et leur fournira au besoin certains équipements. Ces subventions seront attribuées par un conseil international que présidera le Dr Brop Rexed, directeur général de la santé publique de Suède.

Assurance-maladie

Les médecins ontariens diraient oui au régime

TORONTO (PC) – Il faudra encore deux mois pour déterminer le nombre de médecins qui pourront se désister du régime ontarien d'assurance-maladie a annoncé hier un haut fonctionnaire provincial.

C'est lundi que les 8,000 praticiens de l'Ontario devaient décider de participer au régime ou de toucher leurs honoraires directement du patient.

Selon le Dr D.R. Kinloch, directeur de la division médicale du régime, il sera impossible de connaître les intentions de la majorité des médecins tant que la province n'aura pas remboursé les praticiens pour les services dispensés en octobre.

Il faudra sans doute attendre à la fin de décembre, a ajouté le Dr Kinloch, pour qu'une procédure précise puisse être extraite des divers modes de facturation médicale.

Malgré les craintes déjà exprimées que les praticiens se refusent en bloc à adhérer au régime, tout indique, selon le Dr Kinloch, qu'un petit nombre seulement se désisteront. Le ministère a reçu jusqu'à présent "moins d'une douzaine" de lettres de médecins annonçant leur désistement.

A compter du 1er novembre, les médecins devront soit écrire au ministère ou apposer sur leurs notes d'honoraires la mention "payer au médecin" ou "payer à l'assuré".

D'après les notes qui réclameront le remboursement au médecin, le ministère connaîtra le nombre de praticiens qui se désistent du régime.

État de santé stationnaire

NANTES (AFP) – L'état de santé de la jeune Canadienne, Mlle Michèle Lafaille, 23 ans, domiciliée à Montréal, est considéré, par les médecins du centre hospitalier de Nantes comme stationnaire. La jeune fille souffre, en effet, d'une fracture de la clavicule et du bassin. Elle est également blessée à la face.

C'est le lundi 25 octobre, que Mlle Lafaille a été victime d'un accident de la route non loin de Vallet (Loire-Atlantique).

La jeune Canadienne avait pris place dans une voiture que conduisait Mlle Solange Perra, 23 ans, élève infirmière au centre hospitalier universitaire de Nantes. L'auto avait été heurtée par un autre véhicule dont le conducteur lui avait refusé la priorité. Seule Mlle Lafaille fut blessée.

Contre la police

PARIS (AFP) – L'Association générale des étudiants du Québec en France a publié un manifeste de protestation contre l'attitude de la police, des autorités et du patronat à la suite des manifestations de vendredi à Montréal.

L'AGEQF constate que "toujours prompts à condamner la violence quand elle exprime la lutte des travailleurs, les monopoles n'hésitent pas à l'employer pour protéger leurs intérêts".

Après avoir assuré que "la lutte des travailleurs de La Presse révèle l'unique base du système: la violence institutionnalisée", le manifeste conclut en dénonçant les monopoles qui "tuent pour accroître leurs profits", "l'Etat répressif québécois et canadien" et en proclamant son soutien à "la juste lutte de libération nationale des travailleurs québécois".

"La prochaine décennie semble vouée aux forces sociales, politiques et technologiques qui apporteront à beaucoup de pays une insécurité intérieure et des affrontements avec d'autres Etats – particulièrement chez ces Etats nouveaux qui font face au problème insoluble du nationalisme qui divise, de la pauvreté et de l'inexpérience. Cette situation augmentera le besoin d'un maintien de la paix efficace pour désamorcer les conflits et fournir le temps pour la médiation et les efforts de règlement, en établissant les faits dans des situations confuses."

Extrait du 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, procès-verbaux de la chambre des communes, le 5 juin 1970.

VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE •

l'actualité économique

Transport du pétrole de l'Arctique

Le gouvernement fédéral envisagerait la construction d'un port géant

OTTAWA (PC) – Selon un rapport emanant du ministère des Travaux publics, il y a moyen de construire dans l'Arctique occidental un port en eau profonde capable d'accommoder les super-petroliers a l'annee longue.

Cette etude, divulguee hier aux societes petrolieres de Calgary, estime qu'un port petrolier situe à Babbage Bight, a une vingtaine de milles de l'ile Herschel, serait ideal pour desservir les depôts petroliers du versant nord de l'Alaska, de meme que les grands producteurs installes dans le delta du Mackenzie.

La construction de ce port, qui prendrait cinq ans, couterait environ $80 millions. Il faudrait construire un village pour environ 300 résidents et prevoir des services de soutien comme des brise-glaces. Le succes de cette entreprise dependra des societes petrolieres.

Aucune etude n'a ete faite, note le document, sur la possibilite de faire circuler des petroliers dans le passage du Nord-Ouest a l'annee longue.

"Nous avons plutot pris pour acquis que des navires de cette capacite existaient et que le port veillerait à leur entretien et à leur chargement dans les pires conditions naturelles et climatologiques".

C'est le ministere du Nord canadien qui a commande cette etude, en 1969, quand le petrolier americain Manhattan a entrepris des voyages expérimentaux pour determiner la rentabilite du transport de petrole par le passage du Nord-Ouest.

Projet a bandonné

Si ces expériences, qui ont été abandonnées en 1970 parce qu'elles n'étaient pas rentables, avaient été fructueuses, le gouvernement canadien aurait dû aménager un port dans l'Arctique pour l'usage des pétroliers. C'est l'île Herschel qui a paru l'endroit rêvé.

Le gouvernement fédéral, qui s'est réservé l'usage de cette région pour la durée de l'étude, a consacré $500,000 à ce travail.

L'île Herschel est un village-fantôme dans l'Arctique. Bouillonnante d'activité vers 1900, epoque de la traite effrénée des baleines, la localité a été abandonnée par les Blancs et les Esquimaux quand le marché des baleines de corsets est à peu près disparu.

Humble Oil Ltd., qui favorisait les expériences du Manhattan, considère que Herschel pourrait devenir un port pétrolier international.

Actuellement, la route par pétroliers est en disgrâce, mais il est possible qu'elle rebondisse si le conflit des oléoducs ne se résout pas.

Il est également possible que tous les modes de transport soient nécessaires pour acheminer le pétrole de l'Arctique vers ses marchés.

Le ministère des Travaux publics a choisi deux solutions de rechange pour l'emplacement du port. L'un se trouve à l'ambouchure de la rivière Horton dans la baie Franklin et l'autre près de l'île Clapperton, dans l'île Darnley.

Même si le rapport doit être mis aux oubliettes, les autorités du ministère estiment que la recherche valait l'argent qu'elle a coûté.

Des compagnies...en bref

Une partie des actionnaires de Supertest approuve l'offre de fusion avec BP

99.8% des détenteurs d'actions communes (common shares) de la Supertest Petroleum Corp. Ltd. ont approuvé hier à London le projet de fusion de la compagnie avec la filiale canadienne de BP, soit BP Canada Ltd.

Cela ne signifie toutefois pas que la fusion pourra se faire sans autre complications: pour être faite, la fusion doit en effet être approuvée par une majorité de détenteurs d'actions communes (ce qui est fait) mais aussi d'actions ordinaires de la compagnie.

Or, il vient d'être annoncé qu'un groupe d'actionnaires ordinaires de Supertest réunissant 40% des actions ordinaires avait décidé de s'opposer au projet de fusion. Selon une récente décision de la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, il faudra que 75% au moins de cette catégorie d'actionnaires approuvent la fusion. Il s'agit là d'une dérogation aux usages habituels où les actionnaires ordinaires peuvent seuls décider.

Le projet d'absorption de Supertest par BP Canada est donc sérieusement compromis d'autant plus que les actionnaires "dissidents" se sont groupés pour mieux résister aux propositions de BP.

Il faut aussi noter que la majorité des actions communes de Supertest est détenue par une seule société, la Corlon Investments Ltd.

Trizec Corp.

La Bourse de Montréal a été notifiée par Trizec Corporation Ltd. que les membres de son Conseil d'administration, au cours d'une assemblée tenue récemment, ont adopté un règlement, stipulant la consolidation des actions de la compagnie, à raison d'une action (1) pour chaque 10 detenues, sous réserve de son approbation par les actionnaires au cours d'une assemblee qui aura lieu le 30 novembre 1971 et de l'émission de lettres patentes supplémentaires, à la suite de la dite assemblee.

Intl. Paper Co

International Paper Sales Company Inc. a avisé hier ses clients du Canada que le prix de son papier journal sera augmenté de 8 dollars la tonne le 15 novembre prochain. Cette augmentation devrait entrer en vigueur le 1er novembre, mais elle a été temporairement différée.

Imperial Oil

Les bénéfices estimatifs de l'Imperial Oil pour les neuf premiers mois de 1971 s'établissent à $101 millions, soit 78 cents par action, en regard de $69 millions ou 54 cents par action pour la période correspondante de 1970. Les impôts versés aux divers gouvernements au cours des neuf premiers mois de l'année en cours se sont élevés à $117 millions.

Le niveau des bénéfices de 1971 reflète plusieurs facteurs, notamment la hausse des exportations de pétrole brut et des ventes de produits pétroliers, l'efficacité marquée de l'exploitation, l'amélioration des prix et celle des ventes de produits chimiques et de matériaux de construction.

En divulguant les bénéfices estimatifs, monsieur W.O. Twaits, président du conseil de l'Imperial Oil, a mis en garde les actionnaires qu'il ne faudrait pas voir dans les différences entre 1970 et 1971 une indication du taux de croissance pour le reste de l'année.

Monsieur Twaits a souligné le besoin d'une amélioration constante des bénéfices pour satisfaire aux besoins d'immobilisations de l'Imperial Oil. Il mentionne notamment le programme de $200 millions, annoncé récemment, pour l'établissement d'un nouveau réseau d'approvisionnement des Prairies en produits pétroliers.

Canadian Kodak inaugure son premier centre de commercialisation au Québec

La société Canadian Kodak a officiellement inauguré hier son premier centre de commercialisation au Canada. Situé sur l'Ile des Soeurs, en banlieue de Montréal, le centre emploiera quelque 45 personnes. C'est M. Robert Quenneville, ministre d'Etat aux affaires sociales qui a procédé à la traditionnelle coupe du ruban... photographique.

Les nouvel édifice de deux étages, ayant une superficie de 18.000 pieds carrés offre des possibilités d'expansion et permettrait à long terme aux autres division de Canadian Kodak d'y établir ses bureaux de ventes et de services.

L'ouverture de ce centre de commercialisation à Montréal est le plus récent développement dans l'histoire de la compagnie depuis ses débuts en 1889 A cette époque, un nombre de 10 personnes seulement travaillaient au centre-ville de Toronto. Aujourd'hui, les usines de la société occupent quelque 45 acres et procurent de l'emploi à quelque 2.400 personnes.

Signalons par ailleurs qu'au début de cette année, un centre de distribution fut inauguré en banlieue de Toronto sur une propriété de 200 acres.

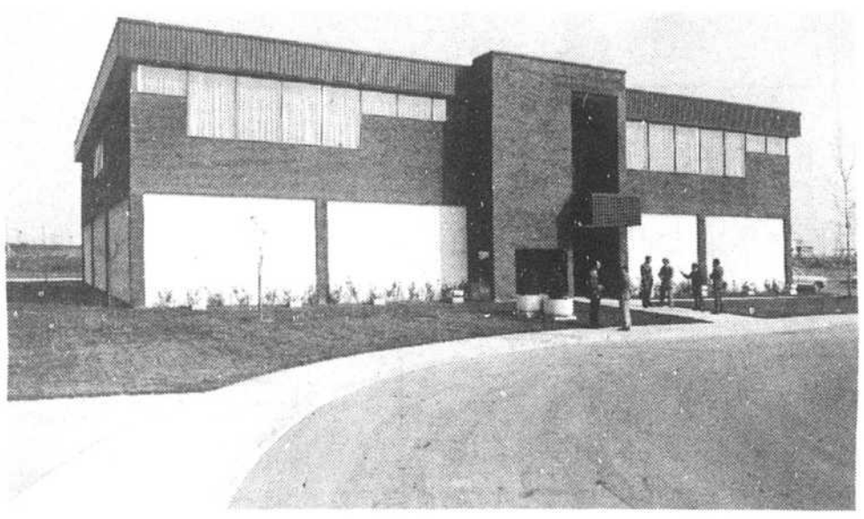

Le premier centre de commercialisation de la compagnie Canadian Kodak a été officiellement inauguré hier par le ministre d'État aux affaires sociales. M. Robert Quenneville. Le centre est situé sur l'Île des Soeurs et emploiera environ 45 personnes.

L'or

LONDRES – L'once d'or fin cotait $42.40 hier sur le marché européen de l'or, soit le même prix que lundi.

Placements obligataires

Les compagnies d'assurance-vie optent de plus en plus pour le secteur privé

MONTREAL (PC) – Pour l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, le changement le plus significatif en matière de placement dans les assurances en 1970 a été une augmentation dans les achats d'obligations des sociétés.

Les statistiques récentes portant sur 16 compagnies représentant quelque 80 pour cent de l'actif des compagnies d'assurance-vie enregistrées par le gouvernement fédéral au Canada montrent en effet des achats de titres portant sur $161 millions contre $13 millions en 1969.

C'est lors du quatrième trimestre de 1970 que s'est fait jour cette tendance, selon le rapport annuel sur l'assurance-vie au Canada, que l'association vient de rendre public. Toujours d'après ce texte, alors que les avoirs hypothécaires acquis par les compagnies d'assurance-vie en 1969 et 1970 étaient inférieurs à ceux de 1968, ils ont commencé à s'élever en flèche dès la première moitié de 1971. "A la fin de 1970 – déclare le rapport – les compagnies d'assurance-vie avaient financé 23 pour cent de toutes les hypothèques au Canada, contribuant à fournir ainsi un million de foyers aux Canadiens depuis 1950".

Une autre tendance signalée par le rapport est celle de l'augmentation des investissements dans les actions ordinaires, qui sont passés de zéro en 1960 à $550 millions à la fin de 1970.

En termes concrets, pour le porteur d'une police d'assurance-vie, plus de 80 pour cent de son dollar – d'après les chiffres de 1970 – ont été soit payés, soit investis. En 1970, le revenu calculé par dollar des compagnies d'assurance-vie a été de 68.47 cents sous forme de primes, 31.53 cents provenant des bénéfices d'investissements.

Les Canadiens ont acheté au total pour $14.2 milliards d'assurances-vie en 1970, soit un avoir moyen de quelque $20,000 par porteur.

Bourses de Montréal

Hausse du volume des transactions

Quoiqu'en hausse jusqu'ici cette année par rapport à 1970, le volume des transactions aux bourses de Montréal et Canadienne a connu une chute abrupte en octobre et cette tendance pourrait bien persister jusqu'au rétablissement d'un sain climat boursier.

Les statistiques rendues publiques hier par les deux bourses de Montréal montrent que pour les dix premier mois de 1971 le volume est en hausse de 24.56% par rapport à l'an dernier mais qu'en octobre 1971 il a baissé de 17.74% en comparaison avec septembre 1971 et de 11.77% par rapport à octobre 1970.

En valeur, octobre 1971 a donné lieu à des transactions dont le montant est inférieur de 17.74% à septembre 1971 mais en hausse de 8.76% sur octobre de l'an dernier.

En valeur toujours, le total des dix premiers mois de 1971 est supérieur de 39% à l'an dernier, le montant des transactions ayant été de $1,347-166,507 en 1971 contre $969,-175,821 en 1970.

Aux États-Unis

La taxe de 7% sur les autos supprimée?

La commission des finances du Sénat a voté la suppression de la taxe de 7 pour cent sur l'achat de voitures aux Etats-Unis, proposée le 15 août dernier par l'administration, mais elle a assorti cette mesure d'une restriction vis-à vis des voitures importées.

Selon le texte voté par la Commission, la Maison Blanche pourra à tout moment au cours des dix prochaines années, réimposer la taxe sur certains modèles importés, quel que soit leur pays d'origine (à l'exception du Canada), lorsqu'elle estimera que leur vente aux Etats-Unis est "discriminatoire" vis-à-vis des voitures américaines.

La Commission a assorti cette disposition d'un barème dégressif. Si la taxe est réimposée sur les voitures étrangères en 1973, ce ne sera qu'au taux de 6 pour cent, puis de 5 pour cent de 1974 à 1977, 4 pour cent en 1978, 3 pour cent en 1979, 2 pour cent en 1980 et 1 pour cent en 1981, pour arriver à la suppression en 1982.

La Trésorerie s'est opposée à l'insertion de ces dispositions dans le texte voté le mois dernier par la Chambre, qui lui, est conforme aux propositions de la Maison Blanche. Les observateurs en déduisent que l'administration n'utilisera pas cette mesure si le Sénat la maintient en séance plénière.

Les marchés boursiers

Faute de bonnes nouvelles la chute des cours continue

Malgre une legère reprise dans le secteur bancaire, la plupart des cours ont continué de descendre mardi à la Bourse de Montréal.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 181 à 54, 89 valeurs demeurant inchangées.

Les volumes combinés des échanges des bourses canadienne et de Montréal ont atteint 1,152.600 actions, contre 732.800 lundi à la même heure.

La compagnie Simpson's Ltd. a perdu 1-4 à $19, en dépit de l'annonce de $8.35 millions de bénéfices – ou 55 cents l'action – pour le troisième trimestre de l'exercice en cours, comparativement à $5.39 millions, ou 35 cents l'action, pour la même période l'an dernier.

Au nombre des baisses marquantes à la Bourse de Montréal, National Sea Products a perdu $1 1-8 à $7 7-8; International Utilities $1 à $381-8; Falconbridge $1 à $63; Crédit Foncier $1 à $55; Brascan Ltd. 3-4 à $16 1-4; Consolidated Bathurst 1-2 à $5 1-2, et Distillers Seagrams 1-2 à $52.

Parmi les gains principaux, Southam a gagné $2 1-4 à $66 1-2; International Nickel 3-4 à $26 1-8; Canron 7-8 à $17 1-2 et Border Chemical 1-2 à $7 1-2.

A la Bourse canadienne, RRD Ltd., a reculé de $1 à $7 et Bercan International Industries de 1-2 à $5 1-4 tandis que Alliance Building Corp. perdait 40 cents à $2.60 sur une transaction de 200.

TORONTO (PC) – Les aurifères et les pétroles de l'Ouest ont enregistré une assez forte baisse alors que les cotes ont subi des déclins sur un marché actif hier a la Bourse de Toronto.

Le volume a été de 2.14 millions d'actions, un sommet depuis 14 sessions, comparativement à 1.35 million d'actions lundi.

Les déclins ont dépassé les gains par 363 à 125 et 256 valeurs n'ont pas varié.

La valeur des actions échangees a été de $6.2 millions, en comparaison de $11.19 millions lundi.

Home A a baissé de 1 1-2 à $29 5-8, Bethleem de 1-2 à $13 1-2, Great Plains de 1 1-4 à $29, Imperial Oil de 1-8 à $28 7-8, International Utilities de 5-8 à $38 1-8 et Mattagami de 1-8 à $21 1-4.

Falconbridge a fléchi de 3-4 à $64 1-2, Wajax de 7-8 à $11 1-8, Seagrams de 1 à $51 1-2, CP Ltd., de 1-8 à $11 7-8 et Sherritt de 1-4 à $11 1-8.

Inco a gagné 3-4 à $26 1-8, Moore 1-8 à $33 1-2, Canadian Imperial Bank 1-8 à $21 3-4, Asamera 3-8 à $14 1-4, Bell 1-8 à $44 3-8 et Peoples Credit Jewellers 1 1-2 à $20.

New York

Une nouvelle baisse s'est produite mardi à l'ouverture faisant suite à celle de la veille. L'indice des industrielles avait cédé plus de 7 points peant la première heure de la séance mais un brusque revirement de la tendance n'a pas tardé à se produire qui a porté les cours de clôture à leurs meilleurs niveaux de la journée.

Il semble que de nombreux opérateurs se soient portés acheteurs à la suite de la dépression que le marché avait subie. Le fait que le président du Conseil de la réserve fédérale organisme bancaire central des Etats-Unis a demandé aux Chambres d'accorder de larges pouvoirs économiques au président Nixon, pour pendant encore un an, aider à mettre fin à l'incertitude, qui d'après lui a contribué entre autres à la chute des cours à Wall Street, a également été pris en considération par les milieux intéressés.

Les valeurs pétrolières et les aciéries sont généralement en hausse d'une fraction. Les télévisions sont en hausse d'une fraction à 2 3-8 pour Motorola. Il en est de même des ordinateurs où IBM gagne 3 1-8. Les constructions électriques sont en légère hausse mais Westinghouse gagne 1 1-2.

Toutes les valeurs d'automobiles se sont améliorées d'une fraction. La majorité des tabacs cèdent d'une fraction à un point. Les mines d'or sont irrégulières: Dome Perd 1 point et Homestake gagne 1 1-8. Peu de changement aux chemins de fer et aux services publics qui terminent en hausse ou en perte de moins d'un point.

Cette annonce est publiée à titre d'information seulement

$1,500,000.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HYPOTHÈQUES DU CANADA
(Membre de l'Assurance Dépôt du Canada)

8% Série B

Daté du 1 nov. 1971 Échéant le 1 nov. 1976

MEAD & CIE LIMITÉE

JOHN GRAHAM & CO. LTD. GRENIER RUEL & CIE, INC.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115	861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2	692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
CRÉDIT - QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs
200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél 692-0745

Vous serez rentier...demain!

C'est quand demain? C'est très bientôt. Il serait peut-être bon de connaître toutes les prestations auxquelles vous et votre famille avez droit en vertu du Régime de rentes du Québec. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami ... qui s'y connaît!

ROGER TARTRE
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Accurate Calc	1400	3.00	3.00
A G F Special	1200	2.68	2.65
Auscan	16100	.95	.92
Bald MTN	3000	.03	.03
Bantam MNG	3000	.78	.50
Bordun MNG	2000	.39	.39
Chibex NNG	500	.40	.40
Citadel MNS	1000	.035	.035
Clearwater	1000	.13	.13
Cuvier	400	.13	.13
Dairy Barn	100	2.25	2.25
Dasson Copper	4000	.18	.16
Dom Jubilee	500	.45	.45
Electroknit	125	5.625	5.625
Grenache A	200	2.90	2.90
Guardian GR PR	100	7.125	7.125
Hammond	500	1.80	1.75
Horizon	3200	.30	.30
Kardar	1000	3.10	3.10
MNS Iberville	3000	.40	.40
Lib Beauchemin	125	19.00	10.00
Manix	4500	.68	.45
Marval	10500	.55	.50
Medipak	1200	1.20	1.15
Mult Access	3000	.95	.90
Naganta	4200	.25	.25
Nemrod	2300	.15	.15
N S LGT 4% PR	25	52.00	52.00
Pan Eastern	9750	.39	.39
Revenue Prop	500	.50	.50
St James Res	7400	2.15	2.05
Shelter Bay	3000	.31	.31
Soca Ltee	9400	1.02	.90
Somex Ltee	2250	.90	.90
Tartan	5000	.45	.36
Unigesco B	100	2.62	2.62
Unigesco A	250	2.75	2.75
West Allen Oil	2000	.20	.20
Westcoast WTS	100	5.25	5.25

Nomination RoyNat Ltée

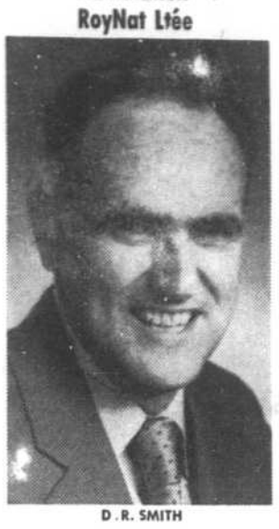

D. R. SMITH

RoyNat Ltée annonce la nomination de M. D. R. Smith au poste de directeur général adjoint au siège social. M. Smith occupait récemment le poste de surintendant responsable principalement des opérations des filiales de la compagnie, RoyNat Leasing Ltée et Tanyor Ltée.

les obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
4½ Sept. 1	1972	99⅝	100¼
5 Oct. 1	1973	100½	101
5 Avril 1	1974	100½	101
6½ Avril 1	1975	104	105
5¾ Juin 1	1976	101⅜	102½
7 Sept. 1	1977	106	107
3¾ Janv. 15	1978	89	90
6½ Juin 1	1979	101½	102½
6¼ Avril 1	1980	100½	101½
4½ Sept. 1	1983	85¼	86¼
6¾ Fév. 15	1989	98½	99½
6½ Oct. 1	1995	95½	97
3¾ Mars 15	1998	58	60
3 Perpétuel	1996	38	40
CN 4 Fév. 1	1981	82	83
CN 5¾ Janv. 1	1985	89	91
CN 5 Oct. 1	1987	79	81
MUNICIPALES			
C. Mtl. 9½ Déc. 7	1990-95	106	108
Mét. Tor. 8¾ Oct. 1	1990	107	110
CONVERTIBLES			
T.C. Pipeline 5	1989	92	95
Westcoast 6½ Avril 1	1988	92	94
INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼	1987	87	89
Alb. Gas Conv. 7½	1990	121	124
Bk of N.S., 7 Oct. 15	1987	92	94
CPR 8¾, Nov. 1	1978-89	105	107
Domtar 6¾	1987	84	86
GMAC 8¼	1974	102	104
GMAC 7, Sept. 30	1986	87	89
Gulf Oil 8½ Déc. 1	1989	104	105
Impl. Oil 8½, Août 15	1989	105	107
Noranda 9¼, Oct. 15	1990	107	108
Royal Bk. 7 Avril 15	1991	100¼	100¾
Roymor 7½ Nov. 1	1972	100	102
Roymor 7¾, Nov. 1	1978	100½	102½
Simpsons 9½, Déc. 15	1989	106	108
Weston, Géo., 6¾	1987	86	88
SERVICES PUBLICS			
Alta. Gas 9¼	1990	107	
Bell Tél. 9¾	1993	109	111
Marit. T&T 9¼, Juin 1	1990	104	106
N & C 9⅝ Janv. 15	1991	106½	107½
T.C. Pipline 5	1989	95	95
PROVINCIALES			
Alb. 6¾, Mars 1	1989-91	91	93
Man Hyd. 8½, Sept. 15	1991	104½	105½
N.B. 7¾ Mars 1	1994-96	97	98
Nfld 9¾ Nov. 15	1990	108	110
N.S. 7¼ Mars 1	1989-91	96	98
Ont. Hyd. 8¼ Juil. 21	1996	105	106
P.E.I. 9¼ Nov. 1	1990	107	109
Qué. Hyd. 8¾ Juil. 29	1996	104	106

DIRECTEUR DE LA BANQUE ROYALE

J.P. Monge

La Banque Royale du Canada fait part de la nomination de J.P. Monge de Montréal au Conseil d'administration de la Banque. M. Monge est président de Canadian International Paper Company.

Wstburne	800	$9	8¼	8¾ – ½
Wbur A p	75	$33	33	33 – ¼
Wburn wt	100	565	565	565 – 10
W Pet A p	1930	$29	27½	28¼ – 1¼
Westc st	3010	$24	23½	24
Westeel	700	$13¼	13	13⅜ – ⅛
W Brdcast	900	$9⅛	9⅛	9⅜ – ¼
W Bcas A p	1815	$30	29¼	29¾ – ½
W Cdn Seed	850	455	450	455
W Realty	z25	$6¼	6¼	6¼
WSuppls A	100	$6¼	8¼	8¼
Westnhse	1366	$13	12¾	12¾ – ¼
Weston	755	$14	13⅞	14
Wstn 4½p	25	$64	64	64
White Pas	1725	$8½	8	8 – ⅛
White P A	110	$19½	19½	19½
Wiley Oil	275	$5⅛	5⅛	5⅛
Winco S	100	480	480	480
Woodwd A	1000	$21¼	21¼	21¼ – ⅛
Zellers	6037	$16¼	16½	16½ – ⅛
Zenith	800	205	205	205 – 5
Mines				
Acme Gas	9500	24	23	23 – 1
Advocate	425	165	130	130 – 36
Agnico	4419	175	160	160 – 10
Allied Mng	5836	275	250	250 – 25
Am Larder	2000	43	43	43 + 3
Ang Ruyn	500	26	26	26 – 2
Ang UD	10800	65	60	62 – 6
Argosy	1000	32	32	32
Armore	1000	10½	10½	10½ – ½
Atl C Cop	2700	47	47	47 – 2
Atlas Yk	500	6	6	6
Aunor	350	205	201	201
Avoca M	600	62	62	62 – 3
Bankeno	2500	555	530	540 – 20
Bary Expl	2900	92	91	92 – 11
Betim	2230	$13¼	13½	13½ – ¼
Big Nama	1025	8	8	8
Bl Bay	10000	3½	3½	3½ – ¼
Bl Hawk	3500	42	40	42
wbounty Ex	1500	8½	8½	8½
Brai Can F	700	140	120	120 – 15
Brameda	2004	75	75	75 – 2
Brnda	1086/	585	585	580
Brunswk	1075	292	282	290 – 2
Cam Mine	6300	25	20½	25 +4½
Camflo	900	231	230	230 – 5
Chib 1/10	535	500	500	– 40
Camp RL	z25	$19	19	19
C Tung	1100	150	145	150
C Jamesn	1400	125	122	125 – 5
C Lencour	2000	7	7	7
C Malart	500	23	23	23 – 2
Candore	4000	4	4	4
Cassiar	2650	$17	16½	17
Cent Pat	3700	135	126	130 – 14
Chmly	23020	210	197	206 + 6
Chesvl	14000	10	10	10
Chimo	3500	93	90	90
Columb M	500	30	30	30 – 1
C Callinan	z125	4	4	4
Con Fardy	z75	77	77	77
C Durham	3050	81	75	75 – 5
C Marben	2100	125	125	125
C Monsn	3000	120	116	116 – 4
Con Negus	z41	4	4	4
C Nichi	35500	6	4	4 – 3
C Rambler	800	140	130	140 + 10
C Red P	47500	14	12	14 + 1
Conwest	100	615	615	615 – 35
Cop Fields	3500	102	100	100
Coulee	4000	13	12½	12½ – ½
Craigmt	1500	715	710	710 – 5
Crobk	10500	10	8	8 – 3
D'Aragon	2000	17	17	17
Deer Horn	2500	4	4	4
D'Elda	26200	48	43	45 – 4½
Denison	538	$20⅛	20	20 – ⅛
Dicknsn	z370	70	70	70
Discovry	600	65	65	65 – 5
Dome	510	$51¼	50	50½ – 2¼
D Explo	15000	106	95	100 – 6
Donalda	z200	5	5	5
Dynasty	1520	495	485	490 – 10
East Sull	827	260	255	255 – 5
F Mar	z450	48	48	48
Fort Reinc	5000	35	35	35 + 1
Frobex	2331	25½	25½	25½ – 1½
Gt Mas	28695	370	340	360 + 5
Giant Yk	950	710	700	700 – 30
Grandroy	4000	8	8	8
Granduc	1050	390	360	360 – 30
Granisle	200	755	750	750 – 25
Gren Pnt	31500	27	23½	25½ – ½
Gulch	1000	4	4	4
Gulf L	18500	4	2½	3 – 1
Hdway	11000	6	6	6 –
Highmont	700	190	170	170 – 25
Hollinger	930	$34½	34¼	34½ – ¼
Huds Bay	2880	$17	16¾	16¾ – 1
Hydra Ex	5010	14½	14	14 – 1
Int Bibis T	2000	10	10	10 – 1
IHall	13069	26	20	26 + 1
Int Mogul	3362	710	685	700 – 15
I Obask	10100	22	20	22
Iron Bay T	900	300	295	300
Iso	4850	103	94	94 – 7
Joliet	32000	20	17½	18½ – 2
Jonsmith	4000	8	7	7½ – ½
Jorex Ltd	9000	150	141	145 – 5
Joutel	3400	63	62	62 – 1
Kam Kotia	6600	32	32	32
Kerr Add	879	580	575	580 + 5
K Anacon	2766	24	22	24
Kilembe	z10	260	260	260
Kirk Min	8536	5	4	4 – 1
KT Mining	3000	7	6½	7
Lab Min	150	$34	34	34
Lacanex	1000	60	60	60 – 5
L Dufault	1000	$10½	10¼	10¼
L Osu	2500	6	6	6
L Shore	282	200	200	200 – 20
Liberian	200	$10½	10⅜	10½ + ¼
LLL	12525	180	180	180
Lost River	935	390	380	380 – 15
Louvi	16100	11	10	11 + 1
Lytton M	9720	92	86	86 – 6
Madeline	3150	205	200	200 – 5
Malartic	1800	58	58	58 – 1
Man Bar	z60	24	24	24
Mattgmi	2200	$21¼	21	21¼ – ⅛
Mc Adam	1000	43	43	43
Mc Intyre	220	$62	62	62 – ¼
Mentor	5867	54	50	50 – 5
Midrim	6000	14½	14	14½
Moneta P	z100	53	53	53
Mt Wrt	15839	22	20	20 – 1
Multi-Mt	1100	27	26	27 + 1
Mymar M	z113	39	25	39
NBU Mine	4700	325	300	310
New Ath	1000	12	12	12
Newconx	600	460	455	460 + 5
N Kelore	9000	5½	3	3½ – 2
Newlund	2000	13½	13½	13½ + ½
Newnor	1000	5	5	5
N Que Ragi	6050	475	460	465 – 15
N Senator	1000	10	10	10
Noble M	4000	105	102	103 – 5
Nor Acme	9000	26	26	26 – 2
Norbaska	7500	12	12	12 – 1½
Norlex e	5600	26	20½	26
N Coldstm	z100	43	43	43
Northgat	3503	540	525	525 – 15
N Rock	500	138	138	138 – 2
Opemska	2795	790	765	770 – 10
Open End	1000	27	27	27
Orchan	1000	310	300	310 + 5
Pac Coper	1400	220	215	215
Pamour	1000	160	160	160 – 5
Patino	500	$13¾	13¼	13¼ – ¼
Pce Exp	11800	62	57	57 – 4
Pick Crow	1081	25½	25	25 – ½
Pine Point	225	$22	22	22 + ¼
Placer	650	$18¼	18⅛	18⅛ + ⅛
Preston	200	575	565	565 – 10
Pure Silv	2900	210	206	206 – 4
Que Man	500	8	8	8
Q Mattgmi	8900	18	15	15 – 3
Radior	17600	23	16	20 + 1
Rayrock	3900	105	102	102 – 3
Rio Algom	555	$13	12⅞	13 – ⅛
Roman	600	530	505	530 – 20
Ryanor	3000	9	9	9
St Fabien	3000	8	7	7 + 1
Satellite	1000	6	6	6 + 1
Sherr	16151	$11⅛	11	11⅛ – ¼
Sigma	2000	350	350	350 – 40
Sil Millsr	1000	4	4	4
Silmq	17500	19	15	17 – 2
Stanrck	1895	39	39	39 – 1
Steep R	1073	195	191	193
Sud Cont	6000	30½	26	26 – 5
Sullivan	1572	256	252	255 – 15
Sunbrst E	3500	10	9½	10 + ½
Tara	20175	$10	985	995 – 30
Teck Cor A	1094	420	410	410 – 15
Teck Cor B	1668	370	365	370 + 5
Texmont	1000	38½	38½	38½ – 1
Texore	8500	9	6	6 – 4
Tex-Sol	3600	53	50	50 – 3
Thom L	2000	21	21	21
Tombill	4700	48	45	45 – 6
Tontine M	z100	60	53	53
Tribag	2800	65	60	60
Trin Chib	7500	9	6½	7½ – 2½
U Mining	3566	20	19	19½ – ½
U Asbesto	1000	400	390	400
U Siscoe	z221	250	215	250
Upp Can	3725	150	146	150
Urban Q	2500	4	4	4
Vespar	2500	12	12	12
West Mine	1600	240	230	230 – 11
Westfield	2950	112	107	110 – 7
Wstfield w	575	42	42	42 + 2
Whithorse	800	175	170	170 – 10
Wilco	13500	15	13½	13½ – 1½
Willroy	3645	67	66	66 – 1
Win El	18000	8	6½	6½ – 2½
Wr Harg	z85	107	107	107
Yk Bear	600	425	420	420
Yukon C	300	107	107	107
Zenmac	2000	5½	5½	5½ – ½
Zulapa	9500	16	15	15½
Pétroles et Gaz				
Alt East G	2820	515	500	500 – 15
Alminex	1650	485	470	485 + 5

Nomination

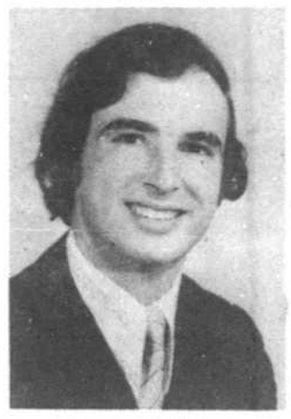

Jacques A. Vallée

B.F. Stevenson, président de Bonaventure Design & Programming Ltée., annonce la nomination de M. Jacques A. Vallée au poste de vice-président. M. Vallée détenait le poste de directeur de mise en marché à la compagnie I.B.M. Canada Ltée., pour la région de la ville de Québec. Ses responsabilités comprenaient la mise en marche des différents produits de la ligne des ordinatrices I.B.M. ainsi que l'entraînement et le développement d'un personnel de vente. Gradué de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, en 1965, M. Vallée a travaillé pour I.B.M. Canada Ltée., pendant plusieurs années où il a cumulé de nombreux succès dans la mise en marché. Bonaventure Design & Programming Ltée., est une importante firme se spécialisant dans la gestion totale d'un département d'informatique d'une compagnie, dans l'étude et l'élaboration de procédures, dans la programmation, la consultation et offre le service d'un centre de calcul. Les bureaux sont situés à Montréal et Toronto.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Actrofund	1.07	1pfl
Adanac	1.96	2.14
A.G.F. Special Fund	2.70	–
All-Canadian Compound	7.75	8.47
All-Canadian Dividend	8.71	9.52
All-Canadian Revenue	7.43	7.73
All-Canadian Venture	3.48	3.80
Amer. Gen'l Growth	17.89	19.55
Am. Growth Fund	5.65	6.20
Andreae Equity	4.09	4.47
Assoc Investors	4.85	4.90
Canada Growth Fund	5.19	5.70
Cdn. Invest. Fund	4.27	4.68
Cdn. Sec. Growth	4.19	4.60
Cdn. Gas & Energy Pfd.	12.65	13.90
Cdn. Trusteed Income	4.91	5.39
Canagex	8.45	9.14
Champion Mutual	7.08	7.74
Collective Mutual Fund	5.60	6.15
Commonwealth Inter.	12.05	13.24
C. I. Leverage	3.10	3.41
Commonwealth Venture	5.63	6.19
Corporate Investors	5.01	5.48
Corp. Inv. Stock Fund	4.58	5.01
CSM Japan Fund	7.34	8.08
Dom. Equity	6.64	6.71
Dynamic	3.64	3.68
xDreyfus Fund	11.31	12.39
Exec. Fund of Canada	5.43	5.95
Fonds Collectif "A"	5.78	6.31
Fonds Collectif "B"	5.75	5.93
Fonds Collectif "C"	8.12	8.87
Fonds Desjardins "A"	3.78	–
Fonds Desjardins "B"	4.40	–
G I S (Compound)	8.53	9.38
G I S (Income)	3.11	3.42
Growth Equity	5.61	6.16
Growth Oil & Gas	26.30	–
Industrial Growth	5.36	5.89
Invest. Int'l Mutual	6.88	7.53
Invest Mutual of Canada	4.39	5.39
Invest Growth	10.01	10.94
Japanese Fund	9.65	9.84
Keystone Canada	6.50	7.15
Keystone Polaris Fund	4.00	4.37
Le Fonds P. E. P.	3.40	3.69
Mutual Accumulating	4.86	5.34
Mutual Bond Fund	10.27	11.29
Mutual Growth Fund	4.63	5.09
Mutual Income Fund	4.43	4.87
Nat. Resources	6.16	6.73
Natrusco	12.25	12.83
Pension Mutual	7.12	7.80
Planned Resources	3.68	4.04
Principal	3.71	4.08
Provident	5.11	5.58
Regent Growth	7.99	8.28
Regent Pension	5.20	5.71
Regent Venture	3.65	4.61
RoyFund Ltd.	5.11	5.31
Sav. & Inv. Can.	5.62	6.17
Sav. & Inv. Amer.	8.39	9.22
Spec	8.40	9.18
Taurus	2.80	3.08
Utd. Accumulative	4.54	4.99
Utd. American	2.11	2.32
Utd. Horizon	2.59	2.85
Utd. Venture	3.63	3.99

NOMINATION CHEZ MUSSENS

DAN FLANAGAN

Jean C. Belec, Vice-Président des Ventes de la Compagnie Mussens Equipement Ltée, annonce la nomination de M. D. J. (Dan) Flanagan en tant que Représentant Spécial des Ventes – Département de l'équipement pour mines et construction. Mussens Equipement Ltée, une des plus grandes maisons d'équipement de l'Amérique du Nord, représente: Allis-Chalmers; Bucyrus-Erie; Barber-Greene; Canadian Ingersoll Rand; Euclid; Rex et Compagnies reconnues dans la construction et les mines.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	2300	$5⅛	5¼	5⅛	+ ⅛
Acklands	300	$5⅛	5½	5½	
Acres Ltd	510	$9¼	9	9¼	+ ¼
Agra Ind	1200	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Aimco Ind	z10	$13¾	13¾	13¾	
Alta Gas T	3043	$47½	47¼	47¼	– ¼
Alta G D p	37	$131	131	131	– 3½
Alta Nat	z50	$19¼	19½	19¼	
Alcan	7881	$16¼	16⅜	16⅜	– ⅛
Alcan pr	275	$25¼	25	25	
Algo Cent	200	$7½	7¾	7½	
Algoma St	5120	$11⅜	11½	11½	– ¼
Algon	200	350	350	350	– 15
Allarco Dv	300	450	440	440	+ 15
Alliance B	673	280	270	280	– 20
Almin 2p	100	$36¼	36¼	36¼	
Anglo-cn	265	400	385	385	– 15
Anglo-c pr	z125	$13	12⅛	13	
Ang CT 4½	100	$28	28	28	
Ang CT 315	100	$40¼	40	40	– 1
Aquitaine	1536	$24⅛	24	24⅛	+ ⅛
Argus	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Args 250 p	100	$31	31	31	+ ¼
Argus B pr	150	$33¼	33¼	33¼	+ ¼
Argus C pr	400	$8½	8½	8½	– ⅛
Asbestos	1610	$28	28	28	– ⅛
Atco Ind	240	$7	7	7	– ⅛
Atl Sugar	1640	$6⅛	6	6⅛	– ⅛
Atl Sug w	200	115	115	115	– 15
Auto El	600	490	475	475	– 15
Auto Hard	250	$7½	7½	7½	
Ban CDI	17500	12	10	11	– 1
Bank Mtl	6583	$15½	15½	15½	+ ½
Bank N S	6601	$27¼	27¼	27½	+ ¼
B Cdn Nat	z60	$13⅜	13⅜	13⅜	
Bartaco	655	475	475	475	
Bathrst p	500	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Beavr Eng	z50	$7½	7½	7½	
Beaver L	2250	$14¼	14½	14½	
Becker B p	300	$8½	8½	8½	
Bell Canad	7790	$44¼	44¼	44¼	+ ⅛
Bell A pr	4138	$51¾	51½	51¾	+ ¼
Bell B pr	3660	$53½	53	53	– ¼
Black P	900	380	370	380	+ 5
Block Bros	3680	290	275	280	– 15
Bombrdier	300	$11⅛	11⅛	11⅛	– ⅛
Bovis Cor	8675	150	130	150	+ 15
Bow Val	23590	$24¼	24¼	24½	
Bow-m pr	z10	$32¼	32½	32¼	
Bowes	200	$12	12	12	
Bramalea	3090	275	260	260	– 20
Brscn	11905	$16⅛	15⅞	16	– ⅛
Brdg Tank	1900	435	435	435	+ 5
Bright	500	$16½	16¼	16¼	
Brinco	1305	$5½	5⅜	5⅜	– ⅛
BC Sugar	z75	$17½	17	17	
BC Phone	962	$58½	58¼	58¼	
BCPh 6 pr	z15	$84	84	84	
BCPh 4 pr	z10	$65	65	65	
BCPh 4 pr	25	$63	63	63	
BCPh 4½ p	50	$63	63	63	– ½
BCPh 5.15	25	$72¾	72¾	72¾	– 2¼
Budd Auto	100	$6¼	6¼	6¼	
Burns Fds	1000	$11½	11½	11½	– ½
Cad Dev	3225	$7½	6¾	7½	+ ⅛
Cad Dev b p	120	$19½	19½	19¼	+ ¼
CAE Ind	3000	395	380	395	+ 5
Calgary P	112	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
Calg 540 p	130	$88½	88½	88½	– ¼
Cambridg	z25	$10	10	10	
Campeau	140	310	310	310	– 5
CD Sugar	400	$30½	30¼	30¼	– ¼
Can Cem L	381	$41¼	41¼	41¼	– ¼
C Cem L p	z13	$19½	19½	19½	
Can Malt	110	$24¼	24¼	24¼	+ ⅛
C Packrs	100	$17⅛	17⅛	17⅛	– ⅛
Can Perm	8315	$17½	17	17½	+ ⅛
CSL	2925	$38¼	38	38¼	– ¼
CSL pr	260	$5	5	5	+ 5
Cdn Brew	2010	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
C Cablesy	500	$12½	12⅛	12¼	– ¼
C Cable w	z58	165	160	160	
Cdn Can A	100	$5⅜	5⅜	5⅜	– ⅛
CC Manag	9000	$12¼	12¼	12¼	– ¼
C Curtis	800	65	65	65	
Cdn Equty	700	$8½	8⅛	8½	
CG Invest	150	$63	63	63	
wc goldie	500	350	345	345	– 5
C Hydro	1900	$12⅛	11¾	11¾	– ⅛
C Im B	15108	$21¼	21⅛	21½	+ ⅛
C Ind Gas	4915	$9¼	9	9¼	
CIL	700	$11½	11	11	– ⅛
C Intrurb p	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
C Manoir	2000	260	250	250	– 10
C Marconi	600	315	290	290	– 30
C Occdental	z171	$7⅛	6⅞	7⅛	
CP Inve pr	6165	$22½	22¼	22⅜	+ ⅛
CP Inve w	8355	230	210	225	
CP Ltd	44991	$12	11¾	11⅞	– ⅛
CPL $3 pr	2317	$10¼	10¼	10¼	
CPL UK p	z20	$8½	8½	8½	
Cdn Salt	300	$14¼	14¼	14¼	
Cdn Tire	400	$32½	32	32	– ⅛
Cdn Tire A	5296	$31	30⅜	30⅜	+ ⅛
C Utltes	50	$33½	33½	33½	+ ½
C Util w	100	600	600	600	+ 20
C Vickers	100	$9¼	9¼	9¼	+ ½
CWN Gas	200	$18¼	18¼	18¼	
CWN G 4 pr	z25	$11¼	11¼	11¼	
Canron	395	$17½	17¼	17½	
Capit Div	6200	49	46	48	
Cara	250	380	375	375	– 25
CDRH Ltd	200	460	440	440	+ 5
Chemcell	1450	445	430	430	– 25
Chem 175 p	100	$20	20	20	+ ⅛
Chrom	1100	150	150	150	
Chrysler	811	$28⅛	28	28⅝	+ ⅛
CHUM	100	475	475	475	– 20
CHUM B	700	$7¼	7¼	7¼	– ⅛
Codville A	2100	355	350	355	+ 20
Coluxbia	100	260	260	260	– 15
Columbi p	300	$8⅜	8½	8½	– ⅛
Cominco	4190	$18w3	17⅞	18¼	
C Holiday I	900	$9¼	9¼	9¼	– ⅛
Compro	100	240	240	240	– 10
Compr Ap	200	$11	11	11	
Comb Ins	z19	$31	31	31	
Comtech	1200	180	175	180	– 10
Con Bath	2505	$6¼	5½	5½	– ½
Con Bath p	450	$8⅛	8¼	8¼	– ⅛
C Bath 68 w	500	180	180	180	– 20
Con Bldg	6850	150	145	150	
Con Textle	3625	$5½	5½	5⅝	+ ⅛
Con Distrb	2360	$24¼	24	24	
Cons Gas	7491	$19	18⅞	18⅞	– ⅛
Con Gas B	z20	$83	83	83	
Con Glass	z27	$11⅛	11⅛	11⅞	
Contr F	10000	160	160	160	+ 10
Cooper C	550	$13⅛	13⅜	13⅜	+ ⅛
Corby vf

l'information sportive

FERGUSON JENKINS demandera la somme de $150,000, des Cubs de Chicago, en vue de la saison 1972. "L'idée est de viser le plus possible en vue de finalement en avoir $100,000" a expliqué Jenkins hier. "J'ai profité des services de quelques avocats l'an dernier et ils ont obtenu un bon contrat pour moi. Ils travailleront encore pour moi cette année" d'ajouter Jenkins qui a remporté au moins 20 victoires au cours des cinq dernières saisons.

GARY PLAYER a défait Jack Nicklaus par un coup à Brisbane, Australie, hier. Player a joué 70, trois sous la normale contre 71 pour l'Américain. Nicklaus a perdu l'avance au deuxième trou quand il a atteint un spectateur avec sa balle. Il en était à son deuxième coup et il dut en prendre quatre autres pour compléter le trou. Player a toujours eu l'avance sur son rival à partir de ce moment-là. Nicklaus a eu une chance d'égaler les chances au 18ème trou mais il a raté un coup roulé facile.

L'OUVERTURE OFFICIELLE de la ligue senior de hockey de la Fraternité des policiers de Montréal Inc. qui devait avoir lieu hier à l'aréna Paul-Sauvé a été remise à mardi soir prochain au même endroit.

Les LIONS de DETROIT, jouant leur première partie depuis le décès de Chuck Hughes, ont fait match nul, 14-14, avec les Packers de Green Bay, lundi soir. Le verdict les a fait tomber en troisième position de la section Centrale de la Conférence Nationale avec une fiche de 4-2-1 comparativement à 6-1 pour Minnesota et 5-2 pour les Bears de Chicago. Les joueurs du Détroit portaient une bande noire au bras en respect pour Hughes. Détroit a marqué un touché à la suite d'une passe de 49 verges de Greg Landry à Charlie Sanders et un autre, sur un échappé recouvré par Bob Bell. Le quart Scott Hunter et Dave Hampton ont réussi les majeurs du Green Bay à la suite de courses d'une et 2 verges respectivement. Pas moins de 47,961 personnes ont assistée à la rencontre disputée sous la pluie et dans la boue à Milwaukee.

TOM PULLEN, qui a agi comme ailier offensif et flanqueur chez les Alouettes cette saison, doit subir une intervention chirurgicale au genou droit dans un hôpital montréalais aujourd'hui. Pullen a subi cette blessure contre les Esquimaux d'Edmonton le 20 septembre dernier mais a tenu à terminer la saison quand même avec son équipe. Il devient ainsi le 5ème joueur des Alouettes à passer au bistouri pour un genou endommagé cette année, le capitaine Pierre Desjardins, ainsi que Steve Booras, Peter Dalla Riva et la recrue Paul Patterson ayant tous subi le même sort en cours de saison. Seul Dalla Riva s'est rétabli assez rapidement pour reprendre son poste avant la fin.

La FRANCE vient de couronner son équipe championne au baseball. Il s'agit, pour une 2ème année consécutive et pour la 6ème fois en 17 ans, du Paris Université Club, dont le capitaine est Olivier Dubaut, un bon ami du Devoir et vice-président de la Fédération française de baseball. Dans un seul match décidant du titre, le PUC a pulvérisé Saint-Germain 23-9, un club qui en était à sa participation initiale en grande finale. C'était par contre la première fois depuis 1965 que deux clubs parisiens atteignaient le match de championnat, Marseille et Nice ayant été les principaux aspirants depuis quelques années. Douze équipes françaises ont participé aux éliminatoires préalables.

Le CLUB de GOLF CHANTECLER de Ste-Adèle vient de décider d'augmenter les cotisations annuelles de ses membres pour l'été prochain. Toutefois, elles resteront les mêmes si elles sont payées avant une certaine date. Après celle-ci, les cotisations seront les suivantes: $295 (famille); $195 (homme); $135 (femme); $75 (junior, 15 ans ou moins et dont les parents ne sont pas membres). D'autre part, on a révélé que la cotisation de famille, qui en 1971 comprenait le père, la mère et un junior, ne comprendra en 1972 que le mari et la femme. On offrira encore une participation de semaine, de $95, qui sera valide tous les jours sur semaine et à l'exception des trois fêtes légales des 24 juin, 1er juillet et du Travail.

Les BLUES de ST-LOUIS de la ligue de hockey Nationale iront en cour si le gouvernement américain les oblige à réduire leurs prix d'admission. Il semblerait que des augmentations allant de 59 cents à un dollar aient été imposées cette saison contre les mesures de gel des prix imposées par le président Nixon. On ne croit pas en arriver à une décision avant de connaître le résultat de la poursuite intentée par le département de la Justice contre le club de football Atlanta sur la même question. Selon le président Sidney Salomon des Blues, qui a expliqué que les augmentations avaient été décidées avant la proclamation Nixon, il en coûterait quelque $400,000 pour remettre aux partisans du Saint-Louis les augmentations déjà payées. Les Blues, incidemment et avant ces augmentations, étaient l'équipe exigeant les plus bas prix dans la ligue de hockey Nationale.

AH, CES IRLANDAIS ! La finale pour le championnat de "hurling" de l'Ontario, disputée avant-hier à Toronto, a fourni des moments palpitants, tel celui-ci où Kevin Dunne, du St. Michael's, évite de justesse la batte de Tom Deniffe (no 16), du club Garryowen, qui frappe la balle avec vigueur. Le "hurling" est un sport irlandais qui se situe à mi-chemin entre le hockey sur gazon et la crosse.

(Téléphoto CP)

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Stephen Schulman domicilié dans la Cité de Montréal, Province de Québec, au 5305 Westmore, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom pour celui de Steve Goldenberg, tel que prévu selon les dispositions de la Loi du Changement de Nom.

MONTREAL, Québec.

Maynard B. Golt, C. R.
Procureur du Requérant.

AVIS est par les présents donné selon la section 5, loi du changement de nom que Vasilios-George Skordopoulos, chef plombier, de 3654 Aylmer, appartement 11, dans la Ville et du District de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret de changer son nom a Georges Scordas. Le changement de son nom benedicte a sa femme, de la meme adresse.

Montréal, octobre 28, 1971.

Mtres Hadjis Feng & Hadjis,
1117 rue Ouest Ste-Catherine,

Les Procureurs pour le requérant.

ABANDON DE CHARTE
DYNAMITE LIMITEE

AVIS est par les présentes donné que DYNAMITE LIMITEE, compagnie incorporée en vertu de la loi des compagnies, demandera au Ministère des institutions financieres, compagnies et coopératives de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite loi.

DONNE A MONTREAL, ce 28 octobre 1971.

LES PROCUREURS DE LA COMPAGNIE
GEOFFRION & PRUD'HOMME

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 808 534

DAME RAYMONDE LEBEAU, épouse de Jules Jeannotte résidant en les cité et district de Montréal,

demanderesse,

-VS-

JULES JEANNOTTE, presentement de lieux inconnus,

défendeur,

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur JULES JEANNOTTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la declaration a ete laissee au greffe de la Cour Supérieure de Montreal à son intention.

MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1971

MARIUS D'AMOURS
P.C.S.M.
Mes Gaudette & Audet,
561 Boul Crémazie E.
Montréal, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
DE CHAMBLY

APPEL D'OFFRE

METROLOGIE: E-P-510
ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE: E-P-452

Des soumissions, dans des enveloppes cachetées, fournies à cette fin et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 2:59 heures le 11 nov. 1971 au:

Service de l'Approvisionnement,
2, boul. Désaulniers,
Suite 406,
St-Lambert, Québec

Un chèque visé ou bon de garantie correspondant au montant équivalent à 5% de l'offre, devra accompagner la soumission.

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer copie du cahier de charges ainsi que des formules de soumission, à l'adresse ci-haut mentionnée.

La Commission scolaire régionale de Chambly ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres qui se tera en public le 11 nov. 1971 à 3:00 heures p.m. au bureau de l'approvisionnement.

B. Y. TOPALIAN, chef
du service de l'approvisionnement.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

Division de Montréal
No.: 12-017-337-71

MARCELLE LAFLEUR, résidant en les cité et district de Montréal,

Requérante

-VS-

PAUL PLOUFFE, présentement de lieux inconnus,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé PAUL PLOUFFE est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 2ième jour de Novembre 1971

JACQUES PERRON,
Régistraire

Me C. Arvhambault,
31 St-Jacques
Montréal 126, Qué.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 18 octobre 1971 par lequel Anglophoto Instruments Ltd. à transporté et cédé toutes ses dettes présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enrégistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 22 octobre 1971 sous le numéro 230-8205, Banque de Montréal, le 22 octobre 1971."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 05-814074-71

DAME EVELYNE LEPINE, épouse commune en biens de JACQUES DAME, domiciliée et résidant au 4255 de la rue Garnier, à Montréal, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

JACQUES DAME, gentilhomme, domicilié et résidant au 49 de la rue St-Jean Baptiste à Dorion, district de Beauharnois, (dernière adresse connue).

Délendeur

PAR ORDRE DE LA COUR: Le Défendeur, JACQUES DAME, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 1er novembre 1971

(S) R. DESROCHERS
Protonotaire, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

C.S.M. 12-016-405-71

DAME MARIE REJEANNE MARIN-ROY, domiciliée et résidant au 1055 rue Dollard, apt. 4, Longueuil, P. Q.

Requérante

-vs-

MAURICE ROY, aujourd'hui d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 29 octobre 1971

Régistraire Jacques Perron

Adessky, Kingstone
Zerbisias & Poulin
1255 University
Suite 400
Montréal, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-814-021-71

DAME CELINE LANDRY, veuve de feu Lucien Pelletier, résidant en les cité et district de Montréal, tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice de ses enfants mineurs Gilles, Jean-Jacques, Diane et Michel, JACQUES PERRIER, résidant en les cité et district de Montréal en sa qualité de curateur de son épouse Carole Pelletier et mineur émancipée par le mariage résidant en les cité et district de Montréal,

Demandeurs

-vs-

JACQUES HARTON autrefois résidant en la cité de Thetford Mines, District de Mégantie, présentement de lieux inconnus & als

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JACQUES HARTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre1971

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster & Ass.,
800 Place Victoria S. 2204
Montreal 115, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-016691-71

MARIA PERIARD, ménagère, demeurant à 4243, rue Amos, appt. 8, cité de Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérante.

-vs-

LEOCLIDE BEDARD, gentilhomme, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, LEOCLIDE BEDARD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1971

Régistraire Pierre Roch

Le Bureau d'Assistance Judiciaire
du Barreau de Montréal
750, Côte de la Place d'Armes
Suite 500
Montréal 126, P. Q.
Avocats de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE

No: 25 612

LES IMMEUBLES E. LOYER LTEE, corps politique légalement constitué et ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal,

Requérante,

-vs-

FRANK BLAIS, autrefois résidant en les cité et district de Montréal présentement de lieux inconnus,

Intimé

ORDONNANCE

IL EST ORDONNE a l'intimé en cette cause de comparaître au greffe de la Cour dans le délai de 60 jours, à compter de la dernière publication de la présente ordonnance.

Une copie de l'avis de soixante jours a été laissée au Greffe de la Cour et à son intention.

JOLIETTE, le 22ième jour d'octobre 1971

JEANNE MATTE, P.A.C.S.

Mes Gaudette & Audet
561 Boul. Crémazie E.
Montréal, Que.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

C.S. no. 12-017-053-71

DIVISION DES DIVORCES

DAME LOUISE LACHANCE, domiciliée et résidant au 6905 rue Sherbrooke est appt. 15, dans les cité et district de Montréal;

requérante;

-vs-

MICHEL FARLEY, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MICHEL FARLEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 29 octobre, 1971

Jacques Perron, régistraire

Mes Flamand, Moisan, Boisclair,
Gosselin et Laberge,
1259 rue Berri, suite 530,
Montréal, P. Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 12-017164-71

MARIE ALICE CECILE BOULET, employée de la Ville de Verdun, district de Montréal, y demeurant au 854-6ième Avenue, épouse commune en biens de Benoit Boulet.

Requérante

-VS-

BENOIT BOULET, des Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON,
Registraire.

Mtre. Lawrence Capelovitch,
1 Carré Westmount, Ste 1247,
Montréal 216, P.Q.
Avocat de la requérante

DOLLARD
DES ORMEAUX

SOUMISSION –
CONTRAT NO. 226

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16h30 le 11 novembre 1971, pour la construction d'égoûts et d'aqueduc sur les fermes 244 et 245 (5,220 pieds d'égouts sanitaires; 4,080 pieds d'égouts domestiques; et 5,460 pieds d'aqueduc).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la ville, M., Wm J. Arthurs. On obtiendra ces formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de cinquante dollars ($50.00) en s'adressant au bureau de l'ingénieur de la Ville, 4139 boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux.

Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six jours qui suivront la date de réception des soumissions. Ce montant sera remboursé aux contracteurs qui ne soumissionnent pas à condition que les plans et devis soient retournés avant la date fixée pour l'entrée des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à Chartre et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Wm J. Arthurs, ing.,
Ingénieur de la Ville

Avis est par les presentes donne que le contrat en date du 21 octobre 1971, par lequel G & E Jewellery Manufacturing a transporter et cede toutes ses dettes de livre presentes et futures à la Banque de Montreal, à titre de garantie, à été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 22e jour d'ocotbre 1971 sous le numero 2308206. Banque de Montréal, le 22eme jour d'octobre 1971.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

No: 12-016 965-71

FRANCESCO COLOMBO, résidant en les cité et district de Montréal,

Requérant.

-vs-

MARIA TOCCI, épouse séparée de biens de Francesco Colombo, autrefois résidant en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée MARIA TOCCI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1971

Jacques Perron
Régistraire

Me Manuel Feldman,
10 St-Jacques S. 906
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 18-020949-71 Ex-Parte

DORANDA INC., corps politique et incorporé selon la loi ayant son siège social en les cité et district de Montréal,

Demanderesse,

-VS-

AIMERIC DE GAIN DE LINARDS, autrefois résidant en la cité de Ville Mont-Royal, District de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: AVIS est donné à M. AIMERIC DE GAIN DE LINARDS, defenseur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal dans le dossier numéro 18-020 949-71 Ex-Parte, que l'avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne: Un emplacement faisant front sur l'avenue des Mouettes à Ville d'Esterel, dans le canton de Wexford, comté de Terrebonne, et composé de: a) La subdivision DEUX CENT CINQUANTE TROIS du Block "B" (Block B-253) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Ste-Marguerite b) La subdivision DEUX CENT CINQUANTE NEUF dudit Block "B" (Block B-259) des dit plan officiel, tel que le tout se trouve présentement. Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la demanderesse DORANDA INC., deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été deposée au greffe de la Cour Superieure de Montréal, à votre intention.

Montreal, ce 28ième jour d'octobre 1971

MARIUS D'AMOUR

Mes Lapin et May
615 Dorchester O. S. 630
Montréal, Qué.

VILLE D'OUTREMONT

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la ville d'Outremont et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le dimanche, 7ième jour de novembre 1971, de 9 heures du matin à 6 heures de l'après-midi (heure normale de l'est) et, de plus que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont: –

ELECTION DU MAIRE

1 COUDARI, Yves
Enseignant
411 ouest boul. St-Joseph
Outremont
2 DES MARAIS' Pierre II
Administrateur
avenue McCulloch
Outremont

ELECTION DES CONSEILLERS

Quartier Sud

Siège no 1

1 LUSSIER, Pierre
Administrateur
36 avenue Holyrood
Outremont
2 ROBERT, Gaétan
Avocat
774 avenue McEachran
Outremont
3 ROLLAND, Jacques
Avocat
427 avenue Stuart
Outremont

Siège no 2

1 SLOAN, Edward Martin
Ingénieur
220 chemin de la Côte Ste-Catherine
Outremont
2 TRUDEAU, André
Administrateur
269 avenue McDougall
Outremont

Siège no 3

1 DESMARAIS, François
Courtier en assurance
65 avenue Duchastel
Outremont
2 GODIN, Paul Geo.
Administrateur
97 avenue McCulloch
Outremont
3 MONS, Henri
Employé du C.N.
5944 rue Hutchison
Outremont

Quartier Nord

siège no 1

1 DIONNE, François N.
Courtier d'assurance agréé
764 avenue Wiseman
Outremont
2 LAPERRIERE, André
Administrateur
716 avenue Wiseman
Outremont
3 ZANNIS, Mark
Sociologue urgain
877 avenue Dollard
Outremont

siège no 2

1 DUMOUCHEL, Léo
Plombier
728 avenue Bloomfield
Outremont
2 GALARNEAU, Vianney
Homme d'affaires
900 avenue Rockland, appt. 511
Outremont
3 JONCAS, Claude
Avocat
261 ch. de la Côte Ste-Catherine
Outremont

siège no 3

1 BEAUCHAMP, Jean-Jacques
Industriel
6010 avenue Durocher, apt. 3
Outremont
2 BRASSARD, Paul G.
Architecte
12 place Cambrai
Outremont

Quartier Ouest

siège no 1

1 LABELLE, Jacques
Marchand de fourrure
685 avenue Stuart
Outremont
2 RUDEL-TESSIER, Mme Louise
Maîtresse de maison
406 avenue Champagneur
Outremont
3 SIMARD, Lionel
Ingénieur
669 avenue Wiseman
Outremont

siège no 2

1 GLADU, Jean-Jacques
Hommes d'affaires
743 avenue Rockland
Outremont
2 HUEL, Georges
Administrateur
832 avenue Wilder
Outremont
3 LESSARD, Paul E.
Représentant des ventes
1535 avenue Bernard, app. 32
Outremont

siège no. 3

1 BERNIER, Georges
Rentier,
1645 avenue Ducharme
Outremont
2 COALLIER, Robert
Gérant-Caisse Populaire
1816 avenue Ducharme
Outremont
3 DE SERRES, Paul
Commerçant
592 avenue Davaar
Outremont
4 GAREAU, Mme Louise
Conseiller en communication
808 avenue Pratt
Outremont

L'addition officiel des votes se fera en la Bibliothèque Municipale de la ville d'Outremont, 540 avenue Davaar, Outremont, le soir, au fur et à mesure que les boites de scrutin me parviendront.

Pierre Faivre, o.m.a.
Président d'élection

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE D'ARGENTEUIL

CITE DE LACHUTE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes données que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la Mairie et l'Echevinage dans la CITE DE LACHUTE et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le septième jour de novembre 1971, de neuf heures du matin à six heures du soir, et de plus, que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection, et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont:

A LA MAIRIE:

Dr. Saindon, Zoel, médecin,
176, rue St-Jacques, Lachute, Québec.

Simon, Doug G., rentier,
16 Hamford, Lachute, Québec.

A l'échevinage:

QUARTIER NORD – Bureau de votation, à Laurentian Elementary School, 455 rue Court, Lachute.

Siège No. 1:

Couvrette, Claude contracteur électricien R.R. no 3, Lachute, Québec.

Lelebvre, André, Marchand,
Rue Riverside, Lachute, Québec.

Siège No. 2:

BILLINGHAM, Kenneth A., restaurateur 82 Boul. Cottingham, Lachute, Québec

GIRARD, Guy, garagiste,
269 rue Gougeon, Lachute, Québec.

LACROIX, Jacques, imprimeur,
6, rue Gordon, Lachute, Québec.

VALOIS, Simon, notaire,
415 boul. Bédard, Lachute, Québec.

QUARTIER SUD-EST: Bureau de votation à l'Ecole St-Alexandre, 451 rue Grâce, Lachute.

Siège No. 3:

CAYER, Jean-Louis, garagiste, 259 rue Holt, Lachute, Québec.

COUSINEAU, J. Wilbrod, rentier
Chemin Béthanie, Lachute, Québec.

MASSON, Philippe, marchand
392 rue Catherine, Lachute, Québec.

Siège No. 4:

CYR, Elie, marchand,
152, rue Principale, Lachute, Québec.

KIRBY, Georges,
R.R. no 1, Lachute, Québec.

RINFRET, Rolland, imprimeur
359 rue Grice, Lachute, Québec.

QUARTIER SUD-OUEST: Bureau de votation à l'Ecole St-Julien, 218 rue Wilson, Lachute, Québec.

Siège No. 5:

BELANGER, Bruno, ing.-stationnaire,
251 rue Hamford, Lachute, Québec.

JOLY, Germain, agent d'assurance,
80 rue Durocher, Lachute, Québec.

PATRY, Noé Jr., contremaître,
13 rue Charles, Lachute, Québec.

Siège No. 6:

CYR, Adrien, marchand,
256 rue Hamford, Lachute, Québec.

RICHER, Mme Lucienne, travailleuse sociale prof.
256 rue Hamford, Lachute, Québec.

Le relevé du scrutin et la proclamation des candidats élus se feront à dix heures du matin, le 8 novembre 1971, à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Lachute.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de ce conduire en conséquence.

Donné sous mon seing,
à Lachute, ce 31 octobre 1971.

Ronald Hébert
Officier-rapporteur.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 octobre, 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GRAPHIC COMMUNICATIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ième jour d'octobre 1971, sous le numéro 2309374. Ce 29ième jour d'octobre, 1971.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contat de vente en date du 26 octobre 1971 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Meteor Distributing Co. Ltd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ième jour d'octobre 1971 sous le numéro 2309372

Daté ce 29ième jour d'octobre 1971.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

NATIONAL HARBOURS BOARD
CANADA
CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LOCATION DES INSTALLATIONS DU PORT

Toute demande pour location des services ou d'installations de terminus à hangars, de hangars individuels ou autres installations portuaires sur les quais du port de Montréal, au cours de l'année 1972/73, devra parvenir au Conseil des ports nationaux, Port de Montréal, avant 17.00 heures le mercredi 15 décembre, 1971. Toutes les demandes faites à cette date seront ensuite prises en considération.

DES FORMULES D'APPLICATION SERONT DISPONIBLES À NOS BUREAUX LE 15 NOVEMBRE, 1971.

R. J. Ligtermoet,
Maitre du port,
Conseil des ports nationaux,
Port de Montréal,
Édifice du port de Montréal,
Cité du Havre,
Montréal 104, Québec.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 12-1102" concernant

LA REMISE EN ÉTAT DES VANNES TAINTOR, ECLUSE COTE STE-CATHERINE, VOIE MARITIME, REGION DE L'EST

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boite postale 97, Saint-Lambert (Qué.) jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le mardi 16 novembre 1971.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en Français ou en Anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9 (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boite postale 97, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars ($100.), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent a la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modele qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément a nos indications.

L'Administration ne s'engage a accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le secrétaire
L. E. Béland.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT
OTTAWA, LE 1er NOVEMBRE 1971.

MUNICIPALITE DE FARNHAM
SOCIETE D'HABITATION
DU QUEBEC

AVIS D'APPEL D'OFFRES
PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT
LOGEMENT A LOYER MODIQUE

La MUNICIPALITE de Farnham, ci-après appelé le PROPRIETAIRE, sur invitation de la Société d'Habitation du Québec, recevra de tout PROMOTEUR qualifié, ayant sa principale place d'affaires au Québec, des propositions pour la construction de cinquante-six (56) logements à loyer modique sur un (des) terrain (s) situé (s) à l'intérieur des limites de la municipalité, le tout conformément au dossier de demande de proposition.

Les propositions comprendront nécessairement des soumissions cachetées et adressées au PROPRIETAIRE et toutes les pièces connexes exigées dans le dossier de demande de proposition ainsi que tout autre document que le PROMOTEUR JUGERA UTILE DE SOUMETTRE.

Les propositions seront reçues, en trois (3) exemplaires, au bureau de M. J.-B. Luneau, secrétaire-trésorier, 477 Hôtel de Ville, Farnham, Qué. jusqu'à 8.00 heures de l'après-midi le 2 décembre 1971.

Lesdites propositions seront ouvertes publiquement au même endroit, immédiatement après l'heure de fermeture, lors d'une assemblée spéciale, en public, du PROPRIETAIRE à laquelle assistera un représentant de la Société d'Habitation du Québec.

Les PROMOTEURS – SOUMISSIONNAIRES, en s'adressant au PROPRIETAIRE, AUX SOINS DU SECRETAIRE-TRESORIER J.-B. Luneau et sur paiement, non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du PROPRIETAIRE, d'un montant égal à autant de fois vingt-cinq ($25,00) qu'il sera demandé d'exemplaire, pourront obtenir, à compter du 8 novembre 1971 le dossier de demande de propositions.

Les soumissions devront être accompagnées d'une GARANTIE DE SOUMISSION émise, sous forme de cautionnement de soumission pour une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire ou sous forme d'un chèque visé par une banque à charte canadienne ou une caisse populaire, l'un ou l'autre fait au bénéfice du PROPRIETAIRE, pour un montant égal à autant de fois $1,000.00 qu'il y a d'unités de logements dans la proposition et valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Cette garantie de soumission sera remise au PROMOTEUR avant la signature du contrat en échange de la GARANTIE D'EXECUTION ET GARANTIE DU PAIEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DES MATERIAUX, chacune d'une valeur égale à vingt-cinq pour cent (25%) du montant global de la proposition ou d'un chèque visé fait conjointement à l'ordre du PROPRIETAIRE et de la Société d'Habitation du Québec représentant dix pour cent (10%) du montant du contrat.

Le PROPRIETAIRE ne considérera que les propositions qui respecteront les présentes conditions, les formalités de la demande de la réception et, le cas échéant, de l'adjudication et de l'exécution du contrat, tel que prévu dans le dossier de demande de proposition de développement.

Le PROPRIETAIRE ne s'engage pas à accepter la proposition offrant la plus basse soumission, ni aucune des propositions reçues et le PROMOTEUR - SOUMISSIONNAIRE en pourra prétendre aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du PROPRIETAIRE. De plus, les propositions seront jugées suivant les critères décrits au dossier de demande de propositions.

MUNICIPALITE DE FARNHAM, 27 octobre, 1971

L'économie de "bout de chandelle" est nuisible au football canadien

par ANDRÉ TARDIF

Une autopsie n'est jamais facile à accomplir, surtout lorsqu'elle doit se pratiquer sur le cadavre d'une équipe telle que les Alouettes de Montréal, la meilleure des neuf formations de la ligue Canadienne de football il y a moins d'un an, mais bonne dernière dans la section Est cette saison. Que s'est-il passé en 11 mois? Nul ne peut mettre le doigt sur le "bobo" en toute certitude, mais un regard du côté de l'attitude pécuniaire prise par la direction à l'endroit de ses joueurs résiste difficilement à l'analyse.

Conclure que cette direction, représentée évidemment par le propriétaire Sam Berger, a pratiqué une économie de "bout de chandelle" semble plutôt exagéré à premier abord, mais pas tant que ça si on regarde de plus près. On n'en veut pour preuve que la position adoptée vis-à-vis le botteur de précision de l'équipe.

A Toronto, ce n'est pas un mais deux spécialistes des bottés qu'on s'est permis d'embaucher, sur un total de 32 joueurs. Il y avait d'abord le jeune Ivan MacMillan, 19 ans. Les Rough Riders d'Ottawa ne pouvaient se permettre de le garder parce que sa fragilité l'empêchait de faire autre chose sur le terrain que de botter des placements et des convertis. Mais les Argonauts ont jugé opportun de lui trouver une place dans leur alignement. Il y avait aussi Zenon Andrusyshyn, un jeune Canadien qui s'est couvert de gloire comme botteur à tout faire pour l'équipe de l'Université de la Californie à Los Angeles en 1969. Andrusyshyn n'a pas joué du tout l'an dernier, les Argonauts l'ayant "caché" d'une façon quelconque pour empêcher une autre équipe de s'en emparer. Zenon a fait ses débuts cette saison, mais seulement comme spécialiste des bottés de dégagement. MacMillan l'a supplanté quant à la précision.

D'accord, les Argonauts ont bénéficié d'une assistance moyenne de plus de 33,000 spectateurs (on jouait à guichets fermés au stade de l'Exposition) à chaque match cette saison, contre une moyenne de moins de 22,000 pour les Alouettes à l'Autostade, soit une différence appréciable dans les revenus de chacune des deux équipes.

Mais en achetant les Alouettes à la fin de la saison 1969, M. Berger devait savoir, en homme d'affaires averti, qu'il ne pouvait, en l'espace d'une saison seulement, tripler l'assistance à l'Autostade d'amateurs vraiment délaissés durant dix ans par le régime Workman-Atwell. Même une coupe Grey dès la saison initiale de la nouvelle administration ne pouvait vraisemblablement ranimer tout à coup l'ardeur des Montréalais "échaudés" durant trop longtemps. L'assistance a doublé, c'est déjà très bien.

Il semble que M. Berger, un citoyen d'Ottawa jusqu'à ce qu'il fasse l'acquisition des Alouettes, n'ait pas compris cela. On s'en sera aperçu le printemps dernier, lors des négociations entre le directeur général John "Red" O'Quinn et les joueurs. Plusieurs joueurs se sont rapportés au camp d'entraînement à la Cité des Jeunes de Vaudreuil sans avoir signé un contrat et en se plaignant qu'on leur refusait l'augmentation à laquelle un champion est en droit de s'attendre. L'un d'eux, Peter Dalla Riva, l'un des meilleurs receveurs de passes de toute la LCF, a même refusé de signer, préférant profiter de la clause optionnelle, ce qui en fera un agent libre (en principe) le 1er juin prochain et lui permettra de se nicher ailleurs.

Pour en revenir au botteur de précision chez les Alouettes, à mi-saison l'an dernier, l'instructeur Sam Etcheverry avait accueilli le député George Springate, ancienne etoile de l'université McGill. Springate s'est fort bien acquitté de sa tâche.

Il a entrepris la saison 1971 plein d'espoir mais il semble que la direction, voulant "couper" les dépenses, a jugé qu'elle ne pouvait plus se permettre d'aligner un tel spécialiste, surtout qu'elle pouvait compter sur Justin Canale, un excellent garde offensif et par surcroît, passable comme botteur. Déçu mais trop fier sans doute pour avouer qu'on ne voulait plus de lui, Springate a annoncé, peu après le début du calendrier régulier, qu'il "prenait sa retraite". Ce sont donc les jeunes défavorisés de son comté, à qui il versait la presque totalité de son salaire de footballeur, qui ont subi les conséquences de cette politique d'économie de "bout de chandelle".

Canale a bien pris la relève au début, mais il devint évident, à mesure que la saison progressait, que c'était beaucoup lui demander que de protéger le quart-arrière Sonny Wade sur le jeu aérien ou de pratiquer les ouvertures dans la ligne ennemie pour permettre à ses porteurs de ballon de s'y infiltrer. Trop même, car Justin devenait de moins en moins précis, à cause sans doute de l'épuisement causé par sa tâche difficile. D'autant plus que trois matches avant la fin, il s'infligea une élongation musculaire à sa jambe de botteur, ce qui n'améliora certes pas les choses.

Une seule victoire de plus, ou même un match nul, aurait permis aux Alouettes de participer aux éliminatoires. Au cours des dernières semaines, ils perdirent trois parties par un seul point et une autre, la toute dernière à Ottawa samedi dernier celle qu'ils devaient en fin de compte gagner pour avoir l'occasion de défendre leur titre par deux points à cause d'un manque de précision de Canale. Il rata cinq de ses six tentatives de placements durant le match!

"Nous ne faisons rien de différent qu'ailleurs", répondra sans doute la direction montréalaise, pour se défendre de ne pas avoir de spécialiste à temps plein pour les bottés. Et elle aurait bien raison de l'affirmer... si la direction torontoise ne faisait pas exception. En effet, tous les clubs de la LCF confient les bottés à un joueur régulier. Seuls les riches Argonauts peuvent se permettre le luxe d'avoir non pas un mais deux spécialistes pour cette phase quand même importante du football.

Il semble donc que le "bobo" soit au niveau de la LCF, où des équipes comme Regina, Winnipeg et Ottawa entre autres, qui ne peuvent compter sur des populations importantes comme celles de Montréal, Toronto et Vancouver, semblent dicter leurs quatre volontés aux autres. Chaque concession des équipes dites "riches" doit être arrachée après une vive lutte aux équipes dites "pauvres".

Ce dont on ne semble pas se rendre compte, c'est que le calibre de la LCF en souffre énormément, d'autant plus que les amateurs, pas si bêtes qu'on semble le croire en certains milieux, ont l'occasion de voir la différence chaque dimanche après-midi sur leur écran de télé. Ils y voient les équipes de la ligue Nationale à l'oeuvre. Là, à peu près chaque club a son botteur de dégagement et son botteur de précision, des spécialistes qui ne font que ça et ne s'épuisent pas à d'autres tâches sur le terrain. Les pointages et le poli du jeu s'en ressentent, et la LCF pâlit énormément lorsqu'on fait la comparaison.

Si M. Berger a vraiment, en achetant les Alouettes, fait un placement à long terme comme il le prétend, il lui faudra encore, durant quelques années du moins, délier un peu plus les cordons de sa bourse et présenter du football de meilleur calibre dans la métropole. O'Quinn et Etcheverry auront beau s'évertuer à dire qu'ils songent déjà à combler certaines petites lacunes au sein de l'alignement avant la saison 1972, ils omettent bien de parler d'un botteur de précision. Là, il faut aller plus haut. En rétrospective, ce fut la principale lacune de l'équipe cette saison, et si on n'y remédie pas, il faudra s'attendre à autant de déboires la prochaine saison que durant celle qui vient de prendre fin.

L'économie de "bout de chandelle" ne prend pas ici. Les Montréalais sont trop sophistiqués pour l'accepter d'une équipe majeure qui sollicite leur patronage. Il faudra donc que M. Berger, s'il veut vraiment remplir son Autostade, y mettre le prix, seule condition capable de lui permettre de récupérer son placement à long terme. L'image des Alouettes a été ternie durant trop longtemps. Ce n'est qu'à coups de dollars qu'on la redorera et que les Montréalais retourneront au stade là où leur faveris évoluent.

ADAGIO SUR GLACE — Les as patineurs bavarois Margot et Danne forment, dit-on, le couple idéal de l'adagio... sur glace ! Ces vainqueurs de la médaille de bronze des Jeux Olympiques de Grenoble en 1968, sont en vedette avec la troupe des "Ice Capades" qui sera à notre Forum à partir de mardi soir prochain.

Partie sans point ni coup sûr...

Dobson musèle les Japonais

TOYAMA, Japon (PA) — Pat Dobson a écrit une nouvelle page sur la scène du baseball international hier en lançant une partie sans point ni coup sûr pour procurer un gain de 2-0 aux Orioles de Baltimore sur les champions japonais, les Géants, de Yomiuri. Tetsuharu Kawakami, un des grands joueurs de l'histoire du Japon et maintenant le gérant des Géants, a commenté la performance de Dobson: "Il sera maintenant reconnu dans l'histoire Etats-Unis-Japon comme le plus grand lanceur de tous les temps."

Earl Weaver, le pilote des Orioles, pour sa part a ajouté que c'était là la meilleure performance de Dobson cette saison. Un des quatre vainqueurs de 20 parties des champions de la ligue Américaine en 1971, Dobson a mérité la victoire à la suite d'un circuit de deux points de Boog Powell à la 4ème manche.

Les Orioles sont la 14ème équipe américaine à visiter le Japon depuis 1931 et Dobson est le premier lanceur à oeuvrer une telle performance. Il s'agissait de la 6ème victoire des Orioles en plus d'un match nul depuis leur arrivée au pays du soleil levant.

Agé de 29 ans, Dobson a déclaré que c'est la première fois qu'il lancait un match sans point ni coup sûr depuis le début de sa carrière il y a 11 ans. Il a effectué 115 lancers tout en forçant neuf joueurs à frapper des roulants au sol, cinq à frapper des ballons à l'intérieur, six à cogner des chandelles au champ extérieur. Il a retiré sept hommes sur des prises et accordé trois buts sur balles.

C'est la 2ème victoire de Dobson contre les Japonais. Il les avait limités à seulement trois coups sûrs dans une victoire de 10-1 précédemment dans la série. Le lanceur perdant a été Tsuneo Horiuchi, 14-8 durant le calendrier régulier. Il a permis six coups sûrs

SOMMAIRE

Baltimore	000	200	000	2-6-0
Yomiuri	000	000	000	0-0-0

Dobson (2-0) et Etchebarren; Horiuchi (0-2) et Yoshida. Ano 9. CC: Powell 2ème.

L'AMH: on semble, décidément, vouloir se mouiller les patins!

NEW YORK (PA) — L'Association Mondiale du hockey, nouveau circuit de hockey professionnel, a présenté ses 10 premiers détenteurs de license lors d'un dîner et a fait savoir qu'au moins une demi-douzaine d'autres aspirants espèrent obtenir les deux dernières concessions encore disponibles dans cette ligue, dont le match d'ouverture doit être présenté à Miami le 14 octobre 1972.

L'enthousiasme des délégués des trois clubs de l'Ouest canadien, Edmonton, Calgary et Winnipeg, a marqué le ton du dîner. Les autres clubs acceptés sont Miami, New York, Chicago, St-Paul, San Francisco, Los Angeles et Dayton, Ohio.

Parmi les aspirants, on note Hamilton, Ont., mais le président de l'AMH, Gary Davidson, de San Francisco, préférerait aligner des clubs dans le nord-est et le sud-est afin de compléter les cadres débutants.

Parmi les innovations excitantes énumérées par Bill Hunter-directeur-gérant du Edmonton, on note les contrats des joueurs sans clause de réserve, un plan de retraite, une période supplémentaire de 10 minutes afin de réduire le nombre des verdicts nuls et une rondelle avec une couverture en plastique blanc au centre où sont inscrits le nom de la ligue et le portrait d'un joueur en bleu.

Canadiens

Zane Feldman, président du Edmonton, Bob Brownridge, ex-joueur de hockey président du Calgary, et Ben Hatskin, président du Winnipeg, ont été présentés.

Scotty Munro, vice-président du Calgary, a été un des principaux organisateurs de la réunion.

Neuf clubs disposent déjà de patinoires où débuter tandis que plusieurs songent à l'agrandissement de locaux déjà disponibles. Le club de New York espère toujours s'installer dans le Colisée de Long Island.

"Nous, Canadiens, sommes très heureux de faire partie de cette ligue", a déclaré Hatskin, ex-centre des Blue Bombers de Winnipeg et homme d'affaires éminent, en parlant au nom du groupe de l'Ouest.

Hunter, président du comité des joueurs et responsable de la présence du Edmonton dans le circuit, a ajouté que "l'AMH sera en quête des meilleurs juniors et des vedettes à tous les échelons du hockey professionnel, en plus de recruter en Europe."

"Nous n'embaucherons aucun joueur lié par un contrat professionnel de plusieurs années.

"Nous offrirons le meilleur contrat de hockey au monde. Nous aurons une association des joueurs dès le début et notre plan de retraie sera le meilleur dans le hockey."

Les contrats

Donald Regan, conseiller juridique du circuit, a confirmé que l'AMH n'offrira pas de contrat avec option ou clause de réserve, laquelle lie un joueur à un club et est contestée aux USA et au Canada. Les joueurs de l'AMH pourront toutefois signer des contrats à long terme.

A l'expiration de son contrat, un joueur qui n'en viendra pas à une entente avec son club, pourra faire appel à un comité d'arbitrage de trois membres, y compris son propre représentant, un représentant du club et un troisième choisi par les deux premiers. S'il n'est pas satisfait de la décision du comité, il pourra négocier avec un autre club.

Au sujet de l'avenir, Hatskin a prévu le jour où l'AMH comptera trois divisions, probablement au Canada, aux USA et en Europe.

Locaux

Edmonton évoluera dans l'Arena d'Edmonton comptant 5,800 sièges avec plans actuels pour porter le nombre à 20,000 pour la saison 1973-74.

L'Arena de Winnipeg compte 11,300 sièges et le nombre doit être porté à 14,000 en 1973.

A Los Angeles, l'Arena Long Beach compte 14,200 sièges et l'Arena Los Angeles Sports, 14,700.

A San Francisco, le Cow Palace compte 12,000 sièges.

A St-Paul, Minn., le Centre Civique de St-Paul compte 16,000 sièges.

A Chicago, un nouveau stade de 20,000 sièges sera construit en banlieue nord-ouest.

A Dayton, l'Arena Dayton comptera 14,000 sièges après sa construction.

A New York, le Colisée compte 15,000 sièges.

A Miami, l'Executive Arena Centre compte 16,000 sièges.

Conflit

Le choix du Colisée de Long Island pour la nouvelle équipe new yorkaise semble devoir être le sujet d'un prochain conflit.

La ligue de hockey Nationale, déjà solidement établie, doit elle-même parler d'expansion lundi prochain alors que ses gouverneurs se réuniront à ce sujet dans la métropole américaine. Et elle a déjà laissé savoir que si une autre concession était accordée au grand New York, le nouveau club ainsi créé jouerait à l'élégant Colisée en question.

William A. Shea, représentant du comité exécutif du comté de Nassau, où se situe le Colisée, vient de déclarer: "Nous espérions obtenir une concession de la ligue Nationale."

Neil Shayne, président de la nouvelle équipe new-yorkaise projetée par l'Association Mondiale du hockey, a répliqué qu'il irait en cour, si nécessaire, pour obtenir un bail du Colisée.

Au "Curl-In" de St-Lambert

Voici les résultats des deux premières rondes du "Curl-In" disputé à St-Lambert pour le trophée Newman, pour femmes:

1ère ronde: L. Allard, St-Lambert bat E. Harris, St-Laurent, 8-7; P. Bradshaw, Whitlock bat G. Caldwell, St-Bruno, 11-3; D. McCurdy, Glenmore bat A. Lauchendauer, Mtl-Ouest, 6-4; D. Entwhistle, Ste-Anne bat M. Ovall, St-Lambert, 9-5; B. Wright, Lacolle bat V. McGrath, Peterboro 7-5; J. Duncanson, St-Lambert, bat M. McCormick, St-Lambert, 8-6; J. Kerr, Royal-Mtl bat I. Guilboard, Heather, 11-2 et B. Stewart, St-Lambert bat M. Bournival, Trois-Rivières, 10-3.

2ème ronde: McCurdy bat Entwhistle 9-2; Bradshaw bat Allard 9-7; Duncanson bat Wright 9-3; Stewart bat Kerr 11-3; Ovall bat Lauchendauer 7-4; Harris bat Caldweel 7-5; McGrath bat McCormick 14-3 et Guilboard bat Bournival 9-6.

La troisième ronde, 1/4 de finale, sera disputée demain matin et les semi-finales dans l'après-midi. La finale sera présentée vendredi matin.

Deux Alouettes finalistes...

De Jonas ou McQuay, qui sera le meilleur?

Leon McQuay, le sensationnel demi offensif des Argonauts de Toronto, et le quart-arrière Don Jonas, des Blue Bombers de Winnipeg, sont les deux seuls survivants parmi les neuf joueurs de la LCF s'étant fait la lutte au titre de joueur le plus remarquable au pays cette saison, à la suite du 2ème tour de scrutin pour les récipiendaires des trophées Schenley.

Deux joueurs des Alouettes par contre l'ailier offensif Terry Evanshen et le secondeur extérieur Kark Kosmos, sont toujours dans la lutte à la suite du scrutin, respectivement aux titres du meilleur Canadien et du meilleur joueur de ligne au Canada. Ainsi, si un seul des deux candidats montréalais est finalement choisi, les Alouettes n'auront pas tout perdu, eux qui n'ont élu personne la saison dernière même s'ils ont remporté la coupe Grey, et qui ne peuvent même pas défendre leur titre cette saison.

Le rival d'Evanshen est Dick Dupuis, des Esquimaux d'Edmonton, un demi défensif et spécialiste des retours de bottés, tandis que celui de Kosmos est le vétéran Wayne Harris, secondeur au centre pour les Stampeders de Calgary, champion en saison régulière dans la section Ouest.

McQuay, Evanshen et Kosmos représentent l'Est, tandis que Jones, Dupuis et Harris sont les candidats de l'Ouest Les grands vainqueurs seront couronnés à Vancouver, à la fin du mois, dans le cadre des festivités accompagnant le match de la coupe Grey.

Les grands vaincus

Harris était aussi en nomination au titre de joueur le plus remarquable, tout comme Jim Evensen, des Lions de la Colombie-Britannique, George Reed, des Roughriders de la Saskatchewan, et Dupuis.

Kosmos, tout comme Harris, était aussi un double choix de ses coéquipiers, ayant comme rivaux, outre McQuay, Marshall Shirk, des Rough Riders d'Ottawa, et Garney Henley, des Chats-Tigres de Hamilton, au titre le plus important.

Enfin, Evanshen et Dupuis ont eu raison respectivement de Mike Eben, des Argonauts, Bill Danychuck, du Hamilton, et Wayne Giardino, d'Ottawa; Jim Yong, des Lions, Wayne Shaw, de Regina, Larry Robinson, du Calgary, et Bob Larose, de Winnipeg.

Comme joueurs de ligne, Kosmos et Harris ont battu de sérieux rivaux tels que Jim Stillwagn, de Toronto, Danychuck et Shirk; Garrett Hunsperger, de Vancouver, John LaGrone, d'Edmonton, Ed McQuarters, de Regina, et Bill Frank, de Winnipeg.

McQuay, une recrue de l'Université de la Floride, a été spectaculaire cette saison. Il a accumulé 977 verges au sol en 138 sorties, pour facilement dominer les porteurs de ballon ainsi que les compteurs de touchés (9) dans l'Est.

Jonas a conduit les Blue Bombers à une place dans les éliminatoires pour la première fois depuis 1966. En plus de s'approprier le championnat des compteurs dans l'Ouest avec 121 points, il a accumulé 4,036 sur la passe, meilleur total dans toute la LCF.

Evanshen a déjà été choisi le joueur canadien par excellence en 1967, alors qu'il s'alignait pour les Stampeders. C'est d'ailleurs la 4ème fois qu'il est mis en nomination pour ce titre. Il a été le meilleur receveur de passes dans l'Est en 1971 avec 50 attrapés pour 852 verges.

Depuis, par contre, a dominé l'Ouest pour les retours de dégagements avec une moyenne de huit verges par course, tout en interceptant sept passes de son poste défensif.

Quant à Kosmos, handicapé par une épaule blessée en 1970, il s'est vraiment fait valoir en 1971, étant le joueur le plus consistent de toute la brigade défensive des Alouettes.

Une somme de $2,800,000 sur ce montant servira à réaménager la piste du Parc Richelieu, exploitée par Blue Bonnets. La nouvelle met fin à des rumeurs ayant circulé à l'effet que cette piste du bout de l'île montréalaise serait tôt ou tard fermée.

Les améliorations seront bien vues de la part des amateurs se rendant à cette piste car si son terrain de stationnement est adéquat et que la piste elle-même soit excellente, le chalet et les estrades populaires laissaient à désirer.

Les choix de "M. Lee" à B.B.

Lundi soir, notre sélectionneur désigna 3 vainqueurs et la 1ère quiniela ($21.90). Avant le programme d'hier soir, il avait un total de 24 gagnants en 90 courses pour une moyenne de 26.6%.

Voici ses choix pour le programmes de ce soir à Blue Bonnets:

1ère course: 1 – Nardins Hoofer (no 2); 2 – Kinnell Lodge (no 7); 3 – Wyncrest Tom (no 5); 4 – Empire Squire (no 3).

2ème: 1 – Secant (7); 2 – Conestage Count (5); 3 – Deac Rodney (4).

Paris doubles suggérés: 2-7, 2-5, 7-7, 5-7, 5-5, 3-7, 3-5.

3ème: 1 – Medissa Hanover (5); 2 – Mirado (2); 3 – Key Pebble (1).

4ème: 1 – Dandy Lobell (5); 2 – Sacre Bleu (6); 3 – Clever Coin (3).

Quinielas suggérées: 5-6, 5-3.

5ème: 1 – Flying Hank (5); 2 – Brigids Pride (8); 3 – Zeke Zam (3).

6ème: 1 – Startron (8); 2 – Yvonne Coloniale (9); 3 – Louis Bunter (1); 4 – Porky Hanover (7).

Quinielas suggérées: 8-1, 8-9, 8-7.

7ème: 1 – Knight Surprise (8); 2 – Saucy Swinger (3); 3 – Dukes Victor (7).

8ème: 1 – Red Flicka (8); 2 – Baron Adios (5); 3 – Sales Pitch (9).

Quinielas suggérées: roulette 8-5-9.

9ème: 1 – Transponder (1); 2 – Jimmy Craig (3); 3 – Cyclone Queen (6)

10ème: 1 – Keystone Spirit (8); 2 – Stimulant Mir (9); 3 – Rennie Bunter (5).

Exactas suggérée: 8-9, 9-8.

ENJEU: $200 **EN BANQUE: $132.10**

Ce soir, "Monsieur Lee" mise la somme de $72 de la façon suivante:

à la 1ère course, au mutuel, $2-2-0 sur le no 2;

$2 sur le pari double 2-7;

à la 3ème, $4-4-4, au mutuel, sur le no 5;

à la 4ème, au mutuel, $4-6-0 sur le no 5 et $2 sur chacune des quinielas 5-6, 5-3;

à la 5ème, $4-0-0 au mutuel sur le no 5;

à la 6ème, $2-2-0 au mutuel sur le no 8 et $2 sur chacune des quinielas 8-9, 8-1, 8-7;

à la 7ème, au mutuel, $4-4-4 sur le no 8;

à la 8ème, $6 sur la quiniela-roulette 8-5-9;

à la 10ème, $4 sur chacune des exactas 8-9 et 9-8.

les MOTS CROISÉS du Devoir

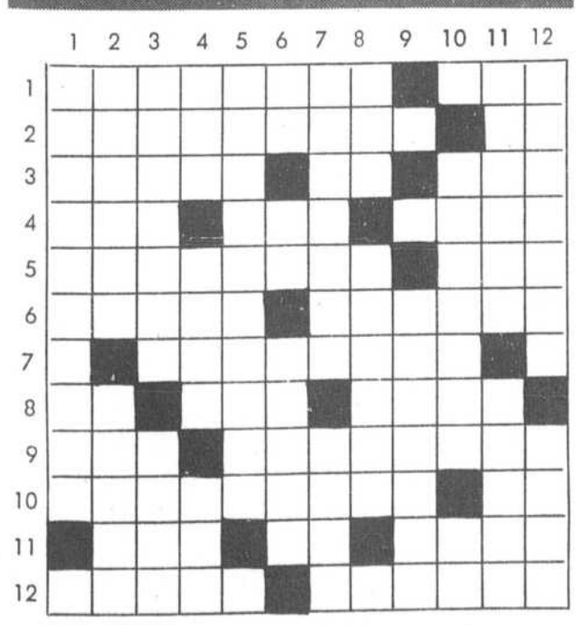

Horizontalement

1 – Unité de puissance. – Pas ailleurs.
2 – Personne qui provoque des troubles sociaux ou politiques. – Avant-midi.
3 – User de ruses. – Xénon. – Ride.
4 – Progrès. – Rongeur. – Sentiment délicat des convenances, de la mesure.
5 – Ce qui s'écarte de la norme, de la généralité. – Pronom relatif.
6 – Extrémité d'une pièce qu'on a façonnée pour la faire entrer dans la mortaise. – Petit lobe.
7 – Passereau des forêts d'Europe occidentale.
8 – Québec Ouest. – Tamis. – Neuvième lettre grecque.
9 – Seule. – Parieuses.
10 – Enlèverons l'écale. – Ruisselet.
11 – Pronom personnel. – Connu. – Lisière d'un bois.
12 – Contrarier. – Terre qui était concédée par un seigneur.

Verticalement

1 – Relatif aux Carpates.
2 – Reptile saurien d'Amérique tropicale. – Frère du père.
3 – Polissons. – Pluies.
4 – Enlève. – Partie de l'année. – La plus vile populace.
5 – Action de warranter.
6 – Astatine. – Aluminium. – Empereurs de Russie.
7 – Tissu. – Saveur.
8 – Ote la vie. – De l'Eolie.
9 – Vêtement de sport, s'arrêtant aux hanches.
10 – Colis. – Ruisselet.
11 – Art de résoudre les problèmes d'arithmétique élémentaire. – Changer l'air.
12 – Reproduisiez exactement. – Peur subite.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	O	B	L	E	S	S	E	■	C	A	R
2	E	R	R	E	U	R	■	N	A	I	N	E
3	R	I	E	U	R	■	O	V	U	L	E	S
4	V	E	T	■	E	P	E	T	■	E	T	■
5	E	N	T	E	■	G	E	N	R	E	■	E
6	U	T	E	R	I	N	■	I	L	E	■	■
7	S	A	L	I	R	■	S	M	I	L	L	E
8	E	L	E	G	A	N	C	E	■	E	U	T
9	M	E	R	E	■	A	I	M	E	■	D	E
10	E	■	■	R	O	S	E	E	■	S	E	N
11	N	I	D	■	R	A	■	N	O	E	U	D
12	T	R	E	M	B	L	O	T	E	■	R	U

Hockey

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
New York	11	6	1	4	41	31	16
Montréal	10	6	2	2	42	26	14
Boston	10	6	3	1	35	25	13
Toronto	11	3	3	5	30	32	11
Vancouver	13	4	7	2	36	44	10
Buffalo	12	3	7	2	31	46	8
Détroit	12	3	9	0	31	52	6
Ouest							
Chicago	12	9	3	0	38	23	18
Minnesota	11	7	2	2	35	19	16
Pittsburgh	11	5	5	1	30	26	11
Philadelphie	10	5	4	1	27	32	11
Californie	11	3	5	3	38	43	9
St-Louis	10	3	6	1	30	28	7
Los Angeles	11	2	8	1	24	41	5

Lundi
Toronto 6, Détroit 1
Hier
Aucune partie
Ce soir
St-Louis à Montréal
Toronto à Minnesota
New York à Los Angeles
Philadelphie à Chicago
Pittsburgh à Californie

AVANT-HIER SOIR

Détroit 1, Toronto 6
PREMIERE PERIODE
1 – Toronto Ellis (3)
Ullman, McKenny 2.03
Pun: Harris 2.47; Selwood 7.40.
Conacher 12.14
DEUXIEME PERIODE
2 – Toronto: Henderson (7)
Ullman 6.09
3 – Toronto: Ellis (4) Ullman 19:10
Pun: Ley 7.43, Dorey 12.24, Dupéré 19.36
TROISIEME PERIODE
4 – Détroit: Ecclestone (3)
Redmond, DelVecchic 0.34
5 – Toronto: Keon (3)
Dore 3.49
6 – Toronto: Henderson (8)
Ellis, McKenny 5.01
7 – Toronto: Ellis (5)
Henderson, Ullman 7.40
Aucune punition.
Lancers par:

Détroit	10	10	8	28
Toronto	9	9	17	35

Gardiens: Détroit, Smith; Toronto, Plante.
Assistance: 16,485.

LIGUE JR DU QUEBEC

Cornwall	15	10	4	1	83	54	21
Drummondville	12	9	2	1	59	38	19
Québec	11	7	3	1	62	32	15
Shawinigan	13	7	5	1	56	38	15
Sorel	12	7	5	0	47	45	14
Verdun	12	5	7	0	51	62	10
Sherbrooke	12	5	7	0	45	57	10
Trois-Rivière	13	5	8	0	41	48	10
St-Jérôme	10	2	8	0	44	88	4
Laval	11	2	9	0	43	67	4

Lundi
Cornwall 6, Laval 4
Hier
Verdun à St-Jérôme
Ce soir
Aucune partie

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Je suis meilleur au tennis...

Cet hiver, faites de l'exercice en douce, et jouez au tennis... à l'Île des Soeurs. Nous mettons à votre disposition des courts à surface coussinée, éclairés de lumières diffuses. Vous avez de plus accès à un sauna, à un bain tourbillon et à des cases de rangement. Enfin, nous vous offrons les services d'un instructeur. Cet hiver, gardez-vous en forme... à l'Île des Soeurs! Appelez à 769-5163

Club de tennis de l'Île des Sœurs

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux
METAXA
★★★★★
BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Gestion de personnel :
• évaluation des emplois
• placement
• partage des responsabilités
• rapports de gestion
• recherches
• rémunération
PERREAULT & ASSOCIÉS
381-5811

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

UNE AUBAINE TOUTE CHAUDE... TROIS "BAY" ÉLECTRIQUES

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Une commande, lit à 1 place, 60" sur 84"

15.99

Une commande, lit à 2 places, 72" sur 84"

18.99

Deux commandes, lit à 2 places, 72" sur 84"

22.99

Vous poussez le commutateur. Aussitôt, une douce chaleur vous envahit, vous comble d'aise. Votre couverture électrique "Bay" vous enveloppe de bien-être. Tout l'hiver. À noter, les couvertures électriques "Bay" ont encore été améliorées. Elles sont plus douillettes. Mieux isolées. Pour votre confort. Mélange 72% rayonne, 20% coton et 8% polyester. Bordure de 6" en satin. Or, avocat, bleu ou rose. Garantie de deux ans. Profitez vite de cette offre exceptionnelle.

Téléphoner à 842-6261. Linge de maison, rayon 601, au quatrième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Bouleyard.

Faites vos achats avec un compte Morgan

- *Jusqu'à 24 mois pour payer.*
- *Facilités de paiement spéciales allant jusqu'à 36 mois pour achats importants.*
- *Passez au Service de Crédit de n'importe quel magasin Morgan pour ouvrir un compte.*

La Salle à manger Regency

Chez Morgan... un coin charmant où l'on déguste des mets affriolants tout en se détendant. On y trouve une cuisine fine et un somptueux décor rouge et or. Et le menu est si varié que gourmets et gourmands trouveront de quoi se régaler. Le service est excellent et on peut y consommer bière et alcools. Nous vous y donnons rendez-vous pour le déjeuner ou le dîner. Vous trouverez à la Salle Régency une ambiance propre à la détente et un personnel attentif à vos moindres désirs.

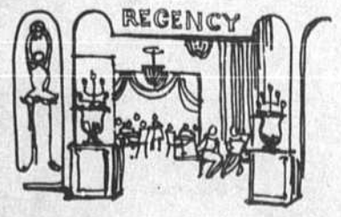

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL,
au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN A L'ENTREPOT
2105—23e Avenue, Lachine
636-9633

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
842-6261
Lundi à mercredi 8h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 8h30 à 9h.
Samedi 8h30 à 5h.